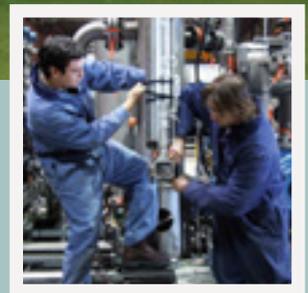
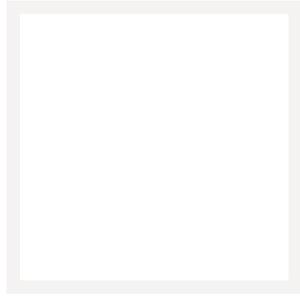
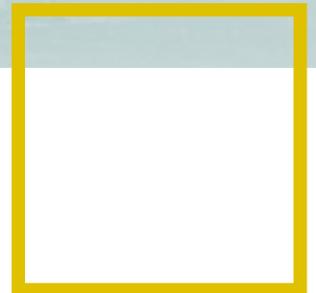


**Regards  
sur la Wallonie  
2009**





**Regards  
sur la Wallonie  
2009**



# CESRW

## Le CESRW

Le **Conseil économique et social de la Région wallonne** (CESRW) est l'organisme régional de consultation et de concertation sociale qui réunit les représentants des organisations patronales et syndicales. Le dialogue créé par le CESRW est au centre de la stratégie et de la politique économiques et sociales wallonnes.

Composé de manière paritaire, le CESRW réunit les représentants :

- > des organisations patronales (Union wallonne des Entreprises, Entente wallonne des Classes moyennes, Union des Entreprises à Profit social, Fédération wallonne de l'Agriculture);
- > des organisations syndicales (Comité régional wallon de la CSC, Interrégionale wallonne de la FGTB, Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique).

Le CESRW exerce les missions qui lui ont été confiées par le décret de 1983 à savoir:

- > une mission d'études, d'avis et de recommandations sur toutes les matières de compétence régionale ainsi que celles ayant une incidence sur la vie économique et sociale de la Région wallonne ;
- > une mission d'organisation de la concertation entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux wallons ;
- > le secrétariat des commissions et conseils consultatifs.

**Président :**

Mme Marie-Anne BELFROID

**Secrétaire général :**

M. Jean-Pierre DAWANCE

**Secrétaires généraux adjoints :**

M. Pierre GILISSEN

M. Luc SIMAR

## Le Comité d'accompagnement

Le Comité d'accompagnement de ce rapport comprend un représentant de chaque organisation membre du Bureau du CESRW, ainsi que le Secrétariat général.

Ont ainsi fait partie du Comité d'accompagnement pour Regards 2009 :  
M. Yvan HAYEZ – FWA  
M. Charles ISTASSE – EWCM  
M. Michel MATHY – FGFB  
M. Didier PAQUOT – UWE  
Mme Muriel RUOL – CSC  
M. Jean-Pierre DAWANCE,  
Secrétaire général  
MM. Pierre GILISSEN et Luc SIMAR,  
Secrétaires généraux adjoints

## Remerciements

Les auteurs remercient toutes les personnes ayant contribué, par leurs conseils et leur aide, à la réalisation de Regards sur la Wallonie 2009 et notamment :

- Les membres du Comité d'accompagnement pour leur guidance et contributions à la définition des orientations de cette publication.
- Le Département du Développement technologique de la Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche (DGO6-SPW).
- M. Thierry BERTHET, Délégué général de la Cellule du Développement territorial.
- Mme Annick FOURMEAUX et M. André GUNS de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat.
- M. Etienne HALLEUX du Département Environnement & Eau de la Direction Outils financiers (DGO3-SPW).
- M. Pol JACQUEMART, Directeur du Personnel et des Départements techniques de la s.a. SPAQuE.
- M. Michel LHOOST, d'Igretec
- Mme Christine MAINGUET de l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique.
- M. Denis MARTENS de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.
- M. Jacques MOUVET, Directeur, et M. Hugues LOGNOUL, Attaché à la Direction de l'Equipement des parcs d'activités (DGO6, SPW).
- M. Marc STEFFENS, de la Scsprl Architetcts Team, pour la photographie de couverture (maison passive).
- M. Alain VAESSEN, Délégué spécial, et l'ensemble de la Cellule des Stratégies transversales (Secrétariat général du SPW).
- M. Jérémie VANHAVERBEKE de l'Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable.

- Mme Frédérique DEBRULE (CESRW) pour la relecture des textes.
- Mmes Nathalie HOUNJE et Katty BRISBOIS (CESRW) pour le secrétariat des travaux.
- Mme Nathalie BLANCHART (CESRW) pour la coordination de l'édition.

Sans oublier toutes les personnes qui ne sont pas citées ici mais sans lesquelles ce rapport n'aurait pas pu paraître.

### Ce rapport a été élaboré par

Philippe BOVEROUX  
Rudi CLAUDOT  
Nathalie DELBRASSINNE  
Fabienne DIDEBERG  
Claude GONTIER  
Dominique GRAITSON  
Jeremy HULS  
Bernard JOCKIN  
Véronique KAISER  
Séverine UHODA

# Regards

sur la Wallonie 2009

## Préface

Lors de la préparation de l'édition de « Regards 2008 » parue il y a juste un an, nous nous étions posé la question de savoir s'il était opportun de procéder à une analyse de la situation économique et sociale de la Wallonie fondée sur les grands indicateurs relevant de la comptabilité nationale. En effet, la crise financière de l'automne 2008 risquait fort de compromettre la pertinence des analyses. Toutefois, face aux nombreuses incertitudes de l'époque, nous avons choisi de maintenir cette approche qui avait au moins le mérite de décrire les évolutions sous-jacentes de quelques variables « fondamentales ».

La même question s'est posée lorsqu'il s'est agi de préparer l'édition de « Regards 2009 ». Le contexte a cependant changé : les conséquences de la crise financière sur l'économie se sont fait sentir. Avec des taux de décroissance de l'ordre de 3% en 2009, nous avons connu une récession économique sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Devant une telle situation, il nous a semblé plus

opportun de nous centrer sur une approche davantage conjoncturelle qui reflète l'actualité et la situation économique et sociale immédiate. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter cette édition de « Regards » en deux parties distinctes.

Une première partie intitulée « L'impact de la crise » vise à rendre compte de la situation à court terme, au risque de fournir des données moins précises sur le plan régional que celles issues de la comptabilité nationale.

Une seconde partie décrira le contexte structurel dans lequel continue d'évoluer la Wallonie (voir en page 36).

L'impact de la crise est abordé selon quatre thématiques : l'activité économique, le marché du travail, les ménages et les finances publiques. L'angle privilégié est celui de fournir et de commenter des indicateurs qui rendent compte des évolutions récentes, qu'il s'agisse de la croissance, des évolutions par branche, des exportations, des créations et faillites d'entreprises, des taux

d'activité, de la demande d'emploi, de l'activité intérimaire, des investissements des ménages ou encore du surendettement.

Une attention toute particulière est accordée à la situation des finances publiques. Les interlocuteurs sociaux y attachent une importance toute particulière tant il est vrai qu'elles représentent un enjeu tout à fait essentiel en termes de politique économique en réponse à la crise mais qu'en même temps elles doivent garantir des équilibres de long terme capables de rencontrer les grands enjeux sociétaux, qu'il s'agisse du vieillissement, de l'éducation, de la santé ou encore de l'environnement.

On sait que les pouvoirs publics ont dû, ici et ailleurs, consentir des efforts substantiels à l'adresse du secteur financier, voici un peu plus d'un an, sous peine de risquer de voir s'effondrer des pans entiers de nos économies avec toutes les conséquences sociales subséquentes.

La crise de 2009 avec ses effets classiques sur les finances publiques (amoindrissement des rentrées fiscales, besoins de financement des « stabilisateurs automatiques » tel le chômage, besoins d'une réponse budgétaire pour assurer une politique contracyclique de relance, ...) rend bien évidemment particulièrement sensible et délicat le pilotage de la chose publique : les marges de manœuvre sont ténues, les choix budgétaires difficiles, voire douloureux.

Cette édition de « Regards » ne prétend pas répondre à toutes ces questions mais vise à fournir au lecteur quelques données essentielles pour tenter de mieux cerner la réalité qui est la nôtre. Et d'aider à apporter une réponse qui s'inscrive à la fois dans l'urgence et qui ait aussi une portée structurelle : c'était déjà le message des interlocuteurs sociaux wallons en mai 2009 lorsqu'ils formulèrent, dans un mémorandum à l'adresse du futur Gouvernement wallon, leurs « 10 propositions pour structurer l'avenir wallon ».





# L'impact de la crise



# L'impact de la crise sur l'activité économique

## Europe

- En Europe, la récession au sens strict s'achève mais l'impact de la crise, quant à lui, n'est pas encore terminé ! Les suppressions d'emplois se poursuivront durant l'année 2010.
- Comparée aux crises économiques d'après 1945, la crise économique 2008-2009 restera la plus coûteuse en termes d'augmentation des déficits publics.
- Les finances publiques dans les Etats membres ont souffert. Le déficit public en Europe devrait atteindre 7,5% en 2010. La dette publique cumulée des Etats membres grimpe à 85% du PIB en 2011 contre 60% en 2006 !
- Les plans de relance nationaux et régionaux ont aidé les Etats membres à sortir de la crise économique. Les mesures contenues dans ces plans sont fort différentes d'un Etat à l'autre.

## Wallonie

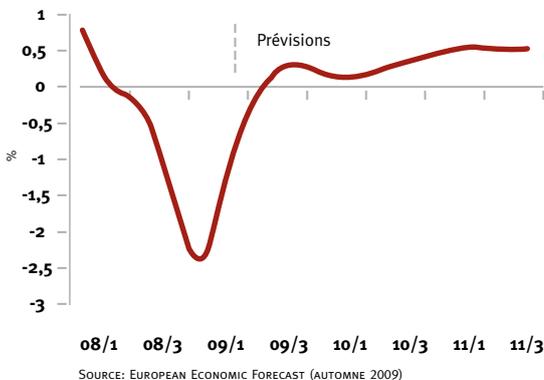
- En 2009, la grande majorité de la structure économique wallonne est ébranlée par la récession.
- Les pertes d'emplois ont été sévères en 2009 et le seront en 2010. Sur la période 2009-2010, seule la branche de la santé et de l'action sociale devrait être créatrice d'emplois.
- Les exportations wallonnes à destination européenne sont en recul très important durant les deux premiers trimestres de 2009. Ce repli est historique puisqu'il s'agit de la plus forte régression jamais enregistrée par les entreprises wallonnes sur les marchés intra-communautaires.
- Les faillites d'entreprises sont en forte augmentation en 2009.

## Perspectives européennes

Depuis l'automne 2009, quelques signaux positifs indiquent que l'économie européenne se redirige vers le chemin de la croissance. Ainsi, grâce notamment à la mise en œuvre rapide de différents plans de soutien déployés tant aux niveaux national que régional, la croissance du produit intérieur brut dans les Etats membres est redevenue positive au second semestre de 2009, ce qui met fin à la plus profonde récession de l'histoire de l'Union européenne. Les dernières prévisions européennes en la matière laissent à penser que la croissance économique européenne s'accélérera modestement dès la mi-2010.

### TRAJECTOIRE DE CROISSANCE DE L'UE

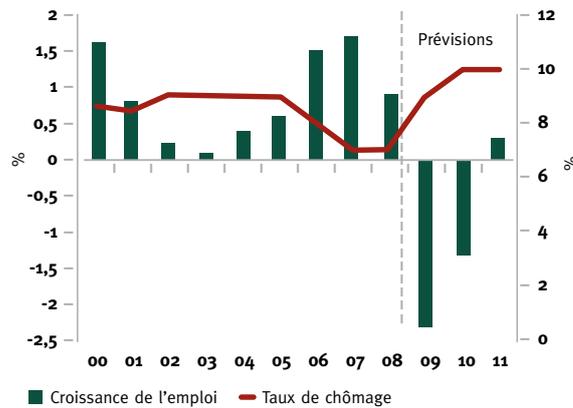
(DONNÉES TRIMESTRIELLES)



Toutefois, si la récession au sens strict semble se terminer, l'impact de la crise ne l'est pas. En effet, le secteur bancaire est convalescent et demeure fragile. L'accès au crédit reste parfois difficile, ce qui pourrait par ailleurs constituer un frein à l'investissement et à la consommation future. Concernant les investissements sur le territoire européen, on note que ceux-ci ont chuté en moyenne et en termes réels de plus de 11% en 2009. La chute vertigineuse de ceux-ci est sans conteste le facteur qui contribue le plus au ralentissement de l'activité de l'Union, juste après la consommation des ménages qui a également diminué mais plus faiblement. Traditionnellement, en Europe, les exportations contribuent largement aux reprises économiques. Il semblerait cette fois que les exportations européennes évolueront dans un environnement difficile, caractérisé par un rééquilibrage continu de la demande mondiale. En d'autres termes, la reprise des exportations européennes sera plus lente qu'à l'accoutumée et graduelle.

Vu le décalage existant entre certaines variables économiques, l'impact réel de la crise sur le marché du travail et sur les finances publiques est encore à venir.

## CROISSANCE DE L'EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE, UE



Le marché du travail a jusqu'à présent mieux résisté que ce qui était initialement prévu, ceci s'expliquant en partie par les diverses mesures de court terme (chômage économique en Belgique, etc.) prises dans certains Etats membres. Les suppressions d'emplois devraient toutefois se poursuivre durant l'année 2010 et le taux de chômage devrait globalement encore augmenter.

Au niveau des finances publiques, les politiques de relance ou de soutien à l'activité économique ont le plus souvent été rendues possibles en laissant filer les déficits publics des Etats membres, déficits qui se sont creusés d'autant plus que les rentrées fiscales diminuaient brusquement et que les stabilisateurs automatiques entraient en action. Les dernières prévisions en la matière laissent à penser que le déficit public devrait continuer à s'aggraver en 2010, pour atteindre près de 7,5% pour l'ensemble de l'Europe. Ceci veut également dire que tous les Etats membres, à l'exception notoire de la Bulgarie (dont le stock de dette publique est faible), dépasseront la limite des 3% de déficit public fixée par le Traité de Maastricht.

### DÉFICIT PUBLIC, UNION EUROPÉENNE

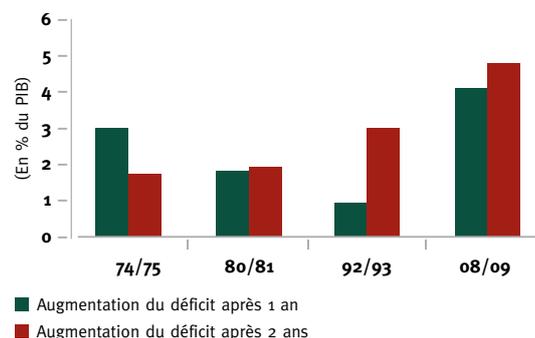


Selon les instances européennes, la sortie de crise annoncée doit inciter les Etats membres les plus endettés à œuvrer au plus vite pour une gestion budgétaire rigoureuse qui replacerait leurs niveaux d'endettement sur une trajectoire durable. Il est vrai que l'accumulation des déficits publics a eu un effet rapide sur le niveau d'endettement des économies de l'Union : la dette publique des Etats membres qui s'était stabilisée aux alentours de 60% du PIB de l'UE entre 2006 et 2008 devrait rapidement grimper ces prochaines années pour atteindre un peu moins de 85% en 2011.

Comme on peut le constater sur le graphique ci-contre, la crise que les économies européennes sont en train de traverser a été nettement plus coûteuse en termes d'augmentation des déficits que les crises économiques connues depuis l'après guerre.

Les mesures discrétionnaires de relance annoncées et mises en œuvre dans les Etats membres en vue de soutenir l'investissement, le pouvoir d'achat des ménages ou encore le marché du travail sont d'ampleur et de formes différentes selon les Etats membres.

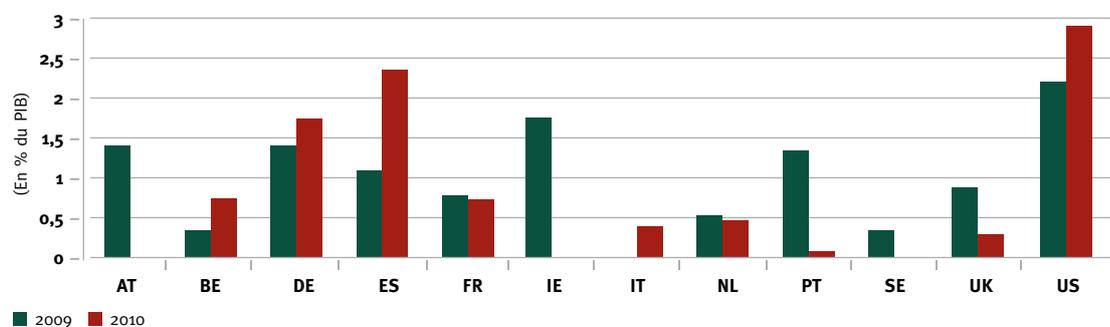
### AUGMENTATION DES DÉFICITS PUBLICS EN ZONE EURO EN PÉRIODE DE CRISE



SOURCES : EUROPEAN ECONOMIC FORECAST (AUTOMNE 2009)

En termes de moyens financiers d'une part, on constatera par exemple que l'Espagne et la France ont mis en œuvre des plans de relance globalement plus ambitieux que les autres Etats membres. L'effort budgétaire de la Belgique dans ce domaine est plus limité en raison du niveau d'endettement initial du pays. En comparaison, les USA ont choisi la voie du déficit massif puisque leur plan de relance pour 2010 devrait se chiffrer à près de 3% du PIB américain, ce qui est largement supérieur à ce qui est observé en moyenne en Europe.

### DIMENSION DES PLANS DE RELANCE BUDGÉTAIRE

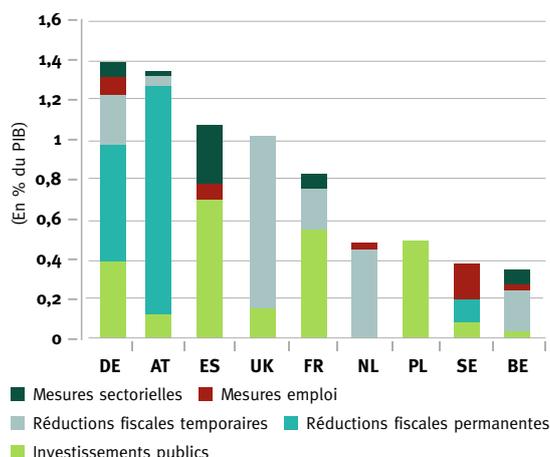


SOURCES : FMI, BRUEGEL, REUTERS

En termes de contenu des plans de relance nationaux d'autre part, force est de constater que les mesures de soutien décidées dans les Etats membres sont pondérées de manière totalement différente. Ainsi, la France, l'Espagne ou encore la Pologne consacrent la majorité des moyens financiers dédiés à la relance à des mesures d'envergure dans les travaux publics. La Belgique, la Hollande et le Royaume-Uni ont davantage choisi la voie des réductions

fiscales temporaires. L'Allemagne et l'Autriche ont pour leur part dédié une grande part des moyens financiers en cette matière aux réductions fiscales permanentes. Globalement, les mesures que l'on peut qualifier de mesures « emploi » sont de faible importance dans les plans nationaux, tout comme les mesures spécifiquement sectorielles que l'on qualifiera de marginales, à l'exception de l'Espagne et de la Belgique.

## COMPOSITION DES PLANS DE RELANCE BUDGÉTAIRE



SOURCES : FMI, BRUEGEL, REUTERS

## Principaux agrégats macro-économiques en Wallonie

Contrairement aux précédentes éditions de Regards sur la Wallonie, cette section du rapport ne sera pas étayée par les dernières statistiques issues de la comptabilité nationale publiées par l'Institut des Comptes nationaux (ICN) mais bien par les perspectives économiques régionales 2008-2014 du modèle HERMREG. La raison en est simple. Les statistiques officielles de l'ICN sont calculées avec retard (la donnée de PIB la plus récente date de 2007 et celle relative à 2008 serait disponible fin mars 2010 !). Le lecteur comprendrait difficilement que soit présentée une analyse macro-économique structurelle s'arrêtant à l'année précédant la crise actuelle.

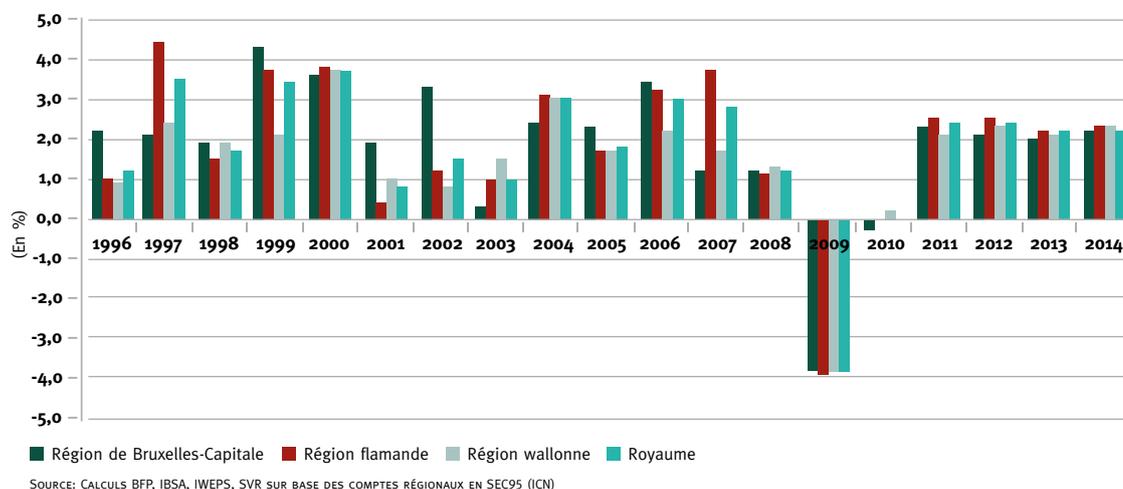
Le modèle HERMREG est un modèle développé par le Bureau fédéral du Plan, en collaboration avec les services d'études et de statistiques régionaux. Ce modèle de projection macroéconomique régional (3 régions) et sectoriel (13 branches) fournit des perspectives de moyen terme pour les principaux agrégats macro-économiques régionaux (PIB, valeur ajoutée, emploi, investissements, salaires et productivité) en procédant, par des techniques statistiques et économétriques, à une ventilation des projections des agrégats nationaux.

Les projections d'HERMREG sont toutefois à interpréter avec prudence dans la mesure où elles ont été rendues publiques en juillet 2009 (les tableaux détaillés sont intégrés dans l'annexe statistique, téléchargeable sur le site [www.cesrw.be](http://www.cesrw.be)). Depuis lors, de nouvelles prévisions, nationales uniquement, sont disponibles à intervalles réguliers et apparaissent un peu plus optimistes que celles d'HERMREG.

## CROISSANCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE, INVESTISSEMENTS, EMPLOI

Après avoir connu une période de ralentissement de la croissance économique au début des années '90, un climat des affaires propice et une conjoncture économique internationale favorable ont permis à la Wallonie et aux autres régions du pays de connaître une phase de croissance économique plus prononcée. Les performances wallonnes en cette matière se situent cependant le plus souvent en-deçà de celles enregistrées par la Flandre.

## ÉVOLUTION DU PIB EN VOLUME (EN %)



SOURCE: CALCULS BFP, IBSA, IWEPS, SVR SUR BASE DES COMPTES RÉGIONAUX EN SEC95 (ICN)

En 2007 plus précisément, alors que la croissance économique réelle du Royaume flirtait avec les 3%, celle de la Wallonie était inférieure à 2%, ce qui pourrait témoigner que la Wallonie n'ait pas été en mesure de tirer profit d'un environnement économique international et national pourtant porteur à ce moment. Cependant, en 2007, la croissance des investissements en volume a été particulièrement élevée, s'établissant à près de 11%. La même année, l'emploi intérieur a continué à progresser en Wallonie (+19.336 unités), conséquence de la forte croissance économique enregistrée l'année qui précédait, à savoir en 2006.

En 2008, première année de prévision du modèle HERMREG, la croissance du PIB wallon a été modeste (+1,3%) mais raisonnable pour la période, très légèrement supérieure à celle du Royaume (+1,2%) et ce, malgré le fort ralentissement de la conjoncture mondiale. On signalera aussi que la progression de l'emploi wallon s'est poursuivie cette année-là. En parallèle, sachant que la croissance de la population active a été particulièrement faible en 2008, la hausse de l'emploi a été conjuguée à une diminution sensible du nombre de chômeurs et du taux de chômage<sup>1</sup>.

Bien entendu, la forte dégradation de l'environnement économique international, l'intensification de la crise financière à l'automne 2008 et la contraction des échanges qui s'ensuivirent ont fait plonger la croissance économique wallonne (plus de -3%) et les autres régions du pays dans une profonde récession en 2009.

La faiblesse des débouchés dans les marchés extérieurs et intérieurs couplée à un resserrement du marché du crédit bancaire devraient conduire à un recul important des investissements en 2009 et 2010. Le recul des investissements serait d'autant plus prononcé qu'il intervient après deux années particulièrement fastes en termes d'augmentation des capacités de production (2007 et 2008).

Les années 2009 et 2010 devraient être particulièrement difficiles en Wallonie pour le marché de l'emploi. Les pertes d'emplois, déjà importantes en 2009, devraient s'accroître en 2010 de sorte qu'au terme de la période 2009-2010, ce serait près de 30.000 postes de travail qui seraient perdus, principalement dans les branches de l'industrie manufacturière et des services aux entreprises (pour plus de détails, voir approche sectorielle ci-après). Toujours au cours de la période 2009-2010, le nombre de chômeurs devrait augmenter fortement (+55.500 unités) et faire passer le taux de chômage wallon<sup>1</sup> au-delà de la barre des 20%.

Le modèle HERMREG annonce des perspectives plus heureuses pour la Wallonie à partir de 2011. L'économie wallonne retrouverait le chemin de la croissance. Le volume d'investissements et le rythme des créations d'emplois redeviendraient positifs dès 2011. Le niveau d'emploi de 2008 devrait être atteint à partir de 2013.

#### Évolution par branche d'activité

Le recul plus faible qu'attendu de la croissance de la valeur ajoutée wallonne en 2008 est en grande partie attribuable aux branches des services non-marchands qui ont, en 2008, enregistré une progression de plus de 2% de leur valeur ajoutée.

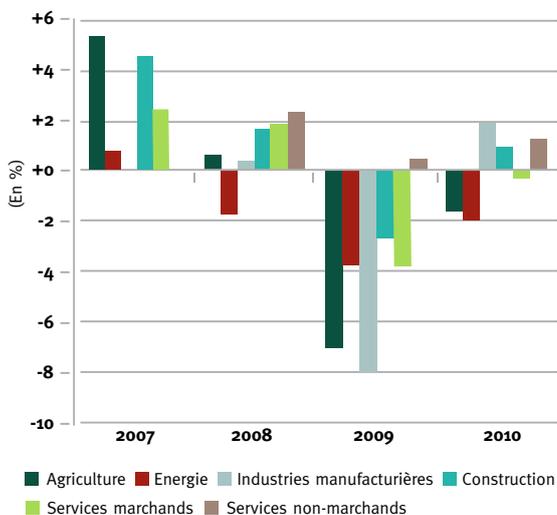
Les branches de l'énergie, la majorité des activités de l'industrie manufacturière, la branche des crédits et assurances ainsi que la branche des services domestiques voient leur valeur ajoutée diminuer plus ou moins fortement dès 2008. En 2008 toujours, la croissance de la valeur ajoutée de la construction reste appréciable, avoisinant les 1,6%.

En 2009, la grande majorité de la structure de production wallonne apparaît ébranlée par la récession économique. L'industrie manufacturière wallonne, davantage tournée vers la demande extérieure que les autres secteurs, semble souffrir plus encore de la crise ; la forte chute de la valeur ajoutée de cette branche d'activité pendant la période de crise devrait y amplifier la baisse tendancielle de l'emploi observée depuis le milieu des années '90.

A l'image du Royaume dans son ensemble, il semble que ce sont les branches d'activité peu sensibles au cycle conjoncturel, à savoir la santé et l'action sociale ainsi que les services non-marchands, qui devraient apporter une contribution positive à la création de valeur ajoutée en Wallonie au cours de la période 2009-2010.

## ÉVOLUTION DE VALEUR AJOUTÉE EN VOLUME, PAR BRANCHE EN WALLONIE

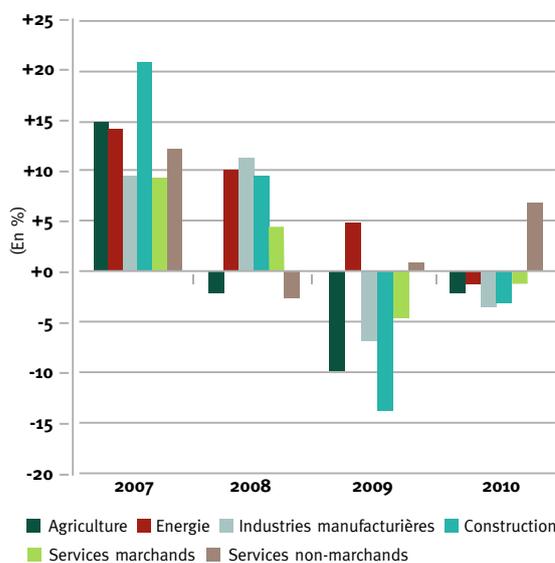
VARIATION ANNUELLE EN %



SOURCE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES 2008-2014

## ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN VOLUME, PAR BRANCHE EN WALLONIE

VARIATION ANNUELLE EN %



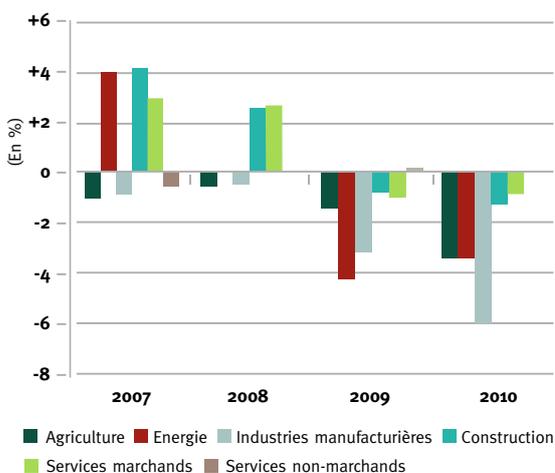
SOURCE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES 2008-2014

En 2009, à l'exception des branches de l'énergie, de l'administration publique et éducation, les investissements en volume seraient en régression dans toutes les autres branches d'activité de la région. 2010 devrait également être une année de vache maigre dans la majorité des secteurs en Wallonie en termes d'investissements. Après 2010, la croissance des investissements redeviendrait positive (mais de plus faible amplitude que pendant les périodes antérieures à la crise économique) dans la quasi-totalité des branches d'activité wallonnes.

Comme déjà mentionné précédemment, le décalage des effets entre les variables économiques nous montre que les pertes d'emplois seront sévères en Wallonie en 2009 et en 2010. En 2010, ce sont plus de 8.000 emplois dans l'industrie manufacturière wallonne et un peu moins de 6.000 emplois dans les branches des services marchands qui devraient être perdus. En 2009 et 2010, un peu plus de 5.000 emplois seraient malgré tout créés dans la branche de la santé et l'action sociale. A partir de 2011, les services marchands et non-marchands devraient voir l'emploi progresser dans leur secteur. Pour leur part, les forts accroissements de la productivité attendus dans les branches de l'industrie manufacturière nous indiquent que l'emploi dans ce secteur devrait continuer à diminuer après 2011, mais à un rythme beaucoup moins soutenu que durant la période 2009-2010.

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INTÉRIEUR, PAR BRANCHE EN WALLONIE

VARIATION ANNUELLE EN %

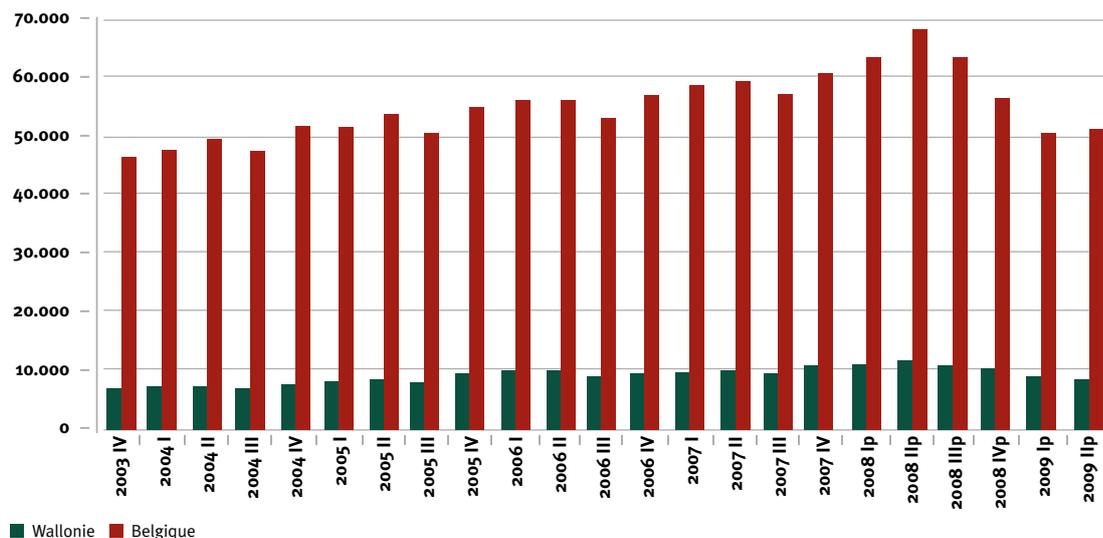


SOURCE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES 2008-2014

## EXPORTATIONS

Les dernières données de l'Institut des Comptes nationaux nous indiquent que les exportations wallonnes de marchandises (les données complètes sont intégrées dans l'annexe statistique, téléchargeable sur le site [www.cesrw.be](http://www.cesrw.be)) ont été caractérisées par des taux de croissance annuels relativement élevés depuis 2005. En effet, à l'exception de l'année 2007, les exportations wallonnes ont connu durant la période 2005-2008 des progressions annuelles supérieures à 10%.

## EXPORTATION DE MARCHANDISES, EN MILLIONS D'EUROS, DONNÉES TRIMESTRIELLES



SOURCE: INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (NOVEMBRE 2009)

En 2008 plus précisément, les exportations wallonnes de marchandises s'élevaient à 45,1 milliards €, représentant un peu moins de 18% du total des exportations belges et étaient en augmentation de 10,7% par rapport à l'année précédente.

Sans surprise, la Wallonie n'a pas échappé aux effets de la chute généralisée de la production mondiale et de la contraction du commerce international. Les exportations wallonnes de marchandises ont été frappées de plein fouet dès le premier trimestre 2009 par les effets de la crise économique. Les exportations des premier et deuxième trimestres de 2009 devraient se chiffrer à respectivement 9,2 et 8,6 milliards €, ce qui correspond plus ou moins aux niveaux observés durant les trimestres équivalents de 2004. Ce repli significatif des exportations wallonnes handicaperait de manière importante l'activité économique et la création de valeur ajoutée de la région pour l'année 2009.

### Tendances géographiques

Plus de 85% des exportations de marchandises des entreprises wallonnes se réalisent en Europe.

Les deux premiers trimestres de 2009 révèlent que les exportations de marchandises wallonnes à destination des pays de l'Union européenne ont particulièrement souffert (respectivement -22,1% et -30% au premier et au second semestres). Selon l'AWEX, ce repli est historique puisqu'il s'agirait de la plus forte régression jamais enregistrée par les entreprises wallonnes sur les marchés intra-communautaires. Si l'on s'attarde un moment sur les exportations à destination des principaux partenaires commerciaux de

la Wallonie, on constate que la France est une destination en fort repli en ce début 2009 (-39,2% au second semestre), suivie des Pays-Bas (-20,3%) et de l'Allemagne (-20%) ; pour rappel, ces trois pays attirent ensemble un peu plus de 55% du total des exportations wallonnes de marchandises.

On notera ensuite que les exportations vers les nouveaux Etats membres ont particulièrement chuté tandis que les exportations des entreprises wallonnes à destination des marchés nord-américains se sont ralenties faiblement durant le premier trimestre 2009, beaucoup plus fortement durant le trimestre suivant. Les marchés asiatiques, qui représentent un peu moins de 5% des exportations wallonnes, ont pour leur part continué à augmenter durant le premier trimestre 2009 (+23,8%) mais ont malheureusement diminué de façon modérée pendant le deuxième semestre de la même année (-8%).

### Tendances sectorielles

Les marchés des exportations de biens intermédiaires, représentant près de 75% des exportations wallonnes de marchandises, ont été les marchés qui ont probablement le plus souffert de l'effondrement de la production industrielle mondiale ; ces marchés ont respectivement enregistré un recul de 22% au premier trimestre 2009 et de 34% au deuxième trimestre de 2009.

Les secteurs à l'exportation les plus sévèrement touchés par la contraction de l'activité industrielle sont, en début d'année 2009, les métaux et ouvrages en ces métaux, les produits minéraux, le bois et les ouvrages en bois, les ouvrages en pierre et ciment,

les produits céramiques et verres, les matières plastiques et caoutchouc et les machines et équipements mécaniques et électroniques.

Les exportations des entreprises exerçant une activité dans le domaine de la chimie ont certes été touchées par la crise économique mais ont toutefois continué à enregistrer des résultats légèrement en croissance au cours du premier trimestre de 2009 (+1,6%). Avec -9,3% au second semestre, le repli des exportations de l'industrie chimique au sens large apparaît comme modeste au regard des reculs massifs enregistrés dans la quasi-totalité des autres secteurs d'activité industrielle wallons. Les bonnes performances de ce secteur industriel wallon sont en grande partie dues au secteur pharmaceutique, dont les exportations ont progressé de +19,3% et de +4% durant les deux premiers trimestres de 2009.

Enfin, un des rares secteurs à présenter un bilan positif est celui de l'optique, précision, horlogerie et instruments de musique qui présente des taux de croissance de ses ventes à l'étranger de plus de 30% pour les deux premiers trimestres de 2009. Selon l'AWEX, ceci semble être un signe que les secteurs high-tech en Wallonie résistent mieux à la crise économique, tel que le confirme également le repli nettement moins prononcé des exportations dans les secteurs couverts par les pôles de compétitivité wallons par rapport au niveau de décroissance total du commerce extérieur wallon. A titre d'exemple, les exportations dans le domaine de la navigation aérienne ou

spatiale ont augmenté de plus de 27% durant le premier trimestre 2009 en dépit d'une récession qui limite fortement le trafic aérien mondial.

#### CRÉATIONS - FAILLITES D'ENTREPRISES

Pour illustrer cette section du rapport, nous utiliserons les données de créations – faillites d'entreprises retravaillées de l'IWEPS. Celles-ci ont été arrêtées au 26 décembre 2009.

Le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes est obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises Coface Belgium, qui enrichit les différents mouvements enregistrés à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE).

A la fin décembre 2009, la Wallonie comptait sur son territoire 88.772 sociétés commerciales, chiffre en augmentation d'un peu plus de 2.000 unités par rapport à l'année 2008. Ce stock de précisément 2.154 sociétés commerciales des plus actives en Wallonie est la résultante de 6.566 entrées et de 4.412 sorties d'entreprises<sup>2</sup>.

On retiendra que les créations *ex nihilo* d'entreprises en Wallonie, bien que moins nombreuses en 2009 qu'en 2007 ou 2008 - deux années particulièrement favorables -, se maintiennent à un niveau comparable à celui des années 2004 ou 2005, lesquelles n'étaient pas des années de récession économique.

### ENTRÉES - SORTIES DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES EN WALLONIE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Les entreprises</b>										
Entrées	6.415	5.643	5.448	5.496	6.045	6.405	6.716	7.434	7.307	6.566
dont										
Créations ex nihilo	4.844	4.763	4.471	4.561	4.748	4.868	5.216	5.831	5.895	4.801
Immigrations géographiques	724	791	920	823	1.186	1.198	1.194	1.289	1.098	1.198
Sorties	3.352	3.549	3.967	3.465	4.623	4.570	4.180	4.046	4.320	4.412
dont										
Émigrations géographiques	526	517	695	584	844	860	859	902	833	815
Désactivations avec ouverture de faillite	1.120	1.203	1.304	797	1.349	1.421	1.277	1.333	1.313	1.685
Solde global	3.063	2.094	1.481	2.031	1.422	1.835	2.536	3.388	2.987	2.154
dont										
Solde géographique	198	274	225	239	342	338	335	387	265	383
Nombre en fin d'année	68.844	70.938	72.419	74.450	75.872	77.707	80.243	83.631	86.618	88.772

SOURCE : IWEPS (COMPTAGES DE DÉCEMBRE 2009)

On notera également que les immigrations géographiques (entreprises déjà présentes dans une autre région qui s'installent en Wallonie en 2009) sont restées importantes puisqu'elles flirtent avec la barre des 1.200 unités. Au total, le solde démographique (les immigrations desquelles on déduit les émigrations géographiques) est au bénéfice de la Wallonie fin 2009 puisqu'il apporte 383 sociétés commerciales en plus au stock de sociétés commerciales wallonnes déjà existant.

Enfin, comme on pouvait s'y attendre en période de crise économique, les désactivations d'entreprises avec ouverture de faillite ont malheureusement été plus nombreuses en 2009 que par le passé.

- 
1. Les calculs du nombre de chômeurs et du taux de chômage sont basés sur des sources administratives, selon le concept du Bureau fédéral du Plan, c'est-à-dire incluant les chômeurs âgés dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi.
  2. Les entrées comprennent les créations *ex nihilo* (représentent les entreprises qui entrent dans la base, pour lesquelles on dispose, dans la plupart des cas, de la date de l'acte de constitution), les réactivations (entreprises « dormantes » depuis parfois de longues années qui sont réactivées) et d'autres mouvements (il s'agit d'entreprises existant en (t-1) dans un autre agrégat (forme juridique, entité géographique,...) et qui intègrent l'agrégat de référence en t ; à titre d'exemple, on peut citer les immigrations géographiques). Les sorties regroupent les désactivations (une entreprise devient « dormante » si elle cumule les preuves de non activité. Cette mise en veilleuse s'accompagne souvent d'une mise en situation juridique principalement une ouverture de faillite. Toute entreprise dormante peut redonner signe de vie à tout moment et être donc réactivée et retourner en entrée) et les disparitions (si une entreprise a officiellement cessé toute activité, elle quitte le répertoire ; dans plus de 70% des cas, il s'agit d'entreprises qui étaient déjà dormantes). Enfin, sont également enregistrés en sortie les émigrations géographiques.



# L'impact de la crise sur le marché du travail

L'impact de la crise touche tant la situation des Wallons au regard de l'activité que l'offre et la demande d'emploi.

- Selon l'enquête sur les forces de travail, le nombre d'actifs occupés wallons diminue de près de 30.000 unités entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, soit -2,1%.
- Le recours au travail intérimaire chute nettement dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008.
- Un autre indicateur conjoncturel est la croissance des pertes d'emplois liées aux licenciements collectifs et aux faillites avec personnel.
- A partir de mars 2009, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés et de chômeurs complets indemnisés progresse de manière significative à un an d'écart (resp. + 3,5% et +2,7% entre 2008 et 2009).
- Les publics touchés plus sévèrement par la crise sont les hommes, les travailleurs du secteur secondaire, les moins de 25 ans et les 50 ans et plus.
- En moyenne en 2009, la Wallonie compte près de 65.000 chômeurs temporaires chaque mois (soit +48,3% par rapport à 2008).

Ce chapitre aborde l'impact de la crise économique sur l'évolution de l'emploi, du chômage et de la demande d'emploi, sur base des données conjoncturelles disponibles au moment de la rédaction de ce rapport. Les sources dont les données ne courent que jusqu'en 2008<sup>3</sup> ne sont donc pas exploitées.

## L'évolution de l'emploi

### LA SITUATION AU REGARD DE L'ACTIVITÉ ET LES INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Une source utile pour une approche récente et régionale du marché du travail est l'enquête trimestrielle par sondage sur les forces de travail (EFT), qui fournit des informations sur la situation des personnes au regard de l'activité, en se référant aux définitions de l'Organisation Internationale du Travail<sup>4</sup>.

### SITUATION DES WALLONS AU REGARD DE L'ACTIVITÉ

(POPULATION DES 15-64 ANS)

	Actif occupé	Chômeur BIT	Non actif
T1/07	1.290.219	154.420	813.621
T2/07	1.271.461	155.950	835.828
T3/07	1.289.902	146.036	830.905
T4/07	1.312.269	151.158	811.419
T1/08	1.317.887	143.706	818.142
T2/08	1.272.117	135.291	875.071
T3/08	1.313.416	160.492	813.327
T4/08	1.327.752	145.987	817.916
T1/09	1.306.331	174.048	814.752
T2/09	1.302.272	147.193	848.251
T3/09	1.286.012	158.791	856.453

SOURCE : ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL. SPF ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE.

Sur base de cette enquête, on remarque une diminution du nombre d'actifs wallons occupés depuis début 2009. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, 1.286.012 Wallons âgés de 15 à 64 ans (1.295.620 si l'on considère aussi les 65 ans et plus) sont au travail, soit 16.260 actifs occupés de moins que le trimestre précédent (-1,2%) ou une baisse de 27.404 unités à un an d'écart (-2,1%), alors qu'on dénombre 158.791 chômeurs wallons au sens du BIT, c'est-à-dire à la recherche active d'un travail et disponible pour travailler dans les 2 semaines (mais pas forcément inscrit au service régional de l'emploi, par exemple).

Bien que les conclusions issues de la lecture des données relatives à l'EFT doivent être considérées avec précaution, on sera attentif à l'évolution de la catégorie des 15-64 ans non actifs, qui passe de 813.327 unités au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 à 856.453 unités un an

plus tard, soit + 43.126 unités ou + 5,3%. Au sens du BIT, il s'agit donc de personnes qui se sont (temporairement ou non) « retirées » du marché du travail, à savoir des personnes non occupées, qui ne recherchent pas activement un emploi et/ou qui ne sont pas disponibles pour travailler rapidement. Ce constat (qu'il conviendrait de confirmer à terme et d'affiner) est d'autant plus interpellant qu'en termes d'âge et de genre, c'est la catégorie des hommes de 25 à 49 ans qui, passant de 45.800 à 61.310 non actifs, connaît la plus forte croissance, en valeur absolue (+15.510 unités) et relative (+33,9%).

#### Le taux d'activité

Selon l'EFT, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, le taux d'activité, c'est-à-dire la proportion des Wallons en âge de travailler (15-64 ans) qui se présentent sur le marché du travail (qu'ils soient en emploi ou au chômage), s'élève à 62,8%, 68,8% pour les hommes et 56,7% pour les femmes. En corrélation avec la progression du nombre de non actifs, on constate une diminution du taux d'activité de 1,6 point de pourcentage (p.p.) en un an, davantage marquée chez les hommes (-2,1 p.p.) que chez les femmes (-1,3 p.p.).

#### Le taux d'emploi

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, le taux d'emploi, qui rend compte de la participation effective à l'emploi de la population « en âge de travailler », s'élève à 55,9% en Wallonie. Parmi les 15 à 64 ans, 50% des femmes et 61,8% des hommes travaillent. Par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008, le taux d'emploi chute de 57,4% à 55,9%, l'évolution étant à nouveau plus marquée chez les hommes (-2,2 p.p.) que chez les femmes (-0,9 p.p.).

#### Le taux de chômage BIT

Le taux de chômage au sens du BIT, à savoir le nombre de chômeurs BIT, divisé par la population active, est de 11% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 en Wallonie.

## L'ACTIVITÉ INTÉRIMAIRE

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES D'INTÉRIM PRESTÉES EN RÉGION WALLONNE

	Croissance sur base annuelle (T/T-4)			Croissance sur base trimestrielle (T/T-1)		
	Employé	Ouvrier	Total	Employé	Ouvrier	Total
T3/07	9,0%	0,2%	3,1%	1,6%	-0,1%	0,4%
T4/07	6,5%	1,7%	3,1%	1,7%	0,5%	0,9%
T1/08	10,1%	1,7%	4,3%	1,6%	1,1%	1,2%
T2/08	4,1%	1,7%	2,4%	-0,5%	-0,4%	-0,5%
T3/08	1,7%	-2,3%	-0,9%	-2,3%	-4,6%	-3,9%
T4/08	-3,0%	-10,9%	-8,4%	-3,3%	-5,6%	-4,9%
T1/09	-11,9%	-28,1%	-22,9%	-3,9%	-21,5%	-15,5%
T2/09	-13,8%	-35,1%	-28,4%	-3,3%	-3,8%	-3,6%
T3/09	-11,9%	-28,1%	-22,3%	-2,6%	-0,3%	-1,2%

SOURCE : FEDERGON

Le secteur du travail intérimaire est durement touché par la crise économique.

Sur base des enquêtes trimestrielles menées par la fédération patronale Federgon auprès de ses membres, il apparaît qu'en région wallonne, les conséquences négatives de la crise se ressentent nettement dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008.

A un an d'écart, les trois premiers trimestres de 2009 enregistrent un recul de 22,9%, 28,4% et 22,3%. Le nombre d'heures de travail intérimaire prestées chute plus sévèrement dans le segment des ouvriers (respectivement -28,1%, -35,1% et -28,1%), bien que les employés ne soient pas épargnés par la détérioration de l'activité (resp. -11,9%, -13,8% et -11,9%).

Sur base trimestrielle, en valeurs corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, l'activité intérimaire s'inscrit aussi en repli au long des trois premiers trimestres 2009.

#### LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS<sup>6</sup>

Dans certains cas, une entreprise qui licencie une partie ou la totalité de son personnel doit s'inscrire dans les conditions bien définies du « licenciement collectif »<sup>6</sup>. Ces licenciements dans le cadre de la « loi Renault » ne reflètent évidemment qu'une partie des pertes d'emploi, à côté de pertes d'emplois résultant de faillites ou de restructurations de moindre ampleur et/ou touchant des entreprises de moins de 20 travailleurs, de la non reconduction de contrats de travail à durée déterminée, etc.

Durant l'année 2009, 35 dossiers ont été introduits au FOREM annonçant d'éventuelles suppressions d'emplois par le biais d'un licenciement collectif dans le cadre de la « loi Renault ». Parmi ceux-ci,

20 entreprises ont déjà confirmé leur intention de licenciement collectif, engendrant 1.274 pertes d'emplois. Cinq dossiers initiés en 2008 ont également été confirmés début 2009, portant sur 151 pertes d'emplois. Ce sont donc au moins 1.425 pertes d'emplois liées aux licenciements collectifs qu'a connues la région wallonne en 2009, contre 1.055 en 2008<sup>7</sup>.

#### LES PERTES D'EMPLOI LIÉES AUX FAILLITES

#### ÉVOLUTION DES PERTES D'EMPLOI LIÉES AUX FAILLITES AVEC PERSONNEL EN RÉGION WALLONNE

	Faillites		Emplois perdus	
	Nombre	Taux de croissance à un an	Nombre	Taux de croissance à un an
T1/07	244	-8,6%	1.985	+11,7%
T2/07	257	+5,3%	2.354	+21,3%
T3/07	197	+8,8%	1.645	+34,5%
T4/07	285	+21,8%	1.706	-7,0%
2007	983	+6,1%	7.690	+13,5%
T1/08	251	+2,9%	1.752	-11,7%
T2/08	284	+10,5%	1.809	-23,1%
T3/08	197	+0%	1.672	+1,6%
T4/08	308	+8,1%	2.167	+27,0%
2008	1.040	+5,8%	7.400	-3,8%
T1/09	325	+29,5%	1.988	+13,5%
T2/09	296	+4,2%	2.254	+24,6%
T3/09	274	+39,1%	1.775	+6,2%
T4/09	300	-2,6%	1.914	-11,7%
2009	1.195	+14,9%	7.931	+7,2%

SOURCE : ONEM

En 2009, 7.931 travailleurs ont perdu leur emploi dans le cadre des 1.195 faillites (avec personnel) survenues en région wallonne, contre 7.400 en 2008, soit une augmentation de +7,2%. Il est essentiel de

noter que ces données ne concernent que les faillites d'entreprises employant un ou plusieurs travailleurs enregistrés au moins un jour à l'ONSS<sup>8</sup>.

Ce sont les deux premiers trimestres de 2009 qui ont connu le plus grand nombre de pertes d'emplois, avec respectivement 1.988 et 2.254 travailleurs licenciés (soit +13,5% et +24,6% à un an d'écart). Le dernier trimestre 2009 montre une situation plus favorable à un an d'écart, la crise ayant déjà nettement marqué le dernier trimestre 2008.

## L'évolution du chômage et de la demande d'emploi

L'évaluation de la situation et de l'évolution du chômage passe nécessairement par l'examen de plusieurs indicateurs basés sur différentes sources. Ainsi, à côté des données relatives au chômage au sens du BIT issues de l'enquête sur les forces de travail (cf. supra), la banque de données administratives STAT 92 offre des informations sur les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)<sup>9</sup> inscrits au FOREM, alors que la statistique des paiements de l'ONEM (STAT INFO) comprend les chômeurs complets indemnisés inscrits comme demandeurs d'emploi (CCI-de)<sup>10</sup> qui ont bénéficié d'un paiement au cours du mois considéré.

### DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS ET CHÔMEURS COMPLETS INDEMNISÉS DEMANDEURS D'EMPLOI EN WALLONIE

	DEI Wallonie		CCI-de Wallonie	
	Nombre d'inscrits	Taux de croissance à un an	Nombre de paiements	Taux de croissance à un an
2003	246.076	+8,4%	199.700	+9,1%
2004	260.658	+5,9%	210.411	+5,4%
2005	266.978	+2,4%	217.708	+3,5%
2006	274.400	+2,8%	215.061	-1,2%
2007	258.391	-5,8%	205.607	-4,4%
2008	243.861	-5,6%	195.460	-4,9%
2009	252.344	+3,5%	200.649	+2,7%
2009.01	246.546	-2,7%	202.206	-0,6%
2009.02	247.323	-1,8%	196.906	-1,9%
2009.03	247.599	+3,4%	200.847	+0,9%
2009.04	248.985	+3,9%	192.108	+1,2%
2009.05	241.326	+5,5%	199.406	+3,7%
2009.06	242.967	+5,9%	204.033	+4,7%
2009.07	263.281	+5,3%	201.423	+4,5%
2009.08	268.145	+5,6%	212.891	+6,0%
2009.09	263.948	+5,1%	202.817	+2,8%
2009.10	255.159	+5,0%	200.608	+4,3%
2009.11	250.627	+3,8%	201.680	+3,7%
2009.12	252.223	+3,4%	192.866	+2,9%

SOURCES : FOREM - AdG (STAT 92), ONEM (STAT INFO).

L'évolution de la demande d'emploi wallonne et du nombre d'allocataires après emploi à temps plein ou après études montre une tendance similaire à la baisse en 2007 et en 2008. A un an d'écart, cette tendance favorable se poursuit en janvier et février 2009.

Ce n'est qu'à partir du mois de mars 2009 que la crise économique se traduit en région wallonne dans ces indicateurs du marché de l'emploi. Tant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés que de chômeurs complets indemnisés progresse alors de manière significative, selon des taux de croissance à un an d'écart atteignant certains mois plus de 5%.

En 2009, la région wallonne (en ce compris la Communauté germanophone) compte en moyenne 252.344 demandeurs d'emploi inoccupés, soit une augmentation de 3,5% par rapport à la moyenne de 2008. Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi progresse dans une proportion légèrement moindre, passant de 195.460 paiements par mois en moyenne en 2008 à 200.649 paiements en 2009, soit +2,7%. Cette croissance est portée par la nette progression du nombre de chômeurs après un emploi à temps plein, alors que le nombre de bénéficiaires d'allocations d'attente reste stable.

Au niveau belge, l'impact de la crise économique se manifeste plus rapidement sur les indicateurs étudiés (dès décembre 2008 ou janvier 2009) et de manière plus marquée. Ainsi, le nombre moyen de DEI belge progresse de 504.865 personnes en 2008 à 554.529 en 2009, soit +9,8%, alors que les chômeurs complets indemnisés après emploi à temps plein ou études passent d'une moyenne de 403.845 paiements mensuels à 434.135 sur la même période, soit +7,5%.

### LES AYANTS DROIT À DES ALLOCATIONS PAYÉES PAR L'ONEM

Les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi ne sont pas le seul public à percevoir des allocations de l'ONEM ; d'autres demandeurs d'emploi et de nombreux travailleurs bénéficient aussi d'un soutien de l'Office.

Durant le mois de décembre 2009, 453.070 Wallons ont eu droit à des allocations payées par l'ONEM. Plus de 40% d'entre eux (42,6%, soit 192.866 personnes) sont des chômeurs indemnisés qui bénéficient d'allocations après un emploi à temps plein ou des études.

Un quart (115.680 personnes) est constitué de « travailleurs soutenus par l'ONEM », principalement des chômeurs temporaires (54.895 personnes), des chômeurs de longue durée bénéficiant d'une mesure d'activation (22.392 personnes), des chômeurs dispensés pour suivre des études ou une formation (18.117 personnes) et des travailleurs à temps partiel avec maintien des droits bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus (16.677 personnes).

Enfin, 14,6% des ayants droit à des allocations de l'ONEM (soit 66.013 personnes) sont des travailleurs qui bénéficient d'un soutien de l'Office dans le cadre d'un aménagement de leur temps de travail, le plus souvent consistant en une réduction de prestations par le biais de l'interruption de carrière (20.783 personnes) ou du crédit-temps (29.603 personnes).

Entre décembre 2008 et 2009, le nombre total de Wallons bénéficiaires d'allocations de l'ONEM a augmenté de 13.478 unités, passant de 439.592 à 453.070, soit +3,1%. On relèvera les catégories suivantes, significatives en nombre absolu et en forte progression, évidemment impactées par la crise économique :

- les chômeurs indemnisés après un emploi à temps plein (+5,3%) ;
- les chômeurs temporaires (+10,0%) ;
- les travailleurs aménageant leur temps de travail dans le cadre d'un congé thématique, à savoir le congé parental, le congé pour soins palliatifs ou l'assistance médicale (+26,2%) ;
- les travailleurs qui réduisent leur prestation dans le cadre du crédit-temps (+15,3%).

L'évolution de ces 4 catégories est abordée plus en détail ci-dessous.

#### Les chômeurs après un emploi à temps plein

### DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS AYANT DROIT À DES ALLOCATIONS PAYÉES PAR L'ONEM APRÈS UN EMPLOI À TEMPS PLEIN

	Région wallonne	Région flamande	Région Bxl-cap.	Belgique
Déc. 2008	121.627	114.286	49.386	285.299
Déc. 2009	128.058	129.531	52.440	310.029
Taux de croissance à un an	+5,3%	+13,3%	+6,2%	+8,7%

SOURCE : ONEM (STAT INFO).

La croissance du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en Wallonie comme en Belgique est portée par la nette progression du nombre de chômeurs après un emploi à temps plein.

En décembre 2009, la région wallonne compte 128.058 chômeurs après un emploi à temps plein, soit 6.431 unités de plus qu'un an auparavant, ce qui équivaut à un taux de croissance à un an de 5,3%. Cette augmentation résulte quasi exclusivement de la croissance du nombre d'hommes (+ 6.421 unités, soit +9,5%), alors que le nombre de chômeuses après un emploi à temps plein stagne. Toutes les catégories d'âge sont touchées ; néanmoins, l'impact est plus marqué chez les moins de 25 ans (+16,9%) et les 50 ans et plus (+7,9%) que chez les 25-49 ans (+3,1%).

On relèvera également la progression des chômeurs indemnisés après un emploi à temps plein en région flamande, augmentant de 13,3% entre décembre 2008 et 2009. L'effet de la crise, lu au travers de cet indicateur reflétant les pertes d'emplois, se montre donc proportionnellement beaucoup plus brutal pour la Flandre, conséquence de la structure différente de l'économie flamande, de sa plus grande réactivité (dans ce cas, sa plus grande vulnérabilité) et de la situation initiale nettement plus favorable du marché de l'emploi dans cette région (proche d'un quasi plein emploi).

#### Le chômage temporaire

Le chômage temporaire concerne l'ensemble des travailleurs dont le contrat de travail est temporairement suspendu (pour les motifs de force majeure, incident technique, intempéries, raison économique, vacances annuelles, grèves / lock-out) et qui bénéficient dès lors d'allocations de l'ONEM.

L'année 2009 se caractérise par un recours accru des entreprises à ce type de chômage, porté évidemment par la croissance du chômage économique lié à la crise, croissance certainement engagée dès le dernier trimestre 2008.

## CHÔMEURS TEMPORAIRES EN WALLONIE

	Nombre d'unités physique	Taux de croissance à un an
2003	40.936	-1,4%
2004	38.240	-6,6%
2005	40.558	+6,1%
2006	38.823	-4,3%
2007	40.155	+3,4%
2008	43.685	+8,8%
2009	64.803	+48,3%
2009.01	73.363	+58,0%
2009.02	86.715	+74,1%
2009.03	92.825	+58,0%
2009.04	61.584	+56,5%
2009.05	72.991	+64,8%
2009.06	70.332	+74,1%
2009.07	39.845	+45,4%
2009.08	55.542	+51,4%
2009.09	49.270	+30,4%
2009.10	52.111	+37,4%
2009.11	68.157	+22,8%
2009.12	54.895	+10,0%

SOURCE : ONEM (STAT INFO).

En 2009, on compte en effet une moyenne mensuelle de 64.803 chômeurs temporaires wallons, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 2008 (+48,3%). Le nombre cumulé de jours chômés par les travailleurs wallons progresse même davantage (+72,7% entre 2008 et 2009).

A partir du second semestre 2009, la tendance à la hausse est très légèrement amplifiée par l'entrée en vigueur de la « suspension de crise employés »<sup>11</sup> accessible aux entreprises reconnues en difficulté, comparable au système de chômage économique qui concernait jusque là les seuls ouvriers.

Durant la même période, les travailleurs flamands subissent une croissance du chômage temporaire encore plus marquée qu'en région wallonne. En 2009, ce sont en moyenne 138.938 travailleurs flamands qui ont connu chaque mois une période de chômage temporaire (+61,6% par rapport à 2008). Le nombre cumulé de jours chômés en Flandre double entre 2008 et 2009.

### Les congés thématiques

Le système de congés dits thématiques comprend le congé parental, le congé pour soins palliatifs et l'assistance médicale ; il permet aux travailleurs de suspendre entièrement ou partiellement leur carrière tout en percevant une allocation de l'ONEM.

Le nombre de travailleurs wallons aménageant leur temps de travail dans le cadre d'un congé thématique est en constante augmentation depuis le début de l'année 2009. On peut supposer que cette tendance soit en partie liée à la crise économique, le système apportant une réponse commune aux travailleurs souhaitant limiter leurs prestations pour des motifs familiaux et aux entreprises soucieuses de réduire leur main-d'œuvre.

En décembre 2009, 11.710 Wallons recourent aux congés thématiques, contre 9.280 en décembre 2008, soit une progression de 26,2%. Bien qu'il s'agisse d'un dispositif concernant principalement les femmes (80,3% des paiements), on relèvera que, proportionnellement, c'est le nombre de travailleurs masculins bénéficiaires qui a le plus augmenté, progressant de 45,2% (passant de 1.589 à 2.307 unités), contre +22,2% chez les femmes (de 7.691 à 9.403 unités).

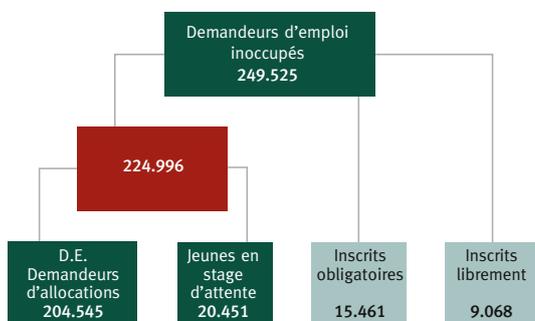
### La réduction de prestation dans le cadre du crédit-temps

Enfin, parmi les catégories significatives de bénéficiaires d'allocations de l'ONEM, on note aussi la forte progression, tout au long de l'année 2009, des travailleurs réduisant leurs prestations dans le cadre du crédit-temps. On signalera l'entrée en vigueur, à partir du second semestre 2009, du « crédit-temps de crise » pour les entreprises reconnues en difficulté, dont l'impact est peu perceptible en termes statistiques<sup>12</sup>.

En décembre 2009, on compte 29.603 Wallons réduisant leur prestation de travail dans le cadre du crédit-temps, soit une augmentation de 15,3% par rapport à décembre 2008. Comme pour les congés thématiques, on remarque que la progression du recours à ce système, qui, classiquement, concerne davantage les femmes (62,3% des bénéficiaires), est nettement plus marquée chez les travailleurs (+27,5% entre décembre 2008 et 2009) que chez les travailleuses (+8,9%).

## LA DEMANDE D'EMPLOI

Fin décembre 2009, la région wallonne de langue française compte 249.525 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits au FOREM (la région wallonne en ce compris la Communauté germanophone en compte 252.223).



SOURCE : FOREM.

Parmi ces demandeurs d'emploi inoccupés inscrits au FOREM, on dénombre 204.545 DEI demandeurs d'allocations (DEDA), qui perçoivent des allocations de chômage (sur base d'un travail à temps plein ou à temps partiel) ou des allocations d'attente, et 20.451 jeunes en stage d'attente d'allocations à la sortie des études (demandeurs d'emploi non indemnisés).

## DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS PAR CATÉGORIE

	DEDA	Jeunes en stage d'attente	Inscrits obligatoires	Inscrits libres	Total DEI
Déc. 2008	194.362	20.217	18.161	8.827	241.567
Déc. 2009	204.545	20.451	15.461	9.068	249.525
Evolution à un an	+10.183	+234	-2.700	+241	+7.958
Taux de croissance à un an	+5,2%	+1,1%	-14,9%	+2,7%	+3,3%

SOURCE : FOREM.

Sur base des taux de croissance à un an d'écart, l'inversion de la tendance à la baisse de la demande d'emploi, tendance constatée tout au long des années 2007 et 2008, apparaît en mars 2009, résultante de la crise économique.

Entre décembre 2008 et 2009, le nombre de DEI augmente de près de 8.000 unités, passant de 241.567 à 249.525 personnes, soit +3,3%.

Sur la même période, par branche d'activité d'origine du demandeur d'emploi, on constate cette croissance dans l'ensemble des secteurs d'activité, primaire (+3,6%), secondaire (+8,3%), tertiaire (+4,6%) et quaternaire (+2,8%). A titre d'exemples, les DEI originaires des branches suivantes ont particulièrement augmenté :

- dans le secteur secondaire, les industries

Parmi les 204.545 demandeurs d'emploi inoccupés demandeurs d'allocations, plus de la moitié a atteint au maximum le niveau de l'enseignement secondaire de deuxième degré. 31,5% ont moins de 30 ans et 23,6% ont 50 ans ou plus. 45,5% des DEDA sont inoccupés depuis au moins 2 ans ; parmi ceux-ci, plus de la moitié sont sans emploi depuis 5 ans ou plus.

Les 20.451 jeunes en stage d'attente ont pour la grande majorité moins de 25 ans et une durée d'inoccupation inférieure à un an. Leur niveau d'études est globalement supérieur à l'ensemble des demandeurs d'emploi. Cependant, un quart de ces jeunes n'a pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire de troisième degré.

Au-delà de ces deux catégories principales, on compte 15.461 DEI « inscrits obligatoires » (personnes exclues temporairement des allocations de chômage et demandeurs d'emploi à charge du CPAS) et 9.068 DEI « inscrits librement » (personnes n'ayant pas droit aux allocations de chômage mais pouvant bénéficier des services du FOREM).

manufacturières (+950 unités, soit +4,3%), la construction (+2.204 unités, soit +13,6%);

- dans le secteur tertiaire, le commerce – réparation (+783 unités, soit +3,0%), les transports – entreposage – communication (+546 unités, soit +7,4%), l'immobilier – location – services aux entreprises (+1.714 unités, soit +6,8%);

- dans le secteur quaternaire, les services collectifs, sociaux et personnels (+1.087 unités, soit +8,9%).

En termes de catégories, c'est la progression du nombre de DEDA, les « demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations » (+10.183 unités ou +5,2%), qui porte la croissance des DEI. Cette augmentation est freinée par la diminution des inscrits obligatoires (-2.700 unités), alors que les jeunes en stage d'attente et les inscrits libres sont relativement stables (resp. +234 et +241 unités).

Entre décembre 2008 et 2009, la croissance du nombre de DEDA (+10.183 unités ou +5,2%) concerne quasi exclusivement les hommes. La crise touche l'ensemble des classes d'âge, mais l'impact est nettement plus marqué chez les moins de 25 ans (+7,7%) et les 50 ans et plus (+9,6%). Elle atteint tous les niveaux d'études, avec un effet accru chez les plus qualifiés (+10,1% pour les diplômés de l'enseignement supérieur).

3. C'est le cas par exemple des données régionalisées relatives aux travailleurs salariés résidant en Wallonie (ONSS) qui, à la rédaction de ce rapport, sont uniquement disponibles jusqu'au second trimestre 2008 ou des données relatives au travail indépendant (INASTI), disponibles jusqu'au 31/12/2008.
4. Pour les définitions des indicateurs utilisés, cf. [http://economie.fgov.be/fr/binaries/Fiches\\_Metadatas\\_StatProd\\_Employement\\_FR\\_20090515\\_tcm326-58094.pdf](http://economie.fgov.be/fr/binaries/Fiches_Metadatas_StatProd_Employement_FR_20090515_tcm326-58094.pdf)
5. Source : FOREM.
6. Est considéré comme « licenciement collectif », tout licenciement, pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne des travailleurs, qui affecte, au cours d'une période de 60 jours, au moins un certain nombre de travailleurs déterminé en fonction de la taille de l'entreprise.  
Pour plus de détails : <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=493>
7. On relèvera que ces emplois perdus ne sont pas nécessairement occupés par des Wallons, ils peuvent être occupés par des travailleurs d'autres régions, voire d'autres pays.
8. Au total, ce sont 2.748 faillites qui ont été recensées en Wallonie sur l'année 2009 (source : [www.graydon.be](http://www.graydon.be) sur base du Moniteur belge).
9. En raison de la suppression du pointage en janvier 2006 et du développement d'une nouvelle procédure visant à obtenir les informations nécessaires pour le calcul des statistiques du chômage, l'interprétation de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI) de 2005 à 2006 et de 2006 à 2007 est délicate.
10. Cette catégorie recouvre les demandeurs d'emploi inoccupés ayant droit à des allocations payées par l'ONEM après un emploi à temps plein ou après les études (allocations d'attente).
11. Entre juillet et décembre 2009, pour l'ensemble du pays, l'ONEM a effectué 28.965 paiements dans le cadre de la suspension temporaire de l'exécution du contrat de travail des employés, soit 4.827 paiements par mois en moyenne.
12. Entre juillet et décembre 2009, pour l'ensemble du pays, l'ONEM a effectué 11.345 paiements dans le cadre du crédit-temps de crise, soit 1.891 paiements par mois en moyenne.



## L'impact de la crise sur les ménages

L'année 2009 a été marquée par un recul des investissements des ménages wallons.

Les chiffres suivants le démontrent :

- moins 15% de permis d'urbanisme ;
- moins 23% d'achats de maisons ;
- moins 3,2% d'immatriculations de voitures neuves.

Le surendettement est quant à lui en progression :

- plus 2,6% de personnes sont en défaut de paiement de leurs dettes ;
- plus 12,4% de procédures de règlement collectif de dettes ;
- l'insolvabilité structurelle devient la principale cause de surendettement.

La Wallonie compte, en septembre 2009, 40.942 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) :

- plus 9,4% bénéficiaires par rapport à l'année précédente ;
- 6 bénéficiaires sur 10 sont des femmes, 45% sont des personnes isolées, un tiers ont moins de 25 ans.

Malgré un recul de l'emploi, le revenu disponible réel des ménages devrait avoir augmenté de 1,5% en 2009. Il s'agit principalement de l'effet de l'indexation décalée des salaires et de mesures fiscales. Les prix ont fortement augmenté en 2008, entraînant des indexations substantielles en 2009 alors qu'en 2009, les prix ont été stables.

Suite à la crise bancaire, au climat économique morose et aux effets de richesse négatifs, eux-mêmes causés par la diminution de la valeur des actifs financiers et dans une moindre mesure des biens immobiliers, les ménages ont consommé moins. Le taux d'épargne a nettement augmenté passant de 13,2% en 2008 à 15,1% en 2009. L'augmentation attendue du chômage pèse sur la confiance des consommateurs, l'épargne servant aussi à compenser la perte de richesse.

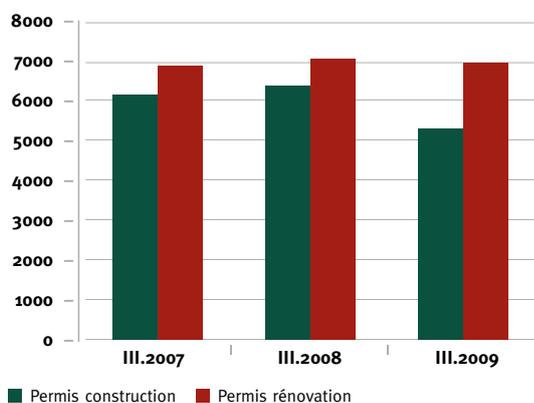
### Les investissements des ménages

Pour 2009, un effet attendu de la crise sur les ménages est la réduction des investissements en raison des incertitudes grandissantes sur les revenus et sur l'emploi. La crise financière a probablement réduit l'accès au crédit. Le taux d'intérêt réel, inflation déduite, a augmenté.

Un des indicateurs d'investissements des ménages est fourni par l'octroi de permis d'urbanisme.

Le nombre de permis octroyé pour la construction de maisons neuves est en diminution depuis le début de 2009. De janvier à fin septembre 2009, 1.000 permis de moins avaient été accordés en région wallonne, par rapport aux 9 premiers mois de 2008, soit une diminution de 15%. La diminution des permis sur la même période est de 12% pour l'ensemble du pays.

### PERMIS ACCORDÉS EN RÉGION WALLONNE, POUR LES 9 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE



SOURCE : SPF ECONOMIE (DGSIE) - CALCULS PROPRES.

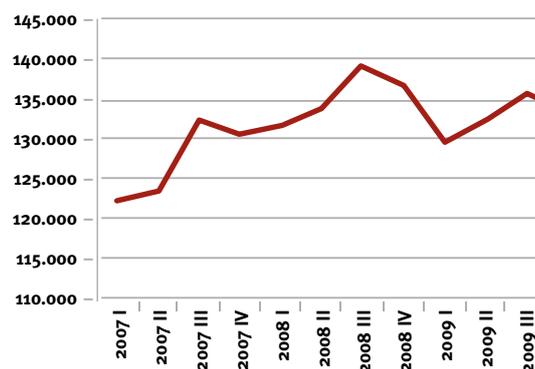
L'évolution est plus stable en ce qui concerne les permis pour la rénovation d'immeubles destinés au logement. Il y a une très légère diminution du nombre de permis en 2009, mais le nombre total reste supérieur à celui de 2007.

La diminution temporaire de la TVA pour les travaux de construction, contenue dans le plan fédéral de relance, d'une part, les aides à la rénovation annoncés dans le Plan Marshall 2. Vert, d'autre part, devraient limiter à court terme l'impact de la diminution des permis sur le secteur de la construction.

L'achat par les ménages de biens immeubles existants a connu des variations sensibles en 2008 et 2009. Le nombre d'achats de maisons d'habitation ordinaire a connu une diminution de 23% en région wallonne entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Les transactions sont passées de 6.520 à 4.912 par trimestre. Depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre, les ventes de maisons sont à nouveau plus nombreuses.

L'évolution du prix moyen des maisons est assez comparable à celle des ventes mais avec moins d'amplitude. Les prix moyens ont diminué de 7% en région wallonne entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2009, pour augmenter ensuite. Pour l'ensemble de la Belgique, les évolutions sont semblables : la diminution des transactions est un peu plus importante (-27%) mais la diminution du prix moyen est de 4% au lieu de 7% en région wallonne.

### ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN DES MAISONS VENDUES EN RÉGION WALLONNE



SOURCE : SPF ECONOMIE (DGSIE) - CALCULS PROPRES.

L'achat de voitures représente une part importante des achats de biens de consommation par les ménages. Des statistiques permettent de suivre l'évolution de l'immatriculation de véhicules neufs en Belgique. L'indicateur est imparfait car il regroupe les immatriculations faites par les particuliers et les sociétés. Les immatriculations de voitures neuves ont diminué de plus de 11% en Belgique en 2009 par rapport à 2008. La diminution est nettement moins prononcée en Wallonie. On ne peut exclure que les différences entre les régions s'expliquent par le renouvellement moins rapide des voitures de société en Belgique, Bruxelles et la Flandre comptant une part plus importante de sièges sociaux d'entreprises et d'opérateur de leasing. Les incitants de la région wallonne en faveur de l'achat de véhicules moins polluants par les particuliers ont peut-être soutenu la demande.

### IMMATRICULATIONS DE VOITURES NEUVES

	2008	2009	Variation en %
Wallonie	154.401	149.435	-3,2
Flandre	288.085	252.010	-12,5
Bruxelles	98.056	78.475	-20,0
Belgique	540.542	479.920	-11,2

SOURCE : SPF ECONOMIE (DGSIE)

### Le surendettement<sup>13</sup>

#### LES DÉFAUTS DE PAIEMENT AUPRÈS DE LA CENTRALE DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

En région wallonne, 159.932 personnes, soit 5,9% de la population majeure wallonne, étaient répertoriées pour défaut de paiement en 2009. Cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (4,17%) et à la moyenne des deux autres régions (2,8% de la population majeure flamande et 5,2% dans la région de Bruxelles-Capitale). Entre 2008 et 2009, la région wallonne a connu une hausse de 2,56% du nombre de personnes enregistrées. Si cette progression est plus faible que dans les autres régions<sup>14</sup>, et que la Wallonie semble donc mieux résister à la crise, sa situation n'en reste pas moins très préoccupante puisque 44,8% des personnes en défaut de paiement viennent de Wallonie, pour 39,5% de Flandre et 12,3% de Bruxelles. Les Wallons restent donc surreprésentés parmi les personnes défaillantes en regard de leur part dans la population belge majeure (32%). Si l'on compare cette fois le nombre de personnes en défaut de paiement par rapport au nombre d'emprunteurs de chaque région, c'est Bruxelles qui est la plus mal placée avec 10,2% des emprunteurs en défaut de paiement, suivie de près par la région wallonne (9,4%) et enfin par la région flamande (5,2%).

Il convient de noter que les données régionales cachent des réalités contrastées entre provinces. Ce sont les provinces de Hainaut et de Liège qui présentent les situations les plus problématiques alors que le Brabant wallon s'en sort proportionnellement mieux que la moyenne nationale.

#### LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

En 2009, on dénombrait 32.552 procédures de règlement collectif de dettes, concernant 1,19% de la population wallonne majeure. Au niveau belge, 78.147 procédures ont été enregistrées en 2009, représentant 0,91% de la population belge majeure. Entre 2008 et 2009, on a relevé une croissance des procédures de 12,36% pour la région wallonne et de 11,4% pour la Belgique.

A l'instar des données relatives aux personnes en défaut de paiement, on constate une surreprésentation de la Wallonie parmi les procédures de règlement collectif de dettes, puisque 41,65% des procédures ont été introduites en Wallonie alors que la population majeure wallonne ne représente que 32% de la population majeure belge.

Si l'on épingle uniquement les nouvelles procédures qui ont été considérées comme admissibles en 2009 pour la Belgique<sup>15</sup>, on peut relever une augmentation de 23,3% par rapport à 2008 (12.900 nouvelles procédures en 2008 contre 15.904 procédures en 2009). Selon le dernier rapport de la Centrale des crédits aux particuliers, il s'agirait à nouveau d'une conséquence de la crise.

#### LES TYPES DE DETTES DES MÉNAGES SUIVIS EN MÉDIATION DE DETTES

Le crédit n'est pas la seule cause du surendettement. On observe en effet un nombre croissant de personnes suivies par les services de médiation de dettes pour des difficultés de paiement portant sur des factures d'énergie, de communication, de soins de santé, etc. Une ventilation des dettes des ménages montre d'ailleurs que 33,6% d'entre elles portent exclusivement sur des dettes non liées au crédit, 6,3% portent exclusivement sur des dettes de crédit, et la majorité, soit 60,1%, porte sur un endettement mixte.

Relevons qu'en ce qui concerne les dettes de crédit, les ouvertures de crédit (liées ou non à un compte à vue) se retrouvent dans 59% des dossiers de médiation de dettes<sup>16</sup>.

Les dettes non liées au crédit les plus fréquentes sont : les dettes publiques (IPP, taxes, etc.) avec 71%, les dettes liées à l'occupation du logement (énergie, eau, loyer, etc.) avec 61,7%, les dettes liées aux soins de santé (54,9%) et les dettes de communication (téléphonie, Internet, transport, etc.) avec 45,5%.

## LES CAUSES DU SURENDETTEMENT

Jusqu'en 2007, la cause principale de surendettement<sup>17</sup> était les « accidents de la vie » (maladie, perte d'emplois, séparation, ...). Depuis 2008, c'est l'insolvabilité structurelle<sup>18</sup>, soit l'insuffisance de revenus pour faire face aux besoins vitaux, qui apparaît comme première cause du surendettement. L'importance de ce critère a d'ailleurs connu une augmentation de 62% par rapport à 2007. Il est probable que l'augmentation du coût de la vie que l'on a connue au premier semestre 2008 ait pu avoir un effet direct sur les personnes les plus vulnérables, et se soit traduite par une croissance du surendettement. Par ailleurs, les données qui seront récoltées par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement pour l'année 2009 permettront sans doute de compléter les analyses relatives aux impacts de la crise sur le surendettement en région wallonne.

## Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS)

En septembre 2009, on dénombrait en Wallonie 40.942 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, soit 45,1% du nombre total des bénéficiaires belges. Entre septembre 2006 et septembre 2009, la Wallonie est passée de 35.105 à 40.942 bénéficiaires, soit une variation de 16,6%, identique à celle de l'ensemble du pays. Celle-ci s'élève à 18,6% à Bruxelles et à 14,6% en Flandre. Entre septembre 2008 et septembre 2009, le nombre de bénéficiaires a progressé de 9,4 % en Wallonie, avec une hausse particulière en province de Hainaut (+ 13,8%). Cette progression s'élève à 12,6% en Flandre et à 8,2% à Bruxelles. Peut-on en déduire que ces augmentations résultent de la crise ? Il convient d'être prudent, d'autres éléments étant susceptibles d'entrer en ligne de compte, tels que l'accroissement global des interventions des CPAS en raison de l'augmentation des personnes exclues du chômage ou encore le transfert du type d'intervention de l'aide sociale vers le revenu d'intégration.

Au regard du nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les bénéficiaires du revenu d'intégration représentaient 1,12% de la population wallonne, sachant que l'on constate des disparités entre provinces (0,49% en Brabant wallon, 1,49% en province de Liège).

En outre, on épinglera le fait que le nombre de bénéficiaires du RIS est beaucoup plus important dans les grandes villes que dans les communes résidentielles<sup>19</sup>. On trouve en effet les pourcentages les plus élevés dans les grandes villes wallonnes (3,6% à Liège, 2,4% à Charleroi, 2,1% à Mons et 2,39% à Huy).

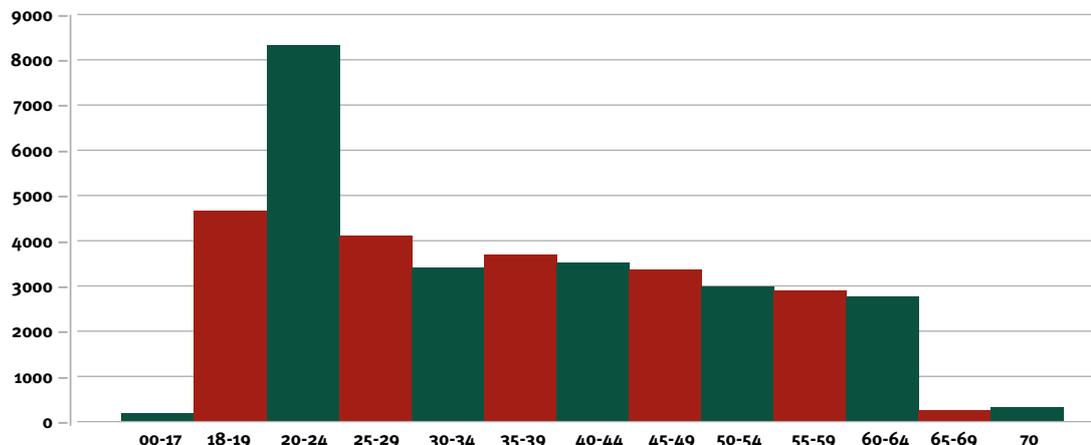
## RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU RIS (PAR SEXE, PAR CATÉGORIE DE MÉNAGE, PAR CLASSE D'ÂGE, PAR NATIONALITÉ) EN RÉGION WALLONNE SEPTEMBRE 2009

	Unités	%
PAR SEXE	40.942	100
Femmes	23.903	58,4
Hommes	17.039	41,6
PAR CATEGORIE DE MENAGE	40.942	100
Personnes cohabitantes	11.523	28,1
Personnes isolées	18.388	44,9
Personnes avec famille à charge	11.031	26,9
PAR CLASSE D'ÂGE <sup>20</sup>	40.942	100
Moins de 25 ans	13.231	32,3
25-39 ans	11.283	27,5
40-49 ans	7.006	17,1
50 ans et plus	9.410	23,0
PAR NATIONALITE <sup>21</sup>	40.942	100
Belge	33.209	81,1
Non belge hors Union européenne	4.633	11,3
Non belge Union européenne	3.075	7,5

SOURCE : SPP INTÉGRATION SOCIALE – CALCULS PROPRES.

## RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU RIS PAR CLASSE D'ÂGE

SEPTEMBRE 2009



Plusieurs constats émanant du tableau et du graphique ci-dessus ont été relevés. On notera premièrement que les femmes représentent environ six bénéficiaires sur dix et que les jeunes de moins de 25 ans constituent un tiers des bénéficiaires du RIS. La tranche des 20-24 ans représente d'ailleurs à elle seule un cinquième du total des bénéficiaires. On notera également une surreprésentation des personnes isolées (45%) alors que ce type de ménage constitue environ un tiers des ménages wallons.

En outre, il convient d'attirer l'attention sur les montants du revenu d'intégration. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, ceux-ci s'élèvent à 484 € pour une personne cohabitante, à 726 € pour une personne isolée et à 968 € pour une personne avec une famille à charge, ces montants se situant sous le seuil de pauvreté.

13. Les données de cette partie se basent sur les analyses réalisées par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement en janvier 2010.
14. 3,92% en Flandre, 6,98% à Bruxelles pour une moyenne belge de 3,64%.
15. L'évolution de ces données n'est pas disponible à l'échelle régionale.
16. L'endettement en crédit des ménages se répartit comme suit : ouverture de crédit (38,4%), prêt à tempérament (37,2%), autres types de crédit (soit essentiellement les ouvertures de crédits liés à un compte à vue) (20,7%), vente à tempérament (10,7%), crédit hypothécaire (7,5%).
17. La raison principale ayant conduit à la situation de surendettement du ménage est établie par le médiateur suite aux entretiens avec les membres du ménage.
18. Les causes principales du surendettement en 2008 sont : l'insolvabilité structurelle (34,7%), les accidents de la vie (26,5%), une vie en décalage avec les revenus (15,5%), difficultés de gestion (14,6%), une faillite en tant qu'indépendant (3,2%), être caution ou codébiteur solidaire (1,2%) et les autres causes (4,3%).
19. Dexia, Finances locales, décembre 2009.
20. Il reste 12 personnes dont l'âge n'est pas connu.
21. Il reste 25 personnes dont la nationalité n'a pas été déterminée.



# 4

## L'impact de la crise sur les finances

La crise signifie :

- moins de recettes, notamment en matière de TVA, précomptes et versements anticipés ;
- plus de dépenses, notamment pour le chômage (un stabilisateur automatique) et les plans de relance ;
- une augmentation de la dette suite aux interventions pour le secteur financier.

D'où un déficit important : 6% du PIB, surtout pour l'Etat fédéral et la sécurité sociale. Ce déficit se situe cependant dans la moyenne européenne.

Le déficit de la Région wallonne s'élève à 400 millions € en 2009.

Le déficit de la Communauté française se chiffre à 267 millions € en 2009 ; il devrait s'aggraver en 2010.

La crise a également un impact sur les pouvoirs locaux, déjà sensible en dépenses (CPAS). Cependant, cet impact sera décalé pour les recettes d'impôt.

L'Europe impose deux contraintes à l'ensemble des finances publiques belges :

1. ne pas dépasser un déficit de 3% en 2012
2. atteindre l'équilibre en 2015.

La crise financière et économique a, comme mentionné précédemment, des conséquences importantes sur les finances publiques, dans tous les pays à des degrés divers. Des interventions publiques ont eu lieu pour soutenir le secteur financier. La diminution d'activité économique freine les recettes et accélère les dépenses.

## Les finances publiques belges

Les interventions nécessaires pour soutenir certaines institutions financières, durement touchées par la crise, ont augmenté la dette publique belge de 20 milliards €. La dette s'élevait, fin 2007 à 282 milliards € pour l'ensemble des pouvoirs publics belges. La dette supplémentaire occasionne une augmentation de la charge d'intérêts. Cependant, les actifs financiers détenus par les pouvoirs publics ont eux-mêmes un rendement et les garanties octroyées par l'Etat le sont contre paiement. Le Conseil Supérieur des Finances<sup>22</sup> (CSF) estime que l'incidence budgétaire nette est déjà positive en 2009 pour l'Etat fédéral (250 millions €). Pour les Régions par contre, qui n'octroient pratiquement pas de garantie, il y a pour l'instant un coût budgétaire net qui pourrait être compensé dans les années à venir.

La crise économique réduit les recettes fiscales. Il y a moins d'activités, moins d'emplois, donc moins de TVA, de précompte professionnel et de cotisations sociales. Les bénéfices des entreprises diminuent,

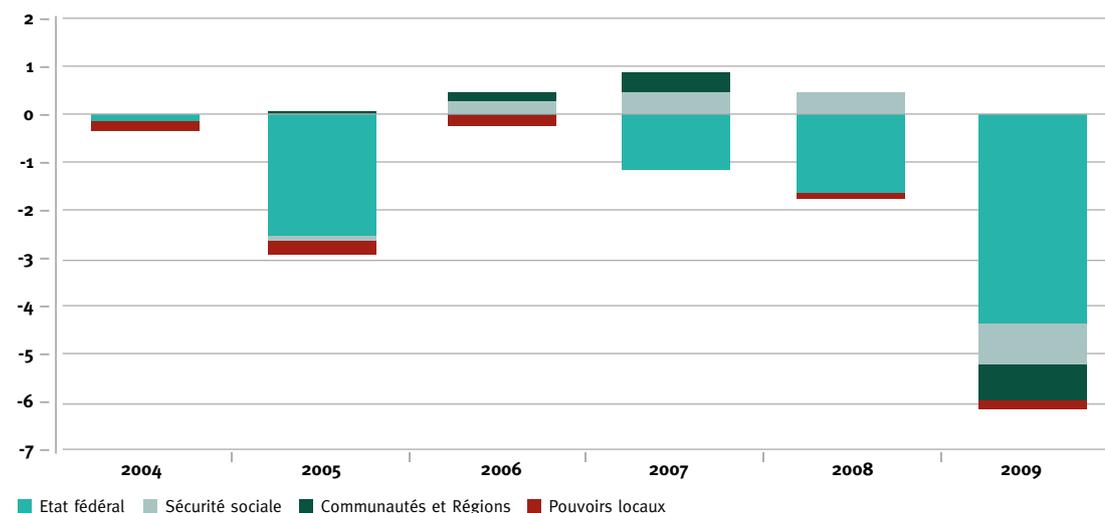
entraînant une baisse des versements anticipés. Une partie des impôts régionaux est liée à l'immobilier (droits d'enregistrement et de succession) et à l'automobile (taxe de mise en circulation). Les Régions connaissent une diminution de leurs recettes fiscales propres liée à la crise.

La crise conduit aussi à des dépenses supplémentaires, surtout pour l'indemnisation du chômage temporaire pour raison économique et le chômage complet. Pour réduire l'impact de la crise, les différents gouvernements ont initié des plans de relance, qui induisent des diminutions de recettes et des augmentations de dépenses.

Le déficit de l'ensemble des pouvoirs publics belges est passé de 1,2% du PIB en 2008 à 6% en 2009, ou de 4 à 20 milliards €. L'augmentation du déficit est particulièrement importante pour l'Etat fédéral, dont l'écart entre les dépenses et les recettes passe de 1,6% du PIB à 4,3% du PIB. La sécurité sociale enregistrait un boni en 2008 qui est devenu déficit en 2009. Les Communautés et Régions étaient à l'équilibre en 2008 et connaissent un solde budgétaire de -0,7% du PIB belge en 2009. Le solde des pouvoirs locaux, communes et provinces est relativement stable en 2009 (-0,2%).

La dégradation de la situation budgétaire, pour l'Etat fédéral, est antérieure à la crise financière et économique. Un solde négatif significatif mais d'une ampleur limitée apparaît déjà dès 2007<sup>23</sup>.

### SOLDES DE FINANCEMENT (% PIB)



SOURCE : CSF, 2010.

## Les finances des entités fédérées

Selon les données du Conseil Supérieur des Finances, un déficit de la Région wallonne apparaît dès 2008, en raison d'une reclassification de dépenses. Ce déficit se creuse en 2009. Les dépenses ont augmenté de 1,4% alors que les recettes ont diminué. Le budget 2010 prévoit des dépenses en diminution de 3,4%.

Pour la Communauté française, le déficit devrait encore se creuser en 2010. Les mécanismes de la loi de financement impliquent une correction en 2010 des moyens transférés du fédéral en fonction de la récession de 2009. Les dépenses de la Communauté, étant essentiellement composée de rémunérations, montrent une plus grande stabilité.

La région bruxelloise, plus sensible aux recettes provenant de l'immobilier, a connu une détérioration sensible de sa situation budgétaire en 2009 ; celle-ci devrait encore s'amplifier en 2010.

La Communauté germanophone a connu en 2009 une dégradation sensible de son budget, qui devrait toutefois se corriger assez rapidement.

Le budget de la Communauté flamande, qui inclut celui de la Région a connu une sévère détérioration, avec un déficit de 1,2 milliard € fin 2009 ; mais le retour à l'équilibre serait plus rapide que pour les entités francophones.

## TRAJECTOIRES BUDGÉTAIRES (EN % DU PIB), AVEC UNE RÉPARTITION 65/35 ENTRE LE FÉDÉRAL ET LES ENTITÉS FÉDÉRÉES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde global à politique inchangée	-5,1	-5,2	-5,4	-5,3	-5,4	-5,5
Objectif à atteindre	-5,1	-4,1	-3,0	-2,0	-1,0	0
Etat et sécurité sociale	-4,1	-3,3	-2,6	-2,1	-1,6	-1,0
Communautés, Régions et pouvoirs locaux	-1,0	-0,8	-0,4	0,1	0,6	1,0

SOURCE : CSF 2010.

La répartition de cet effort global entre les différentes entités a fait l'objet d'un accord mais qui ne vaut que jusque 2012. La part dans les dépenses publiques a été prise en compte pour répartir l'effort, ce qui signifie que l'entité I, qui regroupe l'Etat fédéral et la sécurité sociale, prend à sa charge 65% des réductions de déficit et l'entité II, qui comprend les Régions, les Communautés et les Pouvoirs locaux, contribue à l'effort pour 35%.

Pour les entités fédérées, les projections pluriannuelles, jusque 2012 inclus, concordent assez bien avec la trajectoire budgétaire préconisée par le Conseil supérieur des Finances, notamment parce

## EVOLUTION DU SOLDE NET DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)

	2007	2008	2009	2010 e
Région wallonne	224,8	-191,3	-406,9	-364,7
Communauté française	-32,6	58,6	-266,5	-727,1
Communauté germanophone	2,1	3,8	-32,0	-11,1
Région de Bruxelles-Cap.	6,9	-0,8	-232,7	-313,0
Communauté flamande	1018,1	-65,7	-997,0	-493,3

SOURCE : CSF 2010.  
e = ESTIMATION

Les entités fédérées se sont engagées, mi-décembre 2010, à respecter les déficits inscrits dans le tableau ci-dessus.

### Quelles indications pour l'avenir ?

La Belgique, dans son ensemble, a deux contraintes budgétaires à respecter qui sont imposées par la Commission européenne : atteindre 3% de déficit maximum en 2012 et l'équilibre en 2015.

A politique inchangée, même en tenant compte d'une reprise de l'activité, le déficit de l'ensemble des pouvoirs publics atteindrait 5,5% du PIB en 2015. Les gains conjoncturels seront utilisés pour faire face aux charges d'intérêts plus élevées et le coût budgétaire du vieillissement va continuer de croître. Le CSF conseille aux pouvoirs publics de réduire le déficit de 1,1% du PIB par an, avec un effort un peu plus important en 2012 pour atteindre les 3%.

que la Communauté flamande envisage un retour à l'équilibre dès 2011.

Du côté des pouvoirs locaux, il y a un écart entre l'objectif budgétaire et l'évolution attendue à politique inchangée, dès 2010, de l'ordre de 700 millions € pour le pays (0,2% du PIB).

Si la clé 65/35 était prolongée au-delà de 2013, cela impliquerait que les efforts budgétaires devraient se poursuivre de manière soutenue tant au fédéral que dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux. Les entités fédérées seraient dans ce scénario appelées à générer des surplus budgétaires de plus en plus élevés.

## Les finances des pouvoirs locaux

Sur base de l'enquête menée par Dexia portant sur les budgets 2009 des pouvoirs locaux, on constate que les communes n'ont que partiellement intégré dans leurs budgets initiaux les effets de la crise économique.

Trois grandes sources d'implications négatives pour les finances locales ont été pointées du doigt à la mi-2009 :

- l'inflation élevée de 2008 ;
- la crise bancaire et financière ;
- la répercussion de ces deux chocs sur l'économie réelle.

### L'INFLATION ÉLEVÉE DE 2008

Rappelons d'abord que 2008 a été une année de triple dépassement de l'indice pivot de la fonction publique, ce qui a provoqué une progression de près de 6% des dépenses de personnel dans les budgets des pouvoirs locaux dès 2009. L'inflation élevée a également eu des implications sur les dépenses de fonctionnement.

L'impact des poussées inflationnistes est beaucoup moins prononcé et ne s'opère que partiellement sur les recettes des pouvoirs locaux dans la mesure où l'évolution des recettes communales en 2009 a surtout été influencée par des mesures discrétionnaires des régions (réforme du fonds des communes, mesures compensatoires ou pactes fiscaux ou locaux,...).

Concernant les recettes fiscales, celles en provenance du précompte immobilier sont pour leur part rapidement adaptées via le mécanisme d'indexation des revenus cadastraux. On notera aussi que compte tenu des délais d'enrôlement, les recettes de la taxe additionnelle à l'IPP perçues par les communes ne subissent les effets de l'indexation des revenus qu'avec un décalage de 15 à 30 mois.

### LA CRISE BANCAIRE ET FINANCIÈRE

Les communes et les provinces du pays ont la double particularité d'être les principaux investisseurs du secteur public (environ 50% des investissements publics) et de recourir structurellement au financement par emprunt pour réaliser ses travaux. Par ailleurs, les pouvoirs locaux sont actionnaires, via le Holding communal, d'une institution financière qui a fortement souffert durant la crise financière.

Donc, à priori, la crise financière pourrait avoir un effet sur les dépenses (via un coût du financement plus élevé) et sur les recettes des pouvoirs locaux

(le Conseil d'Administration du Holding communal a décidé de ne pas distribuer de dividendes en 2009). On notera toutefois que les charges financières des pouvoirs locaux doivent être examinées en intégrant les baisses importantes des taux directeurs de la Banque centrale européenne ; les taux des emprunts des pouvoirs locaux sont historiquement bas.

Les charges financières (intérêts et amortissements) des communes du pays ont par ailleurs baissé de 9% en moyenne dans les budgets 2009, ceci résultant en partie des mesures exceptionnelles prises, d'une part, par la Région wallonne<sup>24</sup> dans le cadre du projet de réforme du fonds des communes et, d'autre part, par la Région flamande<sup>25</sup> dans le cadre du pacte local.

### LE CHOC DE LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE

Au niveau des dépenses des pouvoirs locaux, les effets de la récession se traduisent inévitablement par des dotations versées aux CPAS en forte progression. En moyenne, les transferts ont augmenté de 5,9% en 2009 (soit 221 € par habitant à Bruxelles, 121 € en Flandre et 105 € en Wallonie). En outre, on peut noter que les dépenses des CPAS évoluent en 2009 plus rapidement que les recettes.

Les pertes d'emplois qui ont été importantes en 2009 et qui continueront à progresser en 2010 auront nécessairement un impact sur les recettes communales via une contraction des additionnels à l'IPP (Impôt des Personnes physiques) à partir de 2011.

Si la crise économique laissait présager un repli des investissements des pouvoirs locaux, l'étude de la banque Dexia nous indique que ce n'est pas le cas. Au contraire, les prévisions d'investissements seraient en hausse de plus de 20% en 2009. Bien entendu, le contexte d'incertitude qui continue à peser à différents niveaux pour 2010 devrait plus que probablement affecter les taux de réalisation des investissements programmés.

## SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DES BUDGETS 2009

	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Recettes (variation en %)	2,7	4,8	4,6	3,8
Dépenses (variation en %)	3,1	4,5	5,0	4,1
Solde à l'exercice propre (en millions €)	-1,5	7,9	-159,6	-153,2
Solde à l'exercice global (en millions €)	292,7	90,9	1.048,0	1.431,8

SOURCE : FINANCES LOCALES, COMMUNES ET PROVINCES, DEXIA (JUIN 2009).

### En conclusion

Compte tenu de ces différents éléments contextuels, il ressort de l'enquête menée par Dexia que les communes du Royaume présentent en 2009 un solde négatif de 153,2 millions € à l'exercice propre, en hausse de près de 50 millions € par rapport à l'année 2008.

Ce solde négatif important se concentre dans sa quasi-totalité dans les communes flamandes, les 262 communes wallonnes n'enregistrant pour leur part qu'un très faible solde négatif (1,5 million €).

Au niveau de l'exercice global, la situation est cette fois à l'avantage des communes flamandes dans la mesure où malgré l'important déficit observé à l'exercice propre, le solde à l'exercice global est positif de plus d'1 milliard € contre un peu plus de 290 millions € pour les communes wallonnes.

22. Evaluation 2008-2009 et trajectoires budgétaires en préparation au prochain programme de stabilité, Janvier 2010.
23. Pour 2005, il s'agit d'une reclassification de dépenses, liée à la reprise de dettes de la SNCB.
24. Reprise de 77 millions € des charges de prêts d'assainissement.
25. Remboursement de la dette communale à concurrence de 100 € par habitant.

**Chiffres  
et analyses**

**Le  
contexte**

## Le contexte

Cette seconde partie est plus proche des dernières éditions de « Regards sur la Wallonie ». Il s'agit ici de fournir des éléments qui portent sur une lecture plus structurelle que dans la première partie. Cependant, le choix ne s'est pas non plus porté sur les indicateurs macroéconomiques « traditionnels » mais bien sur des domaines qui constituent des enjeux essentiels pour les interlocuteurs sociaux parce qu'ils représentent les vrais défis sociétaux de demain et qu'en même temps, ils sont des leviers importants pour un (re)positionnement de la Wallonie dans un environnement concurrentiel internationalisé.

La recherche-développement, de même que l'innovation sont bien évidemment au cœur de la problématique du positionnement compétitif de la région wallonne. Si cette dernière a consenti des efforts importants dans ces domaines au cours des dernières années, il faut souligner que ceux-ci doivent être poursuivis sur plusieurs fronts et particulièrement en matières de ressources humaines

et de valorisation des résultats de la recherche dans le tissu industriel.

La formation et l'éducation continuent à être des sujets préoccupants. Les chiffres relatifs à la participation à la formation attestent de grandes disparités selon les secteurs ou encore selon le niveau de qualification tout en restant hélas bien en deçà des objectifs européens et des accords interprofessionnels belges.

La préservation de l'environnement, inutile sans doute de le rappeler, représente indubitablement un des défis majeurs des prochaines décennies. Le chapitre y consacré se focalise sur quatre aspects : la biodiversité, les déchets, l'eau et les gaz à effet de serre. En même temps ces domaines représentent également des potentiels importants en matière de développement économique, de création d'activités et d'emploi : l'on peut songer particulièrement à la valorisation des déchets, à la cogénération ou encore à l'épuration des eaux.



Dans la foulée, un chapitre est dédié à l'énergie. Y est abordée la problématique du prix de l'énergie. Celui-ci représente un enjeu crucial tant du point de vue économique que social. La question de l'énergie et du logement occupe également une place importante lorsque l'on sait qu'il s'agit là d'un axe important de la politique économique définie dans le Plan Marshall 2.Vert.

Autre élément important à épinglez : les infrastructures et l'aménagement du territoire notamment en termes d'attractivité de la région, qu'il s'agisse du développement des zones d'activité économique ou de la réhabilitation des sites désaffectés et des friches polluées.

Enfin, *last but not least*, le lecteur trouvera les informations essentielles concernant le revenu et les dépenses des ménages wallons.



# La recherche-développement et l'innovation<sup>26</sup>

Le système de recherche et d'innovation repose sur trois composantes essentielles : les dépenses de recherche-développement (R&D), les ressources humaines et la valorisation des résultats de la R&D.

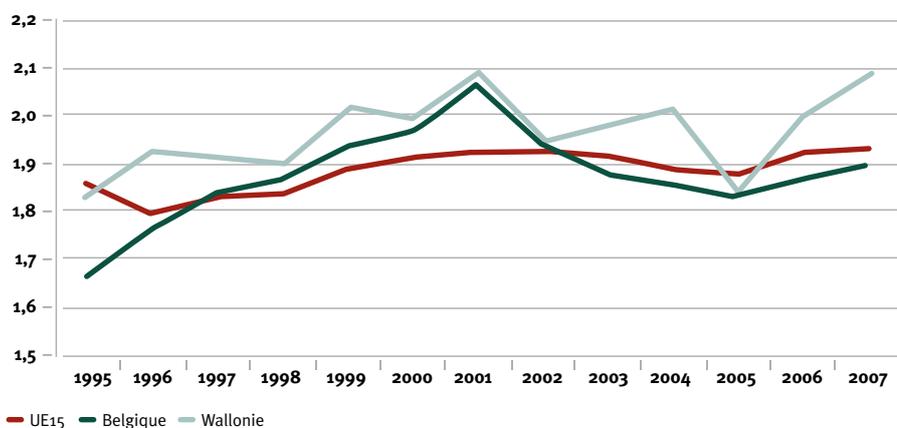
## Les dépenses de recherche-développement

En 2007, l'intensité de R&D (rapport entre les dépenses de R&D et le PIB) en région wallonne s'élevait à 2,1%, ce qui est supérieur à la moyenne belge (1,9%) et à celle de l'Europe des Quinze (1,93%). Par manque de données statistiques, la comparaison avec les Régions de Tradition Industrielle (RETI) n'est possible que pour 2006. Au cours de cette année-là, la région wallonne, avec 2,0 % du PIB, arrive en 2<sup>ème</sup> position, derrière la région de Brême (2,17%). On notera cependant que cette situation favorable est partiellement imputable à la faiblesse du dénominateur. Mesurées par habitant, en effet, les dépenses de R&D sont plus faibles en Wallonie (474 €) qu'en Belgique (598 €). Toutefois, ce ratio croît plus rapidement en Wallonie depuis 2005.

Les activités de R&D sont réalisées principalement par les entreprises. En effet, les dépenses de recherche industrielles représentent 77,5% du total des dépenses de R&D en 2007 en région wallonne, qui devance ainsi la Belgique (69,5%), l'Europe des Quinze (64,2%) et la plupart des RETI. En outre, depuis 1995, le rôle des entreprises wallonnes dans la R&D s'est accru puisque leur part dans les dépenses de recherche atteignait environ 70% au cours de la seconde moitié des années '90. Les dépenses de R&D exécutées dans l'enseignement supérieur représentent 21,4% du total en 2007 en région wallonne, ce qui correspond aux moyennes belge et européenne. La part du secteur public en tant qu'opérateur de R&D est extrêmement limitée en Wallonie. Celle-ci possède en effet très peu de centres publics de recherche.

Les dépenses de R&D des entreprises wallonnes portent essentiellement sur le développement expérimental (71% du total). Viennent ensuite la recherche appliquée (25%) dont la part a augmenté au cours des dernières années et la recherche de base, qui voit son importance diminuer au cours du temps (4% en 2007 contre 7% en 2004).

## EVOLUTION DES DÉPENSES TOTALES DE R&D EN RÉGION WALLONNE, EN BELGIQUE ET DANS L'UE-15, EN % DU PIB, 1995-2007



SOURCE : EUROSTAT, SCIENCE ET TECHNOLOGIE, STATISTIQUES SUR LA R&D, GRAPHIQUE BFP (POUR LA WALLONIE, ESTIMATIONS BFP POUR LA PÉRIODE 1995-2001)

Ces dépenses sont fortement concentrées dans les branches de haute technologie (66% du total) et cette tendance se renforce. Cette évolution est liée à l'importance croissante de l'industrie pharmaceutique qui représente 47,3% des dépenses de R&D des entreprises en 2007. Deux autres branches importantes sur ce plan sont les télécommunications (5,4%) et la construction aéronautique et spatiale (5%). Les activités de moyenne-haute technologie représentent 19,6% du total de la R&D industrielle et les activités à contenu technologique plus faible, 14,4%. Par rapport aux autres régions belges et à la plupart des Etats membres de l'UE-15, les secteurs traditionnels, en Wallonie, sont moins actifs en R&D.

Les entreprises sont la principale source de financement des dépenses de R&D (67,2%). Cette situation est observée dans la plupart des Etats membres mais elle est particulièrement marquée en région wallonne. Les pouvoirs publics sont la deuxième source de financement, par ordre d'importance (22,1%)<sup>27</sup>. Ce pourcentage est relativement faible par rapport au reste de l'Europe. Le secteur « Etranger » (entreprises, gouvernements, institutions publiques et privées) apporte 8,6% des fonds. Le solde provient de l'enseignement supérieur (1,7%) et des Institutions sans but lucratif (ISBL) (0,3%).

Si l'on considère uniquement les dépenses de R&D des entreprises, dont on sait qu'elles représentent 77,5% du total des dépenses

de R&D en région wallonne, on constate qu'elles sont financées à concurrence de 84,4% par le secteur des entreprises lui-même. Ces ressources sont majoritairement et de manière croissante fournies par les entreprises de plus de 1.000 employés (54,4% en 2007 contre 39,3% en 2002).

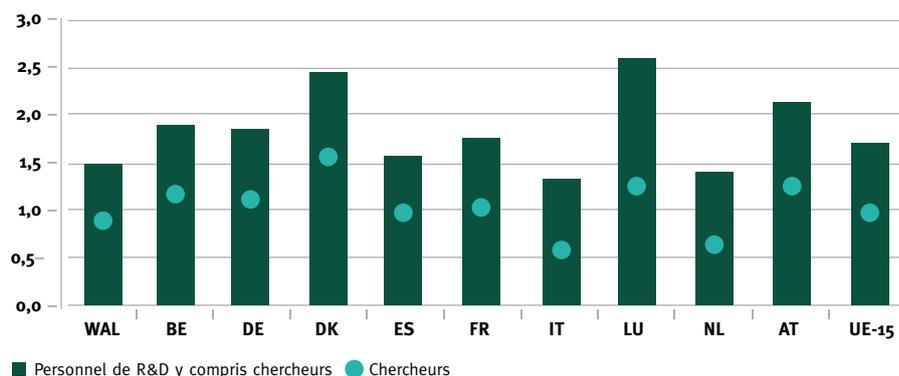
### Les ressources humaines

Les ressources humaines jouent un rôle primordial dans le développement des connaissances – il faut des chercheurs pour mener des activités de recherche – et la valorisation de celles-ci – il faut des

techniciens pour mettre au point et produire des biens et services nouveaux ou améliorés.

En 2007, le personnel de R&D représente 13.384 équivalents temps plein (ETP) en région wallonne, dont 7.899 chercheurs (59%). En personnes physiques, la part du personnel de R&D dans l'emploi total (1,5%) est assez stable depuis le début des années 2000 et est inférieure, en 2007, à celle qui est observée pour l'ensemble de la Belgique (1,91%) et pour l'Europe des Quinze (1,72%). Il en va de même de la part des chercheurs dans l'emploi total.

### PERSONNEL DE R&D ET CHERCHEURS EN RÉGION WALLONNE, DANS DIVERS ETATS MEMBRES ET DANS L'UE-15, EN % DE L'EMPLOI TOTAL, 2006



SOURCES : EUROSTAT, STATISTIQUES R&D ; CFS/STAT, CALCULS ET GRAPHIQUE BFP. REMARQUE : DONNÉES DE 2005 POUR DE, LU ET NL.

Les entreprises wallonnes occupent la plus grande partie du personnel de R&D (62,1% en ETP) suivies par l'enseignement supérieur (36,7%). En termes de personnes physiques, l'écart entre les deux secteurs d'exécution de la R&D est beaucoup moins grand (51,3% pour les entreprises et 48,0% pour l'enseignement supérieur). Ceci s'explique par le fait que dans les entreprises, les personnes affectées à la R&D consacrent la majorité de leur temps aux activités de recherche (83,5%) alors que dans l'enseignement supérieur, cette proportion est beaucoup plus faible (51,6%).

Dans les entreprises, 48,2 % du personnel de R&D (4.006 ETP) sont des chercheurs alors que ce pourcentage s'élève à 76,4% dans l'enseignement supérieur (3.753 ETP). Le nombre de chercheurs dans les entreprises et dans l'enseignement supérieur sont donc relativement proches, malgré l'écart qui apparaît au niveau du personnel total de R&D.

Dans les entreprises, le nombre de chercheurs a connu une baisse importante en 2006, partiellement compensée par une légère remontée en 2007, qui maintient néanmoins la part des chercheurs de l'industrie dans l'emploi total en dessous des moyennes belge et européenne. Dans l'enseignement supérieur, au contraire, le nombre de chercheurs a fortement augmenté au cours de ces deux années. Dans ce secteur, la part des chercheurs dans l'emploi total est inférieure à la moyenne belge mais supérieure à la moyenne de l'Europe des Quinze.

La Wallonie occupe donc une position moyennement satisfaisante sur le plan des ressources humaines en R&D. Pour que cette situation s'améliore, il importe de disposer de travailleurs hautement qualifiés en nombre suffisant de façon non seulement à pouvoir poursuivre et amplifier les activités de recherche mais aussi à répondre à la demande des acteurs socio-économiques pour ce type de main-d'oeuvre, qui ne cesse d'augmenter compte tenu notamment du rôle croissant de la technologie. A cet égard, les indicateurs disponibles offrent des perspectives contrastées.

D'une part, la région wallonne se caractérise en 2007 par une proportion élevée de personnes titulaires d'un diplôme d'études supérieures : 29,4% de la population âgée de 25 à 64 ans sont dans ce cas, ce qui est inférieur à la moyenne belge (32,3%) mais supérieur à celle de l'Europe des Quinze (25,8%). D'autre part, en 2006, les nouveaux diplômés en sciences et en sciences appliquées ne représentaient que 14% du total des nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur en Wallonie, ce qui place notre région en bas du classement européen (22,3% en moyenne pour l'UE-27). En outre, ce pourcentage est en déclin continu depuis 2003. Un autre signal d'alarme est donné par le faible taux de participation des travailleurs wallons à la formation continue (4,6% en 2008 contre 10,7% pour l'Europe des Quinze). Qui plus est, ce taux ne cesse de diminuer depuis 2005.

### La valorisation des résultats de la R&D

La recherche-développement ne peut avoir un impact sur le progrès économique et social que si elle débouche sur des résultats et que ceux-ci sont diffusés et utilisés dans le tissu socio-économique. Plusieurs paramètres interviennent dans ce domaine : les publications, qui permettent de faire connaître les résultats de la recherche, les brevets qui servent à les protéger et leur transformation en produits ou services nouveaux ou améliorés, aptes à renforcer la compétitivité de l'économie.

Exprimées par rapport au nombre d'habitants, les publications issues des universités francophones de Belgique au cours de la période 2002-2006 (10,2/10.000 habitants en moyenne par an) placent la Communauté française juste au-dessus de la moyenne de l'Europe de Quinze (10,1)<sup>28</sup>. Seuls la Suède, le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas présentent un score plus favorable. Il est intéressant de noter que 64% des publications académiques de la Communauté française dans le domaine des sciences exactes et des sciences de la vie sont le produit d'une collaboration nationale ou internationale, ce qui atteste la qualité des recherches menées dans nos universités.

En revanche, avec 109,7 demandes de brevets par million d'habitants déposées auprès de l'Office Européen des Brevets (OEB) en 2005, la région wallonne se situe sous la moyenne belge (134,8) et sous la moyenne de l'UE-27 (112,2). Elle se distingue par une proportion particulièrement faible de brevets de haute technologie dans le nombre total de brevets. Néanmoins, parmi l'ensemble des RETI, la Wallonie occupe une position intermédiaire. Compte tenu des limites que présente l'utilisation de cet indicateur, il est difficile de tirer des conclusions des valeurs observées.

Concernant le développement d'activités dans les secteurs à fort contenu technologique, il convient de distinguer l'industrie manufacturière et les services.

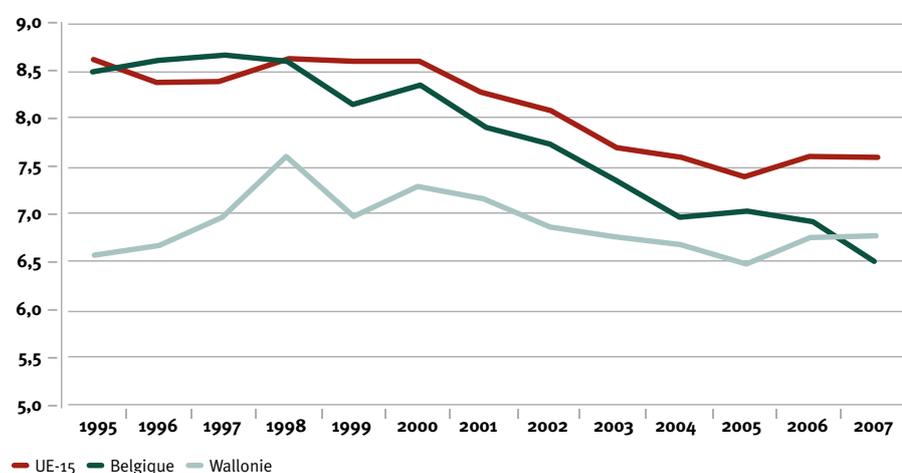
En 2007, la part des branches manufacturières High Tech (HT) et Medium High Tech (MHT) dans la valeur ajoutée totale en Wallonie (6,8%) est supérieure à la moyenne belge (6,5%) mais inférieure à celle de l'UE-15 (7,6%). Depuis la fin des années '90, ce pourcentage suit une tendance à la baisse en région wallonne, comme dans le reste de l'Europe, bien qu'une remontée s'amorce en 2006 et 2007. En comparaison de plusieurs Etats membres et des autres régions belges, la Wallonie occupe une position relativement avantageuse. En effet, la valeur élevée de la moyenne européenne est principalement imputable aux performances de l'Allemagne. En termes d'emploi, en revanche, la situation wallonne est plutôt défavorable : les activités manufacturières HT et MHT représentent un pourcentage de l'emploi total en 2007 (5 %) inférieure à la moyenne belge (6,3%) et européenne (6,7%) et aux taux observés dans la plupart des Etats membres et des RETI.

La région wallonne accuse également un retard dans la création de valeur ajoutée issue des services à haut contenu technologique. Ceux-ci représentent en effet 3,2% de la valeur ajoutée totale en 2007 contre 4,4% pour l'ensemble du pays – ce score étant surtout imputable à l'importance de ces services dans la région de Bruxelles-Capitale. Par rapport à l'emploi, cependant, la part de ces services en Wallonie (3,4%) est équivalente à la moyenne

européenne (3,3%) et légèrement inférieure à la moyenne belge. En outre, la région wallonne devance huit des quinze autres RETI sur ce plan.

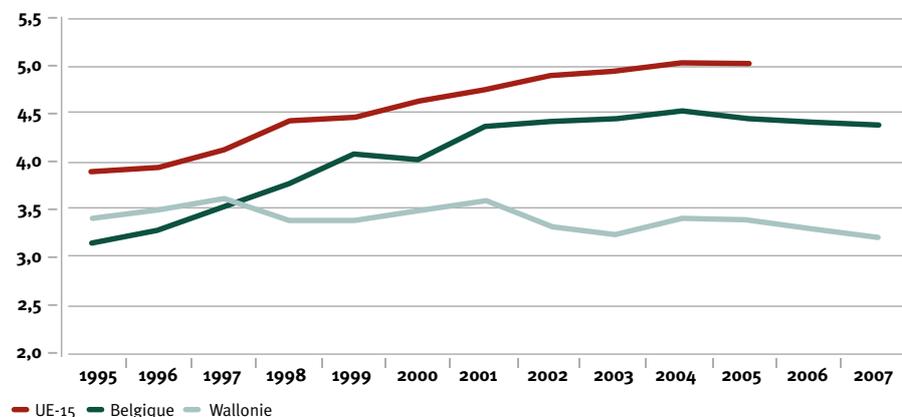
Au total, il semble donc que la Wallonie éprouve des difficultés à transformer les résultats des recherches menées dans les secteurs manufacturiers à fort contenu technologique en activités créatrices d'emplois mais qu'elle soit relativement spécialisée dans les services HT à forte intensité de main-d'œuvre.

### EVOLUTION DE LA PART DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DE MOYENNE-HAUTE ET HAUTE TECHNOLOGIE DANS LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE NOMINALE EN RÉGION WALLONNE, EN BELGIQUE ET DANS L'UE-15, EN % DU TOTAL, 1995-2007



SOURCES : EUROSTAT, ECONOMIE ET FINANCES, COMPTES NATIONAUX, CALCULS BFP ; ICN, COMPTES NATIONAUX ET RÉGIONAUX, CALCULS BFP ; GRAPHIQUE BFP

### EVOLUTION DE LA PART DES SERVICES À HAUTE INTENSITÉ TECHNOLOGIQUE DANS LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE NOMINALE EN RÉGION WALLONNE, EN BELGIQUE ET DANS L'UE-15, EN % DU TOTAL, 1995-2007



SOURCES : EUKLEMS DATABASE, CALCULS BFP ; ICN, COMPTES NATIONAUX ET RÉGIONAUX, CALCULS BFP ; GRAPHIQUE BFP

Les données relatives à la création d'entreprises confirment ce diagnostic. En 2007, le taux de création d'entreprises dans l'industrie manufacturière HT est particulièrement faible en région wallonne (4,5% contre 6% pour l'ensemble du pays). En revanche, la situation wallonne est relativement favorable concernant la création d'entreprises dans l'industrie manufacturière MHT (7,4% contre 7,2% pour la Belgique) et surtout dans les services HT (23,0% contre 19,5% pour la Belgique).

Evidemment, la valorisation des connaissances se mesure aussi par l'importance des activités innovantes qui en sont issues dans des secteurs plus traditionnels. A cet égard, les seules données disponibles sont issues de l'enquête Community Innovation Survey menée tous les deux ans sous l'égide de la Commission européenne et portant essentiellement sur des variables qualitatives. On relèvera à cet égard que le pourcentage d'entreprises ayant développé des innovations de produit ou de procédé<sup>29</sup> en région wallonne s'élevait à 46,8% sur la période 2004-2006, ce qui est comparable à la moyenne belge (46,7%) et supérieur à plusieurs pays européens (DK, ES, I, NL). Ce taux est plus élevé dans l'industrie manufacturière (54,3%) que dans les services (38,3%) et augmente avec la taille de l'entreprise. Le taux d'innovation a progressé par rapport à la période 2002-2004 au cours de laquelle il n'atteignait que 33%.

L'enquête révèle que les entreprises ayant des activités d'innovation technologique puisent principalement leurs informations en leur sein ou dans des entreprises du groupe, surtout dans le secteur des services. Viennent ensuite les fournisseurs et les clients. Ces entreprises font peu appel aux sources scientifiques, qu'il s'agisse des publications, des universités, des hautes écoles ou des centres de recherche. Cette tendance semble s'être accentuée au cours du temps.

## Conclusion

---

Au cours des dernières années, la Wallonie a fourni un réel effort sur le plan des dépenses de recherche-développement, dont l'importance devrait apparaître encore plus clairement en 2008 et 2009, suite aux diverses mesures prises par le Gouvernement wallon, dans le cadre du Plan Marshall notamment. Cependant, ces dépenses, qui sont majoritairement réalisées dans les entreprises, sont fortement concentrées dans un petit nombre de secteurs High Tech et sont financées en très grande partie par quelques grosses entreprises, ce qui confère une fragilité certaine au système wallon de recherche. En outre, une portion non négligeable des dépenses de R&D concerne le développement expérimental. Le déséquilibre observé au détriment de la recherche de base pourrait compromettre le renforcement et la pérennisation du socle de compétences nécessaire au développement d'activités aval créatrices de valeur ajoutée et d'emplois. Par ailleurs, la capitalisation, le transfert et l'absorption des connaissances risquent de se heurter dans le futur à un manque de main-d'œuvre hautement qualifiée. Enfin, la valorisation économique des résultats de la recherche à travers la création d'activités à haut contenu technologique offre un tableau contrasté : une industrie manufacturière HT et MHT performante en termes de valeur ajoutée mais relativement peu créatrice d'emplois côtoie des services HT fortement intensifs en main-d'œuvre mais dont la capacité à générer de la richesse reste limitée. Le pourcentage d'entreprises innovantes est en croissance, mais ce taux pourrait sans doute être amélioré moyennant des relations plus étroites entre les milieux de la recherche et le monde industriel. A cet égard, l'option prise par le Gouvernement wallon sous la précédente législature et confirmée par le Gouvernement actuel, de promouvoir les collaborations entre tous les acteurs de la recherche, notamment à travers les pôles de compétitivité, va certainement dans la bonne direction.

- 
26. Ce chapitre se fonde essentiellement sur le rapport du Bureau fédéral du Plan « Le système d'innovation en Wallonie », janvier 2010. La synthèse qui en est faite dans la présente publication n'engage cependant que le CESRW.
  27. Ces pourcentages sont calculés sur base d'enquêtes menées auprès des opérateurs de recherche. La part du secteur public est très vraisemblablement sous-estimée car les personnes interrogées ont parfois des difficultés à identifier précisément les sources de financement de leur R&D. On notera cependant que ce biais est présent également dans les autres pays et régions d'Europe.
  28. Source : FRS-FNRS. Seules les sciences exactes et les sciences de la vie sont couvertes par ces données.
  29. Compte non tenu des activités de R&D.



# L'éducation et la formation

## Niveau d'instruction de la population wallonne

Le niveau d'instruction d'une population, défini par le diplôme le plus élevé obtenu, peut être considéré comme un indicateur de l'état de ressources humaines d'une région et par extension des besoins de formation. La formation initiale constitue également le socle sur lequel peut se développer ultérieurement la formation continue ainsi qu'un facteur clé d'insertion sur le marché du travail et de sécurisation des parcours professionnels. Elever le pourcentage de personnes détenant au minimum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (sec. sup.) constitue donc un objectif particulièrement important.

En 2008, un tiers de la population wallonne âgée de 25 à 64 ans ne détient au maximum qu'un diplôme inférieur au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), ce qui constitue une amélioration de plus de 10 points de pourcentage par rapport à l'année 2000 (44,6%). Cette évolution positive illustre l'élévation progressive du niveau

d'instruction au fil des générations (à titre d'exemple, parmi les 25-34 ans, un Wallon sur cinq ne détient pas le CESS pour près d'un Wallon sur deux parmi les 55-64 ans), sans cependant masquer que même parmi la catégorie d'âge la plus récemment sortie du système scolaire (25-34 ans), un Wallon sur cinq ne détient qu'un diplôme inférieur au CESS.

On relèvera également le basculement en termes de genre qui s'est opéré au cours des dernières années : parmi la catégorie d'âge la plus jeune (25-34 ans), les Wallonnes sont à présent plus diplômées que les Wallons tant dans l'enseignement supérieur court (13,7% H pour 22,1% F) qu'universitaire (19% H pour 21,7% F). Dans la même catégorie d'âge, 23% des hommes détiennent un diplôme inférieur au CESS pour 16% des femmes (tableau page suivante).

## RÉPARTITION DES WALLONS SELON LE NIVEAU DU DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU, PAR GENRE ET CATÉGORIE D'ÂGE (EN %) (2008)

		23-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Total 25-64 ans	Total 25-64 ans (2000)
Hommes	Primaire ou sans diplôme	7,9	9,9	15,6	22,8	41,2	13,9	19,5
	Secondaire inférieur	15,3	17,7	23,2	22,1	18,2	19,6	25,4
	Moins que sec. sup.	23,2	27,6	38,8	45,0	59,4	33,5	44,7
	Secondaire supérieur	44,1	43,7	36,4	30,4	23,5	38,8	31,6
	Supérieur court	13,7	11,6	8,9	10,2	6,7	11,1	11,6
	Supérieur universitaire	19,0	17,0	15,9	14,4	10,3	16,6	12,1
Somme Hommes		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes	Primaire ou sans diplôme	5,9	10,5	16,8	26,6	54,1	14,9	20,6
	Secondaire inférieur	10,1	16,7	20,2	24,6	23,4	18,0	23,8
	Moins que sec. sup.	16,0	27,2	37,0	51,2	77,5	32,9	44,4
	Secondaire supérieur	40,1	39,1	36,5	28,4	13,3	36,9	29,1
	Supérieur court	22,1	17,8	15,8	13,6	6,2	17,3	18,5
	Supérieur universitaire	21,7	15,9	11,7	6,8	3,0	13,9	8,0
Somme Femmes		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	Primaire ou sans diplôme	6,9	10,2	16,2	24,7	48,9	14,4	20,1
	Secondaire inférieur	12,7	17,2	21,7	23,4	21,3	18,8	24,5
	Moins que sec. sup.	19,6	27,4	37,9	48,2	70,3	33,2	44,6
	Secondaire supérieur	42,1	41,4	36,0	29,4	17,4	37,3	30,3
	Supérieur court	17,9	14,7	12,4	12,0	6,4	14,2	15,1
	Supérieur universitaire	20,3	16,5	13,8	10,5	5,9	15,3	10,0
Somme Total		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : SPF ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE. ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2008 (MOYENNES ANNUELLES). CALCULS IWEPS

La comparaison avec les autres régions du pays et en particulier la Flandre (voir le tableau ci-dessous) fait apparaître des différences importantes tant dans la part de la population de 25 à 64 ans ne détenant qu'un diplôme inférieur au CESS (33,2% en région wallonne pour 28,4% en Flandre) que dans le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur (29,4% en région wallonne pour 32,5% en Flandre).

L'Union européenne a, dans les Lignes directrices pour l'emploi d'abord, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ensuite, fixé différents objectifs en matière d'éducation et formation. Intégrés notamment dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie et le Contrat pour l'École, ces objectifs constituent également des références pour la Région wallonne et la Communauté française.

## RÉPARTITION DE LA POPULATION (25-64 ANS) SELON LE NIVEAU DU DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU, PAR RÉGION DE DOMICILE ET PAR GENRE (EN %) (2008)

	Région wallonne			Région flamande			Région Bruxelles-Capitale			Belgique Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Secondaire inférieur maximum	33,5	32,9	33,2	28,4	28,5	28,4	33,1	33,2	33,1	30,1
Secondaire supérieur	38,8	35,9	37,3	40,8	37,3	39,1	27,6	25,4	26,5	37,3
Supérieur	27,6	31,2	29,4	30,8	34,2	32,5	39,3	41,5	40,4	32,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : SPF ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE. ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2008 (MOYENNES ANNUELLES). CALCULS IWEPS

Le premier objectif vise à ce que la proportion de personnes âgées de 22 ans ayant terminé l'enseignement secondaire supérieur atteigne au moins 85%. Il est évalué sur base du pourcentage de la population de 20 à 24 ans ayant terminé l'enseignement secondaire supérieur. On peut observer que depuis 2002, la région wallonne stagne ou régresse par rapport à la réalisation de cet objectif (78,3% en 2002, 77,2% en 2008) à la différence de la Flandre qui l'a

atteint et dépassé (tableau ci-dessous). Le second objectif européen vise à limiter à 10% la proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'école.

Et le constat est identique : la région wallonne ne progresse que très lentement vers cet objectif (de 16,1% en 2002 à 15,2% en 2008), à la différence de la Flandre qui a atteint l'objectif européen dès 2007 (8,5% en 2008) (tableau suivant).

#### POURCENTAGE DE LA POPULATION (20-24 ANS) AYANT TERMINÉ L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR, ÉVOLUTION 2002-2006 SELON LE GENRE ET LES RÉGIONS

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Région flamande	H	83,5	81,1	82,3	81,5	84,3	84,9	86,4
	F	87,8	86,4	87,7	88,8	88,8	88,9	89,1
	T	85,6	83,7	84,9	85,1	86,5	86,9	87,7
Région wallonne	H	73,9	74,3	74,5	75,1	73,3	76,4	75,0
	F	82,9	83,2	83,3	83,1	84,1	81,7	79,5
	T	78,3	78,7	78,9	79,0	78,6	79,0	77,2
Région Bruxelles-Capitale	H	63,7	70,7	73,2	71,4	69,2	68,3	66,7
	F	74,7	79,7	74,4	73,6	73,9	74,7	71,9
	T	69,5	75,4	73,8	72,5	71,7	71,7	69,4
Pays	H	78,5	77,9	78,9	78,4	79,1	80,4	80,5
	F	84,8	84,6	84,8	85,3	85,6	84,9	83,9
	T	81,6	81,2	81,8	81,8	82,4	82,6	82,2

SOURCE : SPF ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE. ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2007 (MOYENNES ANNUELLES). CALCULS IWEPS.

#### POURCENTAGE DE LA POPULATION (18-24 ANS) QUI N'A PAS TERMINÉ L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR ET QUI N'EST PLUS DANS L'ÉDUCATION

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Région flamande	H	14,4	14,8	13,3	13,2	12,9	10,9	9,6
	F	8,8	10,2	8,7	8,0	9,0	7,6	7,5
	T	11,7	12,5	11,0	10,7	11,0	9,3	8,5
Région wallonne	H	19,7	19,2	18,1	17,0	21,4	16,1	17,0
	F	12,6	12,8	12,4	12,1	12,5	12,5	13,3
	T	16,1	16,1	15,3	14,6	17,0	14,3	15,2
Région Bruxelles-Capitale	H	26,4	21,9	19,4	20,4	25,8	23,4	22,1
	F	18,7	15,8	16,9	18,4	19,2	17,3	17,9
	T	22,4	18,8	18,1	19,4	22,4	20,2	19,9
Pays	H	17,1	16,9	15,4	15,2	17,1	13,9	13,4
	F	11,0	11,6	10,8	10,5	11,2	10,3	10,6
	T	14,1	14,3	13,1	12,9	14,2	12,1	12,0

SOURCE : SPF ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE. ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2007 (MOYENNES ANNUELLES). CALCULS IWEPS.

Pour conclure sur cet aspect, les données suivantes illustrent l'impact déterminant de la formation initiale sur l'insertion socioprofessionnelle.

En région wallonne en 2008, la part des peu diplômés (< CESS) parmi la population en emploi est inférieure à 20%. Les personnes peu diplômées représentent par contre plus de 40% de la population en chômage et plus de 50% de la population inactive (tableau suivant).

### RÉPARTITION DE LA POPULATION WALLONNE DE 25 À 49 ANS SELON LE NIVEAU DU DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU, PAR STATUT BIT EN 2008

		Population en emploi	Population en chômage	Population inactive	Population totale
25-49 ans	Primaire ou sans diplôme	5,6	15,4	27,7	9,7
	Secondaire inférieur	14,1	25,3	23,5	16,4
	Secondaire supérieur	41,6	42,1	35,3	40,7
	Supérieur court, bachelier	18,2	8,5	6,0	15,6
	Supérieur long, licence, master	20,5	8,7	7,4	17,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : SPF ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE. ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2007 (MOYENNES ANNUELLES). CALCULS IWEPS.

Autre angle d'approche pour des constats identiques : près de 80% des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur et près de 90% des diplômés de l'enseignement supérieur ont un emploi pour moins de deux tiers des diplômés de l'ensei-

gnement secondaire inférieur et moins de la moitié des diplômés de l'enseignement primaire (ces deux catégories se retrouvant par contre davantage représentées en chômage et surtout parmi la population inactive).

### RÉPARTITION DE LA POPULATION WALLONNE DE 25 À 49 ANS SELON LE STATUT BIT, PAR NIVEAU DU DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU ET CATÉGORIE D'ÂGE EN 2008

		Population en emploi	Population en chômage	Population inactive	Population totale
25-49 ans	Primaire ou sans diplôme	44,1	12,6	43,3	100,0
	Secondaire inférieur	65,9	12,3	21,8	100,0
	Secondaire supérieur	78,6	8,2	13,2	100,0
	Supérieur court, bachelier	89,8	4,3	5,9	100,0
	Supérieur long, licence, master	89,7	3,9	6,4	100,0
	Total	76,8	8,0	15,2	100,0

SOURCE : SPF ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2008 (MOYENNES ANNUELLES). CALCULS IWEPS.

### Des indicateurs de formation

Dans le cadre des Accords interprofessionnels successifs et du Pacte des générations, les interlocuteurs sociaux fédéraux se sont progressivement accordés sur trois objectifs principaux en matière de formation continue :

- augmenter l'investissement financier des entreprises dans la formation pour l'amener au niveau des pays voisins soit un objectif de 1,9% de la masse globale ;
- accroître le taux de participation des travailleurs à la formation pour le porter à 50% en 2010 ;
- réserver une part des ressources allouées à la formation continue, à

certaines groupes à risques, plus vulnérables sur le marché du travail (0,10%).

Parallèlement, les interlocuteurs sociaux fédéraux ont convenu de la nécessité d'élaborer un instrument simple donnant une image claire de tous les efforts de formation. Leurs travaux ont débouché sur un tableau de bord de la formation qui a notamment nécessité l'adaptation et la simplification du bilan social, entrées en vigueur en 2008, de façon, d'une part, à mieux prendre en compte tous les coûts des entreprises alloués à la formation continue formelle et, d'autre part, à appréhender quantitativement la formation continue moins formelle et informelle.

L'introduction de ce nouveau bilan social provoque cependant une rupture de série et certains biais dans la mesure de l'évolution des efforts de formation.

Selon le rapport du secrétariat du Conseil Central de l'Économie, «*les chiffres 2008 attestent d'une diminution significative du taux de participation, de l'investissement financier et du nombre d'heures par participant. Cette diminution est attestée par les chiffres de l'enquête sur les forces de travail et par ceux provisoires, du nouveau bilan social. Cette baisse peut être attribuée au déclenchement de la crise économique globale au dernier semestre 2009*».

## TABLEAU DE BORD DES PARTENAIRES SOCIAUX FÉDÉRAUX

		1998	1999	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008
<b>I. Investissement des employeurs en faveur des travailleurs</b>										
<b>Bilans sociaux</b>										
Formation continue formelle		1,24%	1,25%	1,34%	1,17%	1,09%	1,06%	1,08%	1,13%	1,04%
Formation continue formelle et informelle + cotisations		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1,59%
<b>II. Taux de participation</b>										
<b>Bilans sociaux</b>										
Formation formelle	Moyenne	29,6%	30,4%	32,3%	31,7%	32,7%	32,7%	32,5%	32,6%	29,7%
	Hommes	28,6%	29,9%	32,3%	31,9%	32,6%	32,8%	33,2%	34,8%	31,9%
	Femmes	28,4%	29,5%	30,2%	31,6%	32,7%	32,2%	32,7%	31,0%	28,5%
Formation informelle	Moyenne	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	20,9%
<b>Enquête sur les forces de travail</b>										
Toutes formes de formation		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	24,05%	22,7%	23,1%	22,0%
dont : avec intervention financière de l'employeur		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	16,9%	16,6%	17,3%	17,0%
Indicateur structurel de Lisbonne (toutes formations, 24-65 ans, période de référence de 4 semaines)	Moyenne	4,4%	6,9%	6,2%	6,0%	8,6%	8,3%	7,5%	7,2%	6,8%
	Hommes	5,0%	7,8%	6,7%	5,9%	8,7%	8,2%	7,4%	7,0%	6,4%
	Femmes	3,8%	6,1%	5,7%	6,0%	8,5%	8,5%	7,6%	7,4%	7,2%
<b>III. Heures de formation en % des heures prestées</b>										
Formation formelle		0,72%	0,74%	0,82%	0,73%	0,69%	0,69%	0,71%	0,77%	0,67%
Formation informelle		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,40%
<b>IV. Heures de formation par participant (en h)</b>										
Formation formelle	Moyenne	34,9	34,1	36,2	31,8	29,5	29,0	29,6	32,2	30,9
	Hommes	39,7	38,7	41,1	36,0	32,8	32,5	33,3	35,5	33,9
	Femmes	26,7	26,2	27,3	25,1	24,4	23,4	24,2	26,8	26,3
Formation informelle		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	26,0%

n.d. = non disponible

SOURCE : CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE, 2009

Pour ce qui concerne les investissements des entreprises, le pourcentage de la masse salariale affectée à la formation a culminé à 1,34% en 2000 avant de régresser jusqu'à 1,06% en 2005, puis de réamorcer une légère hausse jusqu'à 1,13% en 2007. En 2008, cet indicateur a de nouveau reculé jusqu'à 1,04%, soit une diminution de près de 8% en un an. Cette diminution, peut-être liée en partie au début de la crise, s'explique également par la volonté de comptabiliser au sein du nouveau bilan social, les activités de formation moins formelle et informelle (certaines activités de formation ont ainsi glissé de la formation formelle vers la formation informelle, auparavant non répertoriées).

A cet égard, selon les premières estimations disponibles pour 2008, un travailleur sur cinq participerait à des formations moins formelles et informelles pour un effort financier de 0,42% de la masse salariale.

Si on y ajoute les cotisations manquantes versées par les entreprises en faveur du congé éducation payé, des groupes à risque et des fonds de formation (estimées à 0,13%), l'effort financier global des entreprises pour 2008 se chiffrerait à 1,59% de la masse salariale, soit un montant nettement supérieur aux estimations antérieures mais toujours en retrait par rapport à l'objectif de 1,9%.

Le taux de participation à la formation est au niveau fédéral estimé à la fois sur base

du bilan social et de l'enquête sur les forces de travail (EFT).

Après avoir progressé de 29,6% en 1998 à 32,6% en 2007, l'indicateur « bilan social » recule à 29,7% en 2008 (- 9%), sous l'effet conjoint de la mauvaise conjoncture économique et de l'introduction du nouveau bilan social. Au cours des deux dernières années, on a vu en outre réapparaître des écarts dans les taux de participation entre les hommes et les femmes, alors que la décennie précédente s'était caractérisée par un mouvement vers davantage d'égalité entre les genres. L'EFT confirme cette tendance au recul du taux de participation à la formation qui passe à 6,8% en

2008, bien en-deçà de l'objectif de 12,5% fixé par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

On sait par ailleurs que le taux de participation à la formation ne renseigne pas nécessairement sur la démocratisation de l'accès à la formation. Le taux de participation varie en effet fortement selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise, d'une part, l'âge et le niveau de qualification, d'autre part.

Les données disponibles au niveau régional illustrent ce dernier aspect.

Rappelons tout d'abord que s'inspirant des recommandations européennes, les autorités publiques avaient, dans le cadre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, fixé pour objectif qu'« une formation continue soit offerte annuellement à 12,5% de la population active, hommes et femmes, en 2010 », objectif dont le résultat est estimé sur base de l'EFT.

### EVOLUTION DES TAUX DE PARTICIPATION À L'ENSEIGNEMENT OU À LA FORMATION CONTINUE SELON LE GENRE ET LE NIVEAU DE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ (25-64 ANS), WALLONIE

	Secondaire inférieur maximum		Secondaire supérieur		Supérieur		Tous niveaux	
	2000	2008	2000	2008	2000	2008	2000	2008
Hommes	2,0	1,9	5,5	3,7	10,0	8,8	5,0	4,5
Femmes	1,4	2,1	4,6	4,6	8,8	8,6	4,3	5,0
Total	1,7	2,0	5,1	4,1	9,3	8,7	4,6	4,8

SOURCE : SPF ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE. ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2008 (MOYENNES ANNUELLES). CALCULS IWEPS.

Le tableau ci-dessus permet de constater qu'en région wallonne, le taux de participation global à la formation de la population n'a que faiblement progressé, passant de 4,6% en 2000 à 4,8% en 2008, soit un niveau largement inférieur à l'objectif européen.

Cette faiblesse globale du taux de participation à la formation masque en fait de très fortes inégalités dans l'accès à la formation selon le niveau de qualification : en 2008, le taux de participation était de 2% pour les personnes détenant au maxi-

imum un diplôme du Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI), de 4,1% pour les personnes détenant au maximum le CESS et de 8,7% pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Si les taux de participation des hommes et des femmes sont aujourd'hui quasiment identiques, l'âge reste par contre un facteur discriminant dans l'accès à la formation : en 2008, le taux de participation à la formation était de 6% pour les 25-49 ans, de 2,5% pour les 50-64 ans.

### EVOLUTION DES TAUX DE PARTICIPATION À L'ENSEIGNEMENT OU À LA FORMATION CONTINUE SELON LE GENRE ET L'ÂGE (25-64 ANS), WALLONIE

	Hommes		Femmes		Total	
	2000	2008	2000	2008	2000	2008
25-49 ans	6,3	5,6	5,3	6,4	5,8	6,0
50-64 ans	2,0	2,5	2,0	2,6	2,0	2,5
25-64 ans	5,0	4,5	4,3	5,0	4,6	4,8

SOURCE : SPF ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE. ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2008 (MOYENNES ANNUELLES). CALCULS IWEPS.



# L'environnement

## La biodiversité

Selon le rapport de synthèse de l'Évaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire publié par les Nations Unies en 2005, la biodiversité peut être définie « *comme reflétant le nombre, la variété et la variabilité des organismes vivants. Le concept englobe la diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes. Il couvre également la façon dont cette diversité change d'un endroit à un autre au fil du temps* ».

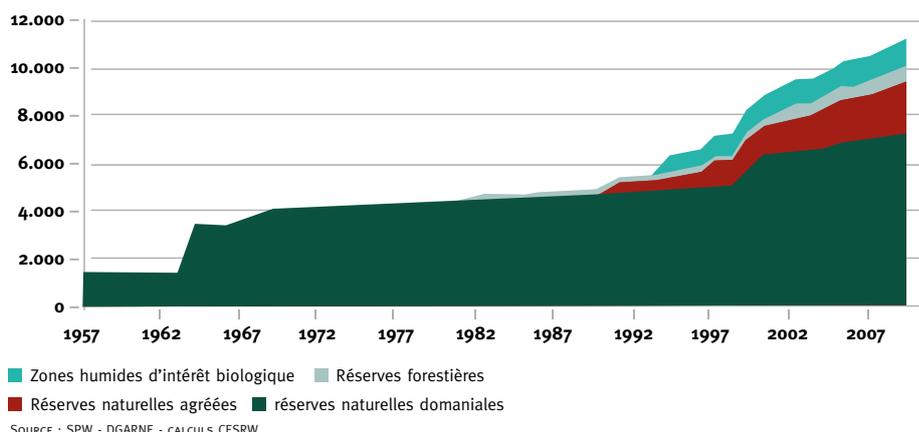
Préserver la biodiversité, c'est bien plus que la protéger et la conserver, c'est rendre service à la société. Les sociétés humaines dépendent des écosystèmes pour l'eau, la nourriture, l'air, le climat, les sols,... Les écosystèmes sont le substrat de la prospérité sociale et économique. Les pertes cumulées de ces services écosystémiques d'ici à 2050 représenteraient jusqu'à 7% du PIB mondial<sup>30</sup>. Quelque 60% d'entre eux sont d'ores et déjà dégradés. La perte de biodiversité constitue, avec le changement climatique, l'autre menace environnementale majeure posée à l'Humanité.

Grâce à son climat et à ses paysages, la Wallonie recèle une grande diversité d'habitats semi-naturels et d'espèces sauvages. Cette biodiversité constitue un patrimoine commun à tous. Celui-ci est aujourd'hui menacé. Les pressions qu'exercent les activités humaines sur ce patrimoine contribuent à l'appauvrir à un rythme inquiétant. En Wallonie, quelque 32% des espèces animales et végétales sont menacées de disparition, comme par exemple le lièvre commun ; un nombre important d'espèces ont déjà disparu ou presque, comme par exemple la loutre d'Europe. Selon les groupes d'espèces, de 40% à 83% présentent des populations en déclin<sup>31</sup>. Au sein du réseau Natura 2000, environ 70% des espèces revêtant un intérêt communautaire dans la région continentale et des habitats semi-naturels seraient dans un état de conservation défavorable<sup>32</sup>. Par ailleurs, certains écosystèmes sont aujourd'hui menacés par le réchauffement planétaire, comme par exemple la hêtraie acidophile.

Face à ce constat, les autorités régionales développent depuis plusieurs années une politique de conservation de la nature, préconisant notamment la création d'une Structure Ecologique Principale (SEP). Celle-ci a pour objectif de garantir le fonctionnement d'habitats semi-naturels et la conservation à long terme des espèces sauvages. Elle se définit comme résultant de la superposition : (1) des 220.944 ha du réseau Natura 2000, (2) des périmètres complémentaires inventoriés par le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) du Service Public de Wallonie (SPW) lors des prospections relatives à la proposition de sites Natura 2000 et qui n'ont pas été retenus par le Gouvernement, (3) des mises à jour de l'inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) coordonné par le DEMNA.

Au 31 décembre 2009, la SEP couvrait environ 302.000 ha (17,8% du territoire wallon), parmi lesquels 220.944 ha du réseau Natura 2000 et 11.208 ha de zones protégées reprises sous cinq statuts différents (réserve naturelle domaniale et agréée, réserve forestière, zone humide d'intérêt biologique, cavité souterraine d'intérêt scientifique). Ces zones sont soumises à des contraintes différentes de protection selon les statuts. Le niveau de protection le plus fort concerne les réserves naturelles domaniales et agréées. Les SGIB ne bénéficient, quant à eux, d'aucun statut légal de protection, pour autant qu'ils ne correspondent pas à un des cinq types de statuts susmentionnés, ni à un site Natura 2000. Quant à ce réseau couvrant 13% du territoire wallon, il devra chercher à concilier les exigences écologiques et les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le territoire. Compte tenu du rôle que joue la destruction des habitats dans le déclin de la biodiversité, les zones protégées jouent un rôle essentiel dans la stratégie de la SEP en tant que zones noyaux<sup>33</sup>. Au 31 décembre 2009, la superficie des zones protégées par un statut de réserves naturelles correspondait à 0,6 % du territoire wallon, dont près de la moitié se situe dans les Hautes Fagnes. A la même date, le nombre d'aires protégées s'élevait à 420 unités<sup>34</sup> pour une superficie de 11.208 ha<sup>35</sup>. De 1990 à 2009, leur superficie a augmenté d'environ 107 %, soit environ 300 ha/an.

## SUPERFICIE DES ZONES PROTÉGÉES EN RÉGION WALLONNE DE 1957 À 2009



En termes de ressources financières consacrées à la présentation et au développement de la nature en Wallonie, celles du Département de la Nature et des Forêts (DNF) et de l'ex-Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (CRNFB)<sup>36</sup> s'élevaient à 11.264.000 € en 2008, soit l'équivalent de 3,6 €/hab. La part la plus importante était consacrée aux mesures de protection et de gestion d'habitats ou de sites sensibles. De 2005 à 2008, le budget régional « Nature » a augmenté significativement de 54%.

Les efforts déployés par les acteurs publics et privés ont permis d'enrayer, voire d'inverser la tendance à la régression pour un certain nombre d'espèces (cigogne noire, grand-duc,...). Néanmoins, le statut de nombreuses espèces reste préoccupant et l'on peut dire que la biodiversité continue globalement à régresser en Wallonie comme ailleurs en Europe. Face à ce constat alarmant, il apparaît d'ores et déjà que l'objectif européen<sup>37</sup> visant à enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2010 n'est pas atteint. A cet égard, la Commission européenne vient de publier une communication établissant les options possibles pour l'après 2010<sup>38</sup>.

Pour infléchir durablement cette tendance au niveau wallon, le Gouvernement s'est engagé à construire une vision dynamique, créative et fonctionnelle des espaces naturels et de leurs usages en accordant une place accrue aux acteurs concernés par leur gestion et en tenant compte des caractéristiques du territoire wallon. Parmi les mesures retenues,

citons, par exemple, l'élaboration d'un plan transversal pour la biodiversité, la création de 10.000 ha de réserves naturelles ou encore la poursuite et l'amplification du développement d'un véritable réseau écologique en s'appuyant sur les couloirs de biodiversité et d'échanges entre les espèces.

Les Nations Unies, qui entendent mettre fin à cette 6<sup>ème</sup> crise d'extinction des espèces de l'histoire de la Terre, ont proclamé 2010 « Année internationale de la Biodiversité ». Cela devrait permettre d'accroître la prise de conscience de l'Homme sur l'importance de la biodiversité et des écosystèmes pour son bien-être dans l'espoir de susciter des projets, aux différents niveaux territoriaux, œuvrant à leur préservation voire leur restauration.

## Les déchets

La politique wallonne de gestion des déchets s'appuie sur la hiérarchie définie par la directive cadre européenne relative aux déchets. Cette hiérarchie impose un ordre de priorité indispensable pour permettre une gestion durable des déchets : la prévention afin de produire moins de déchets, le réemploi, le recyclage, les valorisations et enfin l'élimination. Ces principes doivent être appliqués tant aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels et aux déchets dangereux.

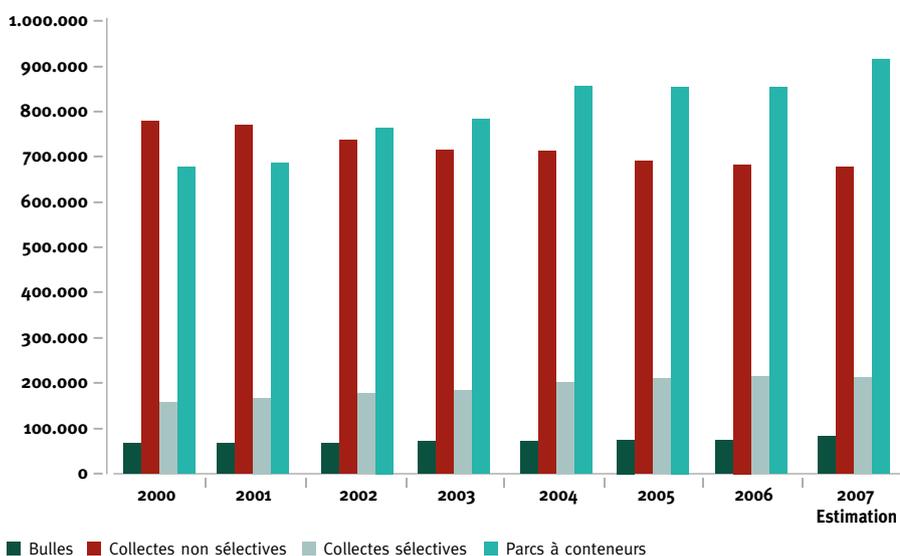
Sur base des données collectées par les intercommunales de gestion des déchets, il apparaît qu'entre 2000 et 2006 le gisement de déchets ménagers a augmenté

de plus de 8%, passant d'environ 1.688 tonnes en 2000 à 1.834 tonnes en 2006. Toujours en 2006, chaque Wallon a produit 555 kg de déchets. Ces déchets ménagers étaient composés de 35% d'ordures ménagères brutes, de 17% de déchets inertes, de 15% de déchets verts et de bois, de 11% de papiers/cartons et de 10% d'encombrants, de 6% de verre et de 3% de PMC et de plastiques. Les quantités d'ordures ménagères brutes collectées en région wallonne diminuent régulièrement depuis 2000,

tandis que la fraction grossière<sup>39</sup> augmente. Entre 2000 et 2006, les ordures ménagères brutes ont été réduites de près de 11%.

En ce qui concerne les modes de collecte, les quantités collectées de façon non sélectives sont en baisse depuis 2000. Les différentes formes de collectes sélectives (porte à porte, parcs à conteneurs et bulles) sont en croissance. En 2007, 60% des déchets ménagers ont été collectés sélectivement.

### ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS SELON LE MODE DE COLLECTE (EN TONNES)



SOURCE : STATISTIQUES DE LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS - DÉCLARATIONS DES INTERCOMMUNALES, SPW, DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Du côté du traitement de ces déchets, on peut souligner une nette progression de la valorisation, ce qui a entraîné une diminution importante des quantités mises en centres d'enfouissement technique.

Les chiffres ci-dessus montrent que, si le tri des déchets est en progrès constant, le gisement de déchets ménagers en Wallonie continue également à progresser. Des actions supplémentaires en matière de prévention semblent donc nécessaires pour renverser cette tendance. La prévention est d'ailleurs devenue une dimension essentielle de la politique wallonne des déchets. En avril 2009, le Gouvernement wallon a adopté des axes directeurs en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés. Les objectifs pour-

suivis sont de parvenir à un découplage entre la consommation et la production de déchets et d'aboutir à une diminution des quantités de déchets ménagers produites.

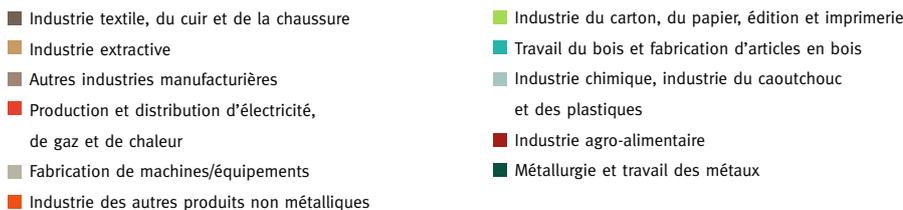
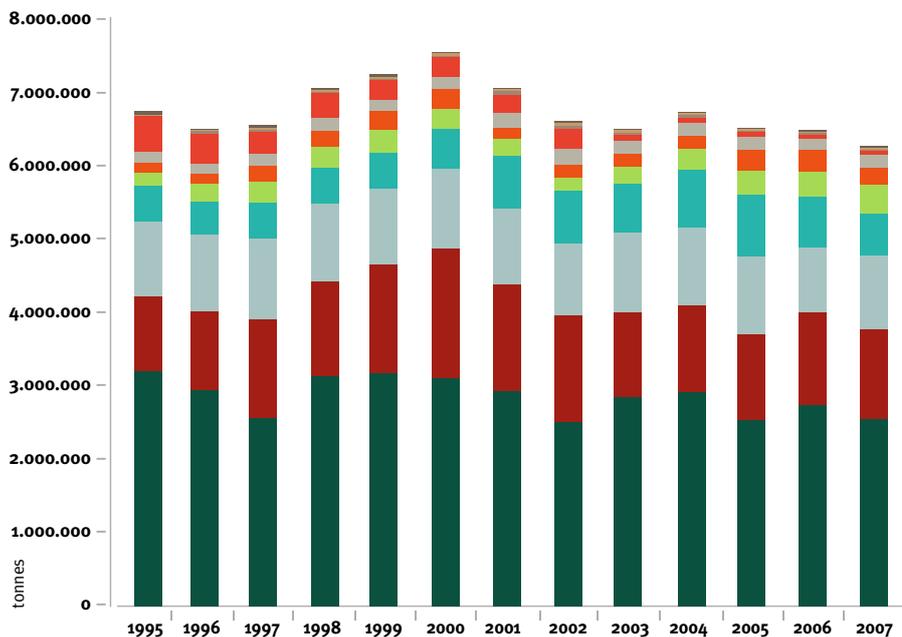
En 2007, les déchets industriels générés par les industries manufacturières et de production d'énergie interrogées dans le cadre de l'enquête intégrée environnement-vollet déchets industriels s'élevaient à 4.992 tonnes. 4.414 tonnes sont valorisées dont 91% en région wallonne. 400 tonnes sont éliminées dont 88% en région wallonne et 78% en centre d'enfouissement technique.

L'extrapolation des résultats obtenus lors de l'enquête à l'ensemble de l'industrie wallonne donne un gisement estimé de 6.260 tonnes pour 2007. Depuis 2000,

l'évolution de ce gisement semble montrer une tendance à la baisse.

Les principaux secteurs producteurs de déchets sont la métallurgie (40% des déchets en 2007), l'agroalimentaire (20%) et l'industrie chimique (18%). Les principaux types de déchets industriels produits sont : les résidus d'opérations thermiques, les déchets minéraux et les déchets de production alimentaire.

## ÉVOLUTION DU GISEMENT DE DÉCHETS INDUSTRIELS PAR SECTEUR 1995-2007 (EXTRAPOLATION)



SOURCE : BILAN ENVIRONNEMENTAL DES ENTREPRISES, ENQUÊTE INTÉGRÉE ENVIRONNEMENT-VOLET DÉCHET INDUSTRIELS-DGARNE-ICEDD-2009, SPW, DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Entre 1995 et 2007, 89% des déchets industriels ont été valorisés, avec une part beaucoup plus importante pour la valorisation matière par rapport à la valorisation énergétique. Sur cette même période, 11% des déchets industriels ont fait l'objet d'une élimination.

Le gisement de déchets dangereux en provenance des industries manufacturières et de production d'énergie interrogées dans le cadre de l'enquête intégrée environnement-volet déchets industriels était de 292 ktonnes pour l'année 2007, ce qui correspond à 5,85% des déchets générés par ces entreprises. On remarque une diminution de 13,5% de ce gisement entre 2006 et 2007. Cette diminution provient notamment de l'autorisation donnée par l'Office wallon des Déchets de renseigner certains déchets dangereux comme combustibles de substitution. Les principaux secteurs producteurs de déchets dangereux en Wallonie

sont la métallurgie (68%) et l'industrie chimique (22%). En 2007, 71% de ces déchets ont été valorisés (dont 40% en Wallonie) et 29% éliminés (dont 55% en Wallonie).

### L'eau

En 2006, 375,8 millions de mètres cube ont été prélevés des masses d'eau souterraines wallonnes. Près de 83% de cette eau ont été utilisés pour assurer l'approvisionnement en eau potable.

Pour ce qui est des prélèvements en eaux de surface, ils se sont élevés à plus de 2,2 milliards de mètres cube en 2006. La grande majorité de cette eau est utilisée pour des processus de refroidissement industriels (90%), principalement pour le refroidissement des centrales électriques.

La qualité des eaux wallonnes tant souterraines que de surface reste préoccupante. Le bon état de la ressource définit

par la directive cadre « Eau » ne sera pas atteint pour une part importante des eaux souterraines et des eaux de surface wallonnes.

Une dimension importante de la politique wallonne de l'eau concerne l'assainissement des eaux usées. Des moyens importants ont été déployés depuis le début des années 2000 afin de répondre aux obligations fixées par la directive européenne relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires.

Trois régimes d'assainissement sont présents en Wallonie : l'assainissement collectif qui concerne 87% de la population, l'assainissement autonome pour près de 12% de la population wallonne et enfin l'assainissement transitoire (1%).

La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) finance et coordonne l'assainissement collectif. Fin de l'année 2008, le taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration était de 71,8%, et de 75,2% en prenant uniquement en compte les stations de plus de 2000 EH. Ce taux a fortement progressé depuis 2000 puisqu'il était alors de 39,9% toutes stations d'épuration prises en compte. La capacité nominale des stations existantes en Wallonie s'élevait à 3.352.336 EH au 31 décembre 2008.

L'assainissement autonome a également fortement progressé depuis la fin des années 1990. En effet, plus de 7.800 primes ont été accordées par la Région wallonne entre 1998 et 2009 pour un montant total de plus de 19,6 millions €.

### Les gaz à effet de serre

En 2008, les émissions wallonnes de gaz à effet de serre s'élevaient à 47.883 ktonnes éq CO<sub>2</sub>. Ces émissions ont diminué de 12,4% depuis 1990. Actuellement, la région wallonne a donc dépassé l'objectif de -7,5% qui lui avait été fixé dans le cadre du protocole de Kyoto.

Au niveau sectoriel, le secteur industriel reste le principal émetteur en Wallonie (44,1% des émissions) malgré une importante diminution de ses émissions depuis

1990 (-25% pour les émissions dues à la combustion et -3% pour les émissions dues aux procédés). Parmi les instruments mis en place en Wallonie pour réduire la production de GES par le secteur industriel, on peut citer les accords de branche. La signature de tels accords entre les principales fédérations sectorielles et la Région wallonne a vu le jour en 2003. Fin 2008, ces accords concernaient 183 entreprises en Wallonie représentant de 80 à 90% de la consommation énergétique du secteur industriel wallon.

Le secteur des transports est le deuxième secteur émetteur après l'industrie, avec 21,2% des émissions. Les émissions de ce secteur et du secteur tertiaire continuent à montrer une progression importante : +43% pour les transports et +35% pour le tertiaire entre 1990 et 2008.

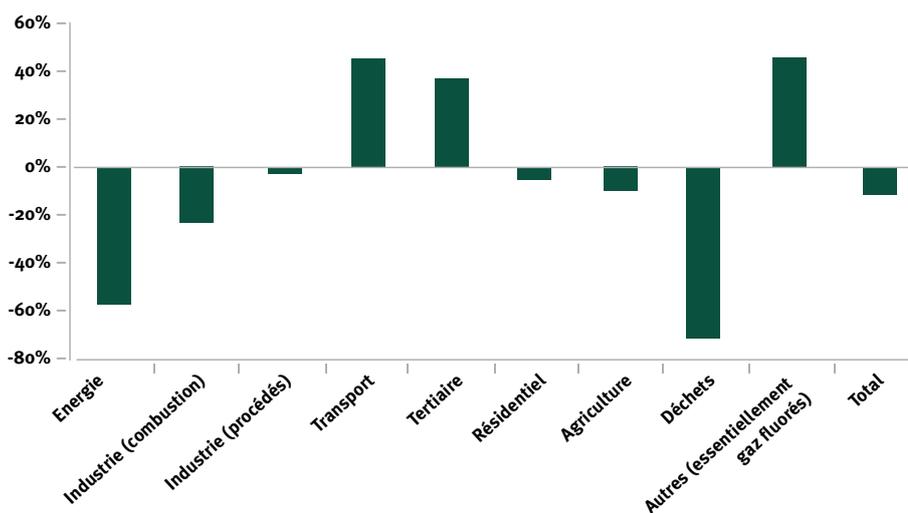
Les émissions du secteur domestique (13,4% des émissions) sont en baisse sur cette même période (-7%), il faut toutefois garder en mémoire que ces émissions sont tributaires des conditions climatiques et que l'année 2008 a été une année particulièrement douce<sup>40</sup>.

L'objectif wallon annoncé dans la DPR est de parvenir à une diminution de 30% des émissions d'ici à 2020. Pour atteindre cet objectif, un ensemble d'actions à mettre en œuvre sont proposées : adoption d'un décret climat, définition d'un plan « air-climat-énergie », amélioration de l'efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs et notamment dans le résidentiel avec l'alliance emploi-environnement qui constitue un des axes du Plan Marshall 2.Vert.

Au niveau international, l'année 2009 s'est terminée avec la conférence de Copenhague qui a abouti à un texte général reconnaissant, entre autres, la nécessité de stabiliser la concentration des GES dans l'atmosphère à un niveau qui maintiendrait l'augmentation globale des températures sous les 2 degrés Celsius. Les éléments principaux à retenir de cette conférence est l'implication forte des Etats-Unis et de la Chine dans ce sommet et l'incapacité de l'Union européenne à jouer un rôle moteur dans ces négociations. Durant 2010, les négociations devront se poursuivre afin de tenter de parvenir à un accord plus abouti à la Conférence de Cancun qui doit se tenir au mois de novembre.

30. <http://www.teebweb.org> - rapport d'étape TEEB.
31. <http://www.biodiv.be/biodiversity/statustrends>.
32. <http://environnement.wallonie.be/eev>.
33. Dans ces zones noyaux, la priorité est donnée à la conservation de la nature.
34. Cela se traduit par type de statut : 149 réserves naturelles domaniales (7.209 ha), 129 réserves naturelles agréées (2.286 ha), 14 réserves forestières (623 ha), 51 zones humides d'intérêt biologique (1.090 ha) et 77 cavités souterraines d'intérêt scientifique.
35. Source : DNF/DGARNE/SPW.
36. Devenue ensuite le DEMNA.
37. L'objectif a été fixé au Conseil européen de Göteborg en 2001.
38. Commission européenne, « *Options possibles pour l'après 2010 en ce qui concerne la perspective et les objectifs de l'Union européenne en matière de biodiversité* », 19 janvier 2010.
39. La fraction grossière des déchets ménagers est composée de déchets verts, d'encombrants, et de déchets inertes.
40. La température moyenne a atteint 10,9°C en 2008, soit 1,2°C au-dessus de la valeur normale sur le 20<sup>ème</sup> siècle (9,7°C). Un tel écart est qualifié de « très anormalement » élevé par l'IRM. Cette année-là, il n'y pas eu de « jours d'hiver », c'est-à-dire de jours où la température maximale est descendue en dessous de 0°C (station d'Uccle).

## EVOLUTIONS SECTORIELLES DES ÉMISSIONS DE GES EN WALLONIE ENTRE 1990 ET 2008



SOURCE : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT.



# L'énergie

## Le prix de l'énergie en région wallonne

### CONTEXTE

Le marché de l'énergie a été totalement libéralisé au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ainsi, depuis cette date, l'ensemble des clients sont libres de choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz naturel. En 2009, pas moins de 60% des clients, tant en électricité qu'en gaz, avaient pris la décision de signer activement avec le fournisseur de leur choix.

Le prix de l'électricité se compose de 4 éléments :

- le tarif de transport;
- le tarif de distribution (les deux sont nécessaires pour acheminer l'électricité vers le client final);
- le coût de production de l'électricité (y compris le surcoût lié aux certificats verts) et à la marge bénéficiaire du fournisseur;
- les taxes et redevances tant fédérales que régionales.

Le prix du gaz couvre les mêmes composantes à l'exception du coût des certificats verts.

Rappelons que la concurrence intervient uniquement dans le poste relatif au prix de l'énergie qui représente respectivement 48,7% et 67% du prix total de l'électricité et du gaz en 2009.

La libéralisation a été assortie d'obligations de service public de nature environnementale (soutien de la production d'énergies renouvelables par les certificats verts) mais aussi sociale (compteurs à budget). Afin d'assurer le financement des organismes de régulation du marché, des mesures de protection des clients vulnérables (tarif social), des primes régionales en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et pour compenser partiellement les pertes des communes liées aux changements dans le fonctionnement des intercommunales, de nouvelles surcharges tant fédérales que régionales ont été créées.

L'opérateur historique conserve une position dominante sur le marché régional (ou national). Il n'existe pas encore de véritable concurrence sur le marché de la production bien que de nouveaux projets voient le jour. La libéralisation a été concomitante avec la hausse des prix des énergies fossiles. En outre, les capacités de

transport transfrontalier restent insuffisantes à ce jour. Cette conjonction d'éléments explique en grande partie les évolutions de prix constatées.

Soulignons également que les comparaisons interrégionales doivent se faire avec beaucoup de précautions au vu des spécificités de chaque région (densité des sous-régions, transport et fourniture gratuite d'une quantité d'électricité en tant qu'obligations de service public en Flandre).

### ANALYSE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

L'analyse qui suit est basé sur les clients-types les plus représentés sur le marché wallon, c'est-à-dire un client consommant 3.500 kWh/an d'électricité en raccordement mono-horaire (DC1). Pour rappel, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les clients passifs se sont vu attribuer un fournisseur désigné. Dès l'entrée en vigueur de la libéralisation, le client n'ayant pas fait de choix actif d'un fournisseur a vu sa facture d'électricité moyenne pour l'année 2007 augmenter de 3,7%. On observe une intensification en 2008 suite à l'augmentation du prix de l'énergie, des tarifs de distribution et de la contribution énergie verte.

Pour ce qui est de l'évolution de 2008 à 2009, les prix sont repartis à la baisse suite à une diminution des énergies fossiles. Ainsi, la facture moyenne pour un client passif passe de 779,12 € à 739,10 € (-40,05 € soit -5,1%).

Il est également utile de préciser que les petits consommateurs et les clients se chauffant à l'électricité ont été les plus touchés par l'augmentation des tarifs.

Pour un client actif, il est possible de trouver un produit plus avantageux que le prix qui prévalait dans un marché non libéralisé. Un choix judicieux d'un fournisseur entraîne une économie d'énergie significative entre 2006 et 2007. En 2008, ceci ne fut plus possible mais permettait cependant de réduire sa facture par rapport à un client passif. En septembre 2009, la facture annuelle du client-type le plus représenté en région wallonne est comparable à celui de décembre 2006.

Les différentes composantes de la facture finale montrent que la partie soumise à concurrence, dite « énergie », intervient pour 50% et reste plus ou moins stable sur la période 2007-2009. Les consom-

mateurs wallons voient augmenter le nombre de produits à prix fixe ou variable qui leur sont proposés (une trentaine en électricité proposés par Belpower, Electrabel, Essent, Lampiris, Luminus et Nuon). Il existe en région wallonne 13 gestionnaires de réseau de distribution (GRD) pour l'électricité (16 GRD en région flamande et 1 GRD à Bruxelles). Leurs coûts de fonctionnement sont répercutés sur le consommateur via le fournisseur, moyennant approbation des tarifs de distribution par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Ainsi, il existe autant de tarifs qu'il y a de GRD<sup>41</sup>. La facture dépend donc de la localisation du client. Derrière chaque GRD se cache un fournisseur désigné qui n'est pas toujours le même d'un réseau à l'autre. Si l'on compare les factures des fournisseurs désignés, pour la facture annuelle d'un client-type (client dont la consommation est de 3.500 kWh/an, le plus représenté sur le marché wallon), la différence entre les cas extrêmes s'élève à 211 € en 2007, à 198 € en 2008 et 213 € en 2009.

#### Les coûts de distribution

Comme annoncé précédemment, les tarifs varient d'un GRD à l'autre et influencent donc in fine la facture des fournisseurs. Les tarifs de distribution ont tous connu des augmentations de 2007 à 2008 de l'ordre de 8,7% en moyenne pour le client-type. La CREG n'ayant pas approuvé les tarifs pour les trois premiers trimestres de 2009, les tarifs 2008 ont été prolongés.

#### Les coûts énergie verte

Les fournisseurs sont tenus de remettre à la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), un quota de certificats verts équivalant à 8% en 2008 et à 9% en 2009. Le coût du développement des énergies vertes est répercuté dans la facture finale et contribue pour environ 30,49 € à 38,12 € en 2009 selon le fournisseur contre 25 € à 34 € en 2008.

#### Comparaison régionale

Il est important de rappeler qu'il existe une difficulté méthodologique pour établir des comparaisons entre la Flandre et la Wallonie du fait du mécanisme des kWh gratuits en Flandre. Cependant, on peut constater que malgré une réduction des écarts, les tarifs de distribution restent plus

élevés en Wallonie qu'en Flandre ; ceci s'explique par les raisons objectives de densité de population et de topographie. Cependant, les écarts diminuent en 2008 passant de 12% à 4% pour les ménages d'une personne et de 17% à 8% pour un ménage de trois personnes.

L'analyse développée ci-dessus est transposable au secteur du gaz à quelques différences près.

#### Clientèle professionnelle

Pour ce qui est de la clientèle professionnelle sur la période allant de juin 2004 (juste avant la libéralisation du marché) et mars 2009, on constate une augmentation des prix du MWh de 19,4 à 49,9%, selon les classes de consommation.

Le prix du gaz a également augmenté de l'ordre de 50 à 60% selon les classes de consommation. Cependant, les cotations des combustibles fossiles ont augmenté de manière plus importante.

Notons en surplus que l'augmentation des prix des produits pétroliers (+18%) contribue à cette croissance explosive des coûts de production.

Pour la période de mars 2008 à mars 2009, le prix de l'électricité a connu une variation de l'ordre de 10 à 13% pour les classes de consommation élevées et de -0,4% à 7% pour les classes de consommation inférieures.

#### CONCLUSION

Depuis la libéralisation du marché, un client ayant choisi un produit adapté à sa consommation peut bénéficier d'une diminution substantielle de sa facture par rapport à un client passif. Un gain de 8,8% pour un client-type est possible. Les comparaisons de factures relèvent d'importantes différences entre les GRD, expliquées notamment par des raisons objectives mais également par des facteurs externes comme le prix des combustibles sur les marchés internationaux.

La facture annuelle moyenne entre 2008 et 2009 a connu une diminution de l'ordre de 5% principalement due à la chute du terme « énergie ».

La comparaison avec la Flandre montre que la facture d'un client wallon est généralement plus élevée que la facture d'un client flamand. Cependant, l'écart de prix entre les deux régions du pays se réduit.

## MOYENNE ANNUELLE DES GAINS RÉALISABLES POUR UN CLIENT-TYPE ACTIF PAR RAPPORT À LA MOYENNE DES FOURNISSEURS DÉSIGNÉS (CLIENT-TYPE PASSIF) – ÉLECTRICITÉ

Clients-type (électricité)	2007		2008		2009	
	€/an	%	€/an	%	€/an	%
Da	42,11	22,9	31,92	16	40,54	20,8
Db	53,2	18,3	40,93	12,7	46,28	14,9
DC	63,25	9,9	55,68	7,8	60,54	8,9
Dci	86,00	12,4	67,13	8,6	64,97	8,8
Dd	98,02	7,9	94,09	6,7	94,68	7,2
De	139,37	5,6	181,56	6,4	197,29	7,5

SOURCE : ANALYSE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ EN WALLONIE – RÉFÉRENCE CWAPE 2009/001

### L'énergie et le logement

Entre 1990 et 2005, la consommation énergétique finale<sup>42</sup> en Wallonie a augmenté de 5%. Bien qu'ayant accompli des efforts ces dernières années, le secteur de l'industrie reste le premier consommateur d'énergie en région wallonne. Les transports et le secteur tertiaire ont vu leur consommation croître respectivement de 32% et de 43%.

A lui seul, le secteur résidentiel représente un quart de la consommation finale d'énergie en Wallonie. Il est dès lors compréhensible que les autorités wallonnes prennent des mesures en faveur de la maîtrise de la consommation du logement à l'heure où l'Union européenne se fixe des objectifs ambitieux en termes de réduction des gaz à effet de serre.

### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

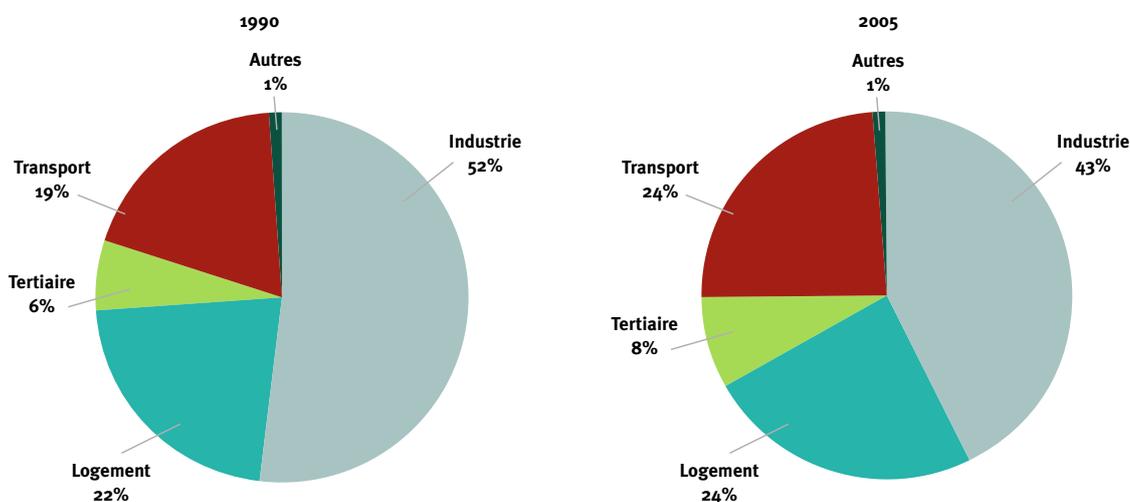
Entre 1990 et 2008, la consommation énergétique totale du secteur résidentiel a augmenté de 7%. Cette évolution n'est pas uniforme selon le vecteur énergétique.

#### Les combustibles

Parmi les combustibles, on retrouve principalement le gasoil, le gaz naturel, le charbon, le butane-propane et le bois. Ces différentes ressources sont principalement utilisées pour le chauffage central ou décentralisé du logement, l'eau chaude sanitaire, la cuisson et un éventuel chauffage d'appoint. Ces dernières années, la part de logements en Wallonie chauffés au gaz naturel a légèrement augmenté au détriment du gasoil.

Entre 1990 et 2008, la consommation de combustibles a très légèrement augmenté. Ressources majoritairement exploitées pour le chauffage, cette consommation est fortement tributaire des variations climatiques (température moyenne, précipitations, durée d'insolation). De ce fait, la courbe de consommation des combustibles ne présente pas une tendance régulière à la hausse ou à la baisse. Seule l'intégration du facteur climatique permet d'observer une certaine stabilisation de la consommation finale de combustibles dans le secteur résidentiel et ce, malgré une augmentation du nombre de logements, elle-même liée à une légère croissance de la

## ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE PAR SECTEUR



SOURCE : BILAN ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉGION WALLONNE 2005 – ICEDD

population et à une diminution de la taille moyenne des ménages wallons. Autrement dit, le logement wallon deviendrait plus efficace et moins consommateur de produits pétroliers et de gaz naturel. Toutefois, cette tendance reste à confirmer dans les années à venir.

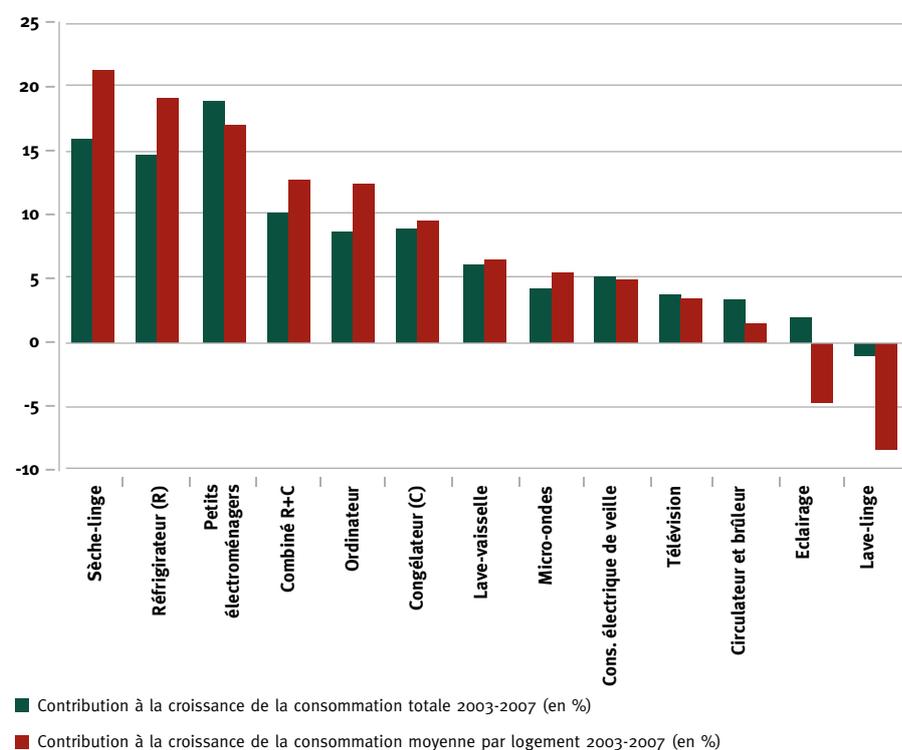
### L'électricité

La consommation d'électricité d'un client-type en région wallonne est de 3.500 KWh par an. Cette consommation se répartit entre le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et la cuisson pour une moitié, et les appareils électroménagers pour l'autre moitié.

Entre 1990 et 2008, la consommation électrique du secteur résidentiel a explosé avec une augmentation de 48%. Bien que certains facteurs climatiques tels que la durée d'insolation et les précipitations peuvent influencer sur les consommations électriques (éclairage, ventilation, conditionnement d'air), cette croissance est plutôt régulière depuis 1985 (+2,6 % par an). Les principales raisons d'une telle augmentation résident dans un parc de logements toujours plus grand et dans l'équipement des logements.

Le taux de pénétration de la plupart des appareils électroménagers dans le secteur résidentiel a augmenté ces dernières années. Plus particulièrement, les sèche-linges, les micro-ondes et les ordinateurs équipent désormais plus de logements qu'auparavant. Malgré les meilleures performances énergétiques de certains appareils électroménagers, leur nombre et leur utilisation sans cesse croissants ne permettent pas de bénéficier des avancées technologiques en matière d'efficacité énergétique. Alors que la consommation électrique moyenne des appareils ménagers était de 2.619 KWh par logement en 2003, elle est estimée à 2.827 KWh par logement en 2007. Les sèche-linges, les réfrigérateurs et l'ensemble des petits électroménagers sont les appareils ayant le plus contribué à la croissance de la consommation électrique moyenne par logement entre 2003 et 2007. Dans une moindre mesure, on retrouve les combinés (réfrigérateurs + congélateurs), les ordinateurs et les congélateurs.

## CONTRIBUTION DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS À LA CROISSANCE DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ENTRE 2003 ET 2007 (CALCULS PROPRES)



SOURCES : BILAN ÉNERGÉTIQUE WALLON 2003 ET 2007

### Comparaison interrégionale

La consommation énergétique moyenne résidentielle d'un ménage wallon est inférieure à celle d'un ménage flamand et ce, malgré des conditions climatiques plus défavorables au sud du Pays. Différents éléments permettent d'expliquer ce constat. La superficie moyenne du logement et la taille moyenne du ménage est plus réduite en Wallonie. De plus, les ménages wallons sont plus regardant à la dépense, conséquence d'un revenu disponible moins élevé par rapport aux ménages flamands.

La part prise par l'électricité dans la consommation énergétique du logement wallon est plus grande par rapport aux deux autres régions du pays. Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, la Wallonie est caractérisée par une densité de population relativement faible et un relief plus accidenté qu'en Flandre. Ces deux facteurs ne permettent pas de développer un réseau de distribution de gaz naturel comme à Bruxelles et en Flandre. De ce fait, le taux de pénétration des appareils électriques

de cuisson et des chauffe-eau électriques est plus important en Wallonie.

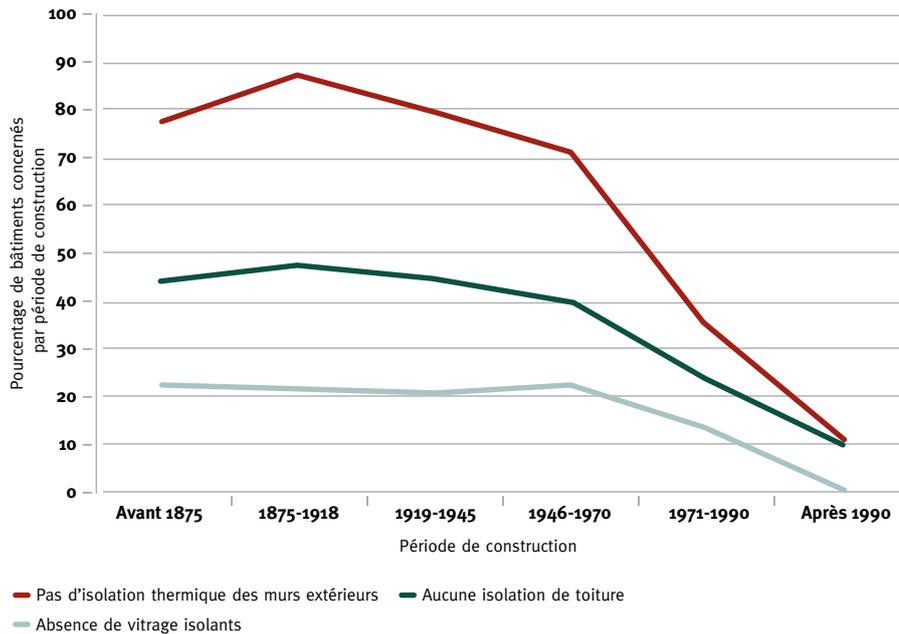
### INFLUENCE DE LA QUALITÉ DE L'HABITAT

#### Qualité de l'habitat

La notion de « qualité de l'habitat » combine à la fois un indice « salubrité », un indice « confort » et un indice « environnement » :

- l'indice « salubrité » reprend différents critères tels que la ventilation de la cuisine et de la salle de bains, la présence ou non d'humidité dans les pièces, l'état de l'installation électrique, l'étanchéité de la toiture et des murs extérieurs, la qualité des menuiseries, etc. ;
- l'indice « confort » s'établit à partir du type de chauffage, de la présence ou non de double vitrage, de la qualité de la circulation au sein du logement et de l'isolation thermique et acoustique du logement ;
- l'indice « environnement » tient compte de la présence ressentie de pollutions intérieures et de l'existence ou non de nuisances extérieures.

## IMPACT DE L'ÉPOQUE DE CONSTRUCTION SUR L'ISOLATION THERMIQUE DU LOGEMENT



Au vu de la dernière enquête sur la qualité de l'habitat en région wallonne (2006-2007), la part de logements wallons en mauvais voire très mauvais état s'établit à 11,6%. Si ce constat se vérifie pour les maisons unifamiliales, il est malheureusement revu à la hausse (19,4%) pour les bâtiments divisés en plusieurs unités de logement. Il s'avère également que la qualité de l'habitat est moins bonne dans les centres urbains en bâti continu par rapport aux autres aires urbanistiques.

### Age du bâti

On peut avancer que les bâtiments destinés au logement en Wallonie sont assez anciens. En 2001, date du dernier recensement en matière de logement, près de 69% des logements avaient été construits antérieurement à 1970 alors que ce chiffre s'établit à 56% en Flandre. Ce constat est encore plus accentué dans les grandes villes (Liège et Charleroi). Autrement dit, environ 70% des logements wallons ont été construits avant le premier choc pétrolier, époque où l'on se souciait peu de l'isolation thermique des bâtiments. En raison de sa vétusté et de son âge, le logement wallon présente donc de fortes déperditions thermiques.

### Isolation thermique des logements

De nos jours, l'isolation thermique des logements est primordiale d'un point de vue :

- environnemental : c'est en effet moins de gaz à effet de serre qui est rejeté dans l'atmosphère dans un contexte international visant la réduction des émissions de ces gaz ;
- géopolitique : cela permet de diminuer quelque peu notre dépendance énergétique à l'égard des pays exportateurs de gaz naturel et de pétrole ;
- social : les charges relatives au chauffage et à l'électricité prennent une part toujours plus importante dans les dépenses mensuelles pour les ménages wallons (en particulier pour les locataires de logements publics).

Dans un bâtiment résidentiel non isolé, on considère qu'environ 30% des déperditions thermiques s'effectuent par la toiture, 25% par les façades, 15% par les vitrages et 7 à 10% par le sol. Le reste l'étant par le renouvellement de l'air et les ponts thermiques.

Le toit est sans aucun doute le premier élément à isoler dans un bâtiment. En Wallonie, seul un toit sur deux est totalement

isolé. On compte environ 10% de toits partiellement isolés et 40% non isolés. Sur les bâtiments ayant un toit totalement isolé, seul 10% présentent une couche d'isolant supérieure à 13 cm. Il apparaît donc clairement que les bâtiments wallons sont mal ou insuffisamment isolés au niveau de leur toiture.

Au niveau des murs extérieurs, on remarque que la majorité des logements disposant d'une isolation totale ont été construits après 1971. Globalement, près de 65% des bâtiments résidentiels ne disposent pas d'isolation à ce poste et ce, même partielle.

En région wallonne, un logement sur cinq n'est pas du tout équipé de vitrages isolants, 14% des logements le sont partiellement et deux tiers en sont entièrement équipés. Le matériau de prédilection reste le bois suivi par le PVC (respectivement 63% et 29%).

Globalement, que ce soit au niveau de la toiture, des murs extérieurs ou des vitrages, on constate une moins bonne isolation des bâtiments lorsqu'ils sont mitoyens d'un ou des deux côtés par rapport aux maisons isolées (4 façades), ceci étant lié avec l'âge du bâti plus élevé des bâtiments mitoyens.

### CONCLUSION

La Wallonie a hérité d'un contexte difficile en matière de logement : bâti ancien et mal isolé. Bien que la consommation du secteur résidentiel en combustibles se soit stabilisée ces dernières années, elle pourrait être moindre si les logements wallons subissaient une rénovation permettant d'isoler quelques postes clés : la toiture, les murs extérieurs et les vitrages. Enfin, si le logement wallon veut voir sa consommation énergétique baisser dans les années à venir, il faudra aussi maîtriser l'augmentation de la consommation électrique des appareils électroménagers, consommation en hausse ces 20 dernières années.

41. Les tarifs varient pour des raisons objectives de topographie et de densité de population.

42. Consommation d'énergie finale de tous les secteurs de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie.

# Les infrastructures et l'aménagement du territoire



## Équipement et mise à disposition d'espaces dédiés aux activités économiques

### CONTEXTE

L'équipement des Zones d'Activité Économique (ZAE) constitue l'un des outils de la dynamisation économique de la Wallonie. Leur mise en œuvre est indispensable dans le cadre d'une politique de développement des entreprises et de création d'emplois.

Bien que les plans de secteur comportent d'importantes potentialités, la Wallonie souffre d'un déficit d'espace à vocation économique. Ceci s'accompagne d'un taux d'occupation des Parcs d'Activité Économique (PAE) oscillant entre 86% et 97% selon les sous-régions couvertes par les Intercommunales de Développement Économique (IDE). Cette saturation ne permet plus de répondre de manière optimale aux demandes d'implantation des investisseurs étrangers ou d'extension des entreprises wallonnes, soit quantitativement<sup>43</sup>, soit qualitativement. La situation est telle que certains d'entre eux risquent d'investir ailleurs faute de réelles disponibilités foncières.

Ce constat de pénurie a été quantifié par la Conférence Permanente du Développement territorial (CPDT) en 2006. Celle-ci a évalué, sur la base de la moyenne annuelle corrigée des ventes (217 ha/an) des IDE, les besoins spatiaux en matière de ZAE à 4.000 ha bruts<sup>44</sup> à l'échéance 2024 pour l'ensemble de la Wallonie<sup>45</sup>.

### ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

#### Développement

Sur base de ce constat, le précédent Gouvernement a conclu à la nécessité de libérer 5.000 ha à l'horizon 2020 en suivant plusieurs voies.

Le Gouvernement a d'abord décidé d'activer la mise en œuvre des 34 ZAE<sup>46</sup> (1.436 ha) du Plan Prioritaire (PP I) dont l'inscription ou l'extension au plan de secteur avait été prise le 22 avril 2004. Au 31 décembre 2009, 989 ha ont été mobilisés et 156 ha ont été dégagés en alternative des ZAE querellées devant le Conseil d'Etat.

Diverses réformes législatives (RESA et RESA bis principalement) ont été menées en vue de mobiliser 687 ha au sein des zones déjà urbanisables au plan de secteur.

Ceci s'est traduit par des modifications apportées au CWATUPE permettant l'implantation de l'activité économique, entre autres, dans les zones « blanches » et « bleues » et dans les zones d'aménagement communal concerté via un mécanisme de dérogation.

A ces zones, il convient d'ajouter les potentialités urbanisables des Sites A Réaménager<sup>47</sup> (SAR, voir infra) pour 113 ha et dans les Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale<sup>48</sup> (SRPE, voir infra) pour 185 ha.

Plusieurs initiations de nouvelles modifications planologiques ont été ensuite lancées. D'une part, plusieurs projets (306 ha)<sup>49</sup> de révisions partielles de plans de secteur<sup>50</sup> et, d'autre part, cinq plans communaux d'aménagement compensatoire<sup>51</sup> (255 ha).

Enfin, le Gouvernement a décidé le 17 juillet 2008, dans le cadre du Plan prioritaire II (PP II), la création de 54 nouvelles ZAE. La superficie s'élève à 2.581 ha<sup>52</sup>, à raison de 1.521 ha en ZAE mixte et de 1.060 ha en ZAE industrielle<sup>53</sup>.

La mise en œuvre de ces nouvelles zones nécessite une procédure de révision de plan de secteur ou l'élaboration de plan communal d'aménagement, en appliquant le mécanisme de compensation planologique ou alternative.

Le Plan Marshall reprend principalement les projets prioritaires issus du PPI ou de leurs alternatives et du PP II dont l'équipement est pris en charge par le financement alternatif SOWAFINAL (200 millions €). Entre 2006 et 2009, le nombre des projets prioritaires a évolué suite à l'ajout d'autres projets jugés importants et au retrait de certains dossiers en recours pour atteindre le nombre de 81 au 31 décembre 2009 dont 63 concernent leur équipement complet ou partiel et 18 visent à améliorer leur accessibilité<sup>54</sup>.

Il convient de souligner que d'autres projets d'équipement de ZAE émergent au budget classique régional (110 millions € de 2006 à 2009) ainsi qu'au cofinancement FEDER 2007-2013 (43 millions €)<sup>55</sup>.

### Evaluation et perspectives

Au 30 juin 2009, 171 ha étaient viabilisés et 169 ha était en voie de viabilisation. Parmi ces 340 ha, 228 ha sont issus de PP I, 102 proviennent d'alternatives aux ZAE du PP I et 10 ha émanent des crédits classiques régionaux<sup>56</sup>. D'autre part, quatre dossiers<sup>57</sup> (347 ha) repris dans le PP I ont toujours un recours pendant en annulation au Conseil d'Etat<sup>58</sup>.

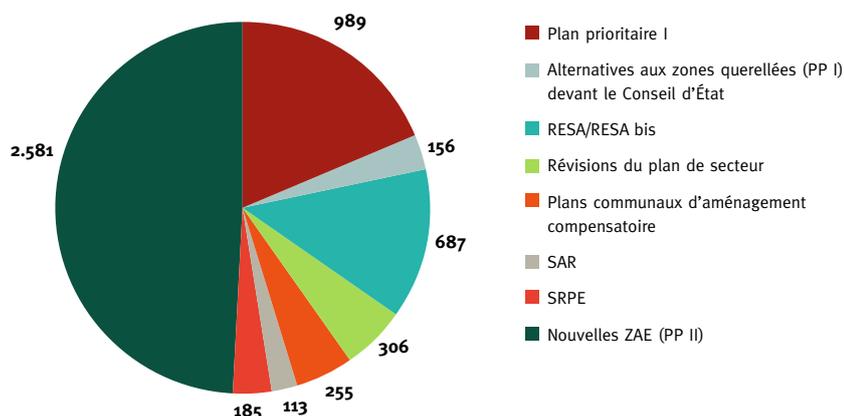
Depuis l'entrée en vigueur des Décrets RESA et RESA bis, environ 150 ha de zones d'aménagement communal concerté ont été affectés en ZAE (au février 2009)<sup>59</sup>.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les procédures de ZAE en cours de traitement concernent quelques 471 ha parmi lesquels 130 ha émanent de deux projets du PP II<sup>60</sup>, 151 ha concernent des révisions de plans de secteur et 190 ha proviennent des plans d'aménagement communal compensatoire à l'exception de celui de Marche-en-Famenne<sup>61</sup>.

Selon l'IVEPS, le Plan Marshall a permis d'accélérer le développement de projets existants voire de les amplifier<sup>62</sup>. Par contre, les investissements en équipement « ne sont pas concentrés dans les régions critiques en terrain disponible pour l'activité économique : seuls 19 projets (sur un total de 57) dans le cadre du PAP sont localisés dans une sous-région identifiée comme critique par la CPDT »<sup>63</sup>.

Selon les opérateurs, les principaux freins pour initier les projets repris dans le Plan Marshall sont, entre autres, les délais relatifs aux procédures d'acquisition, la longueur des procédures administratives, l'insécurité juridique liée à la procédure des plans communaux d'aménagement dérogatoire ou révisionnel ou encore la problématique des compensations planologiques ou alternatives. Le ministre fonctionnel souligne que les révisions de plan de secteur seront à l'avenir privilégiées par rapport aux plans communaux d'aménagement révisionnels. Concernant les compensations, il indique qu'un rapport d'analyse est cours d'élaboration par l'administration<sup>64</sup>.

### POTENTIALITÉS FONCIÈRES (EN HA) MOBILISÉES PAR LE GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'ESPACES DÉDIÉS À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DEPUIS 2004



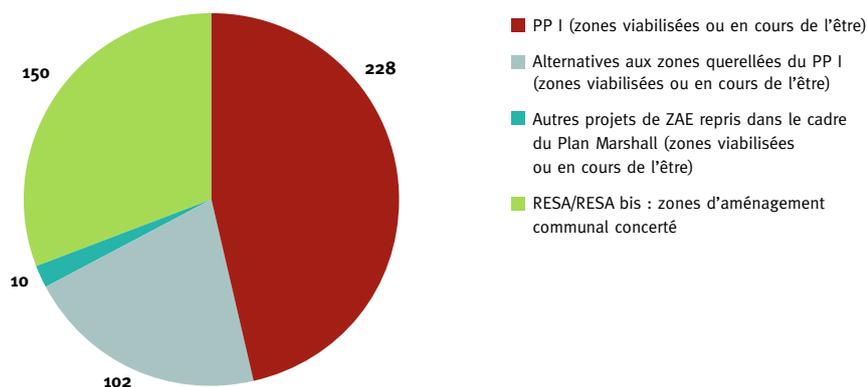
SOURCES : RAPPORT UWE 2008 « ENREPRISES ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL » - NOTE DU GOUVERNEMENT DU 17 JUILLET 2008 RELATIVE AU PROGRAMME DE MODIFICATIONS PLANOLOGIQUES EN VUE DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Par ailleurs, les projets issus des PP I et PP II – sauf ceux pour lesquels une procédure est entamée – feront l'objet d'une évaluation. Les conclusions devraient être déposées d'ici juillet 2010<sup>65</sup>.

Les investissements consentis jusqu'à présent en matière d'équipement et d'accessibilité

des ZAE se poursuivront dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert puisqu'une enveloppe de 200 millions € leur sont dédiées. Celui-ci prévoit également de définir et de mettre en œuvre un nouveau programme de création de ZAE (750 ha). Il sera élaboré sur base des enseignements tirés de l'évaluation susmentionnée.

### CONCRÉTISATION DES POTENTIALITÉS FONCIÈRES (EN HA) DÉDIÉES À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DEPUIS 2004



SOURCE : CELLULE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - DEPA/DG06/SPW

### ZONES PORTUAIRES

Compte tenu que la voie d'eau constitue un enjeu en matière de mobilité des marchandises, le Gouvernement a également décidé de renforcer l'équipement de six zones portuaires<sup>66</sup> réparties sur les quatre ports autonomes wallons. Trois des 4 projets retenus mettent en œuvre des infrastructures de transport intermodal de conteneurs.

Les projets devraient équiper 217 ha pour un budget SOWAFINAL de 43,9 millions €<sup>67</sup>.

Différentes difficultés ont pénalisé le bon démarrage des dossiers portuaires, comme les conflits en matière d'expropriation ou encore la longueur de certaines procédures administratives. Ces difficultés étant aujourd'hui surmontées, les travaux de réalisation devraient s'accélérer.

Le Plan Marshall 2.Vert entend poursuivre, en lien avec la modernisation des voies navigables, les aménagements des zones portuaires pour qu'elles disposent d'infrastructures et de services de chargement modernes.

## Réaménagement des sites désaffectés non ou peu pollués

### CONTEXTE

L'inventaire en cours d'actualisation à l'administration comprend 3.921 sites (15.821 ha) au 17 octobre 2009. Ces sites comprennent les SAED et les anciens sites désaffectés. Etant en moyenne de petites tailles, la majorité de ceux-ci sont localisés dans des zones destinées à l'urbanisation, et ce, tant en nombre (78 %) qu'en superficie (54%).

Parmi les 3.921 sites, 2.067 ne répondent plus à la définition de « Sites A Réaménager » (sites « plus SAR »), 1.481 répondent à la définition de « sites à réaménager » (sites SAR)<sup>68</sup> et 373 dont le statut est en cours de vérification (sites à vérifier). La plupart des sites appartenant à ces deux derniers groupes n'ont pas fait l'objet d'une étude d'orientation pour préciser voire infirmer le risque de pollution.

### RÉPARTITION SELON LE TYPE DE ZONES DU PLAN DE SECTEUR (URBANISABLE, NON URBANISABLE) CONCERNÉES PAR LES SAR

	Total		Affectation au plan de secteur									
			Zone urbanisable		Zone non urbanisable		Zone urbanisable et non urbanisable		Sous-total affectation connue		Affectation à déterminer	
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
<b>Total SAR ou plus SAR</b>	<b>3.921</b>	<b>15.821</b>										
Sites ne répondant plus à la définition de SAR (plus SAR)	2.067	9.022										
Sites dont le statut (SAR ou plus SAR) est à vérifier	373	1.296										
SAR (totalement ou partiellement)	1.451	5.503	956	2.310	169	1.086	97	918	1.225	4.315	256	1.188
<i>Brabant wallon</i>	68	307	41	119	6	5	2	9	49	134	19	173
<i>Hainaut</i>	727	3.447	452	1.247	97	793	63	672	612	2.712	115	735
<i>Liège</i>	362	942	261	495	21	132	18	118	300	745	62	197
<i>Namur</i>	209	565	125	325	33	115	11	86	169	526	40	39
<i>Luxembourg</i>	115	242	80	123	12	42	3	33	95	198	20	44
Total SAR dont l'affectation est connue			959	2.310	169	1.086	97	918	1.225	4.315		
Nombre sites en zone urbanisable, mixte			76%		14%		8%		100%			
% superficie sites en zone urbanisable, non urbanisable, mixte				54%		25%		21%		100%		

SOURCE : DAO/DG04/SPW

## RISQUE DE POLLUTION EVALUE PAR LA DAO/DGo4

	Total		Arrêté de reconnaissance SAR (nombre)		«Non pollué» ou Risque de pollution faible à moyen pouvant être géré par la DAO		«Pollué» ou Risque de pollution élevé		Risque de pollution indéterminé	
	Nombre	Superficie (ha)	Arrêté provisoire	Arrêté définitif	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
<b>Total SAR ou plus SAR</b>	<b>3.921</b>	<b>15.821</b>	<b>659</b>	<b>701</b>						
Sites ne répondant plus à la définition de SAR (= «plus SAR»)	2.067	9.022	327	406						
SAR (totalement ou partiellement)	1.481	5.503	270	240	1.298	4.267	170	1.190	13	46
<i>Brabant wallon</i>	41	119	28	24	2	9	5	34	0	0
<i>Hainaut</i>	452	1.247	117	112	63	672	93	797	11	42
<i>Liège</i>	261	495	62	52	18	118	43	251	1	0
<i>Namur</i>	125	325	42	36	11	86	22	69	0	0
<i>Luxembourg</i>	80	123	21	16	3	33	7	40	1	4
Sites dont le statut (SAR ou plus SAR) est à vérifier	373	1.296	62	55	326	975	35	265	12	53
<i>Brabant wallon</i>	19	173	7	4	15	65	4	108	0	0
<i>Hainaut</i>	168	476	28	28	145	339	17	115	6	23
<i>Liège</i>	101	280	15	14	85	231	11	27	5	21
<i>Namur</i>	35	144	6	4	32	128	2	7	1	10
<i>Luxembourg</i>	50	224	6	5	49	215	1	8	0	0
Total risque de pollution SAR ou sites dont statut à vérifier	1.854				1.624		205		25	
% risque de pollution SAR ou sites dont statut à vérifier	100%				86%		11%		1%	

SOURCE : DAO/DGo4/SPW

## SITES À RÉAMÉNER

### Développement

Le Gouvernement précédent a adopté quatre listes de SAR (167 sites) dans le cadre du Plan Marshall. Celles-ci ont ensuite fluctué, pour diverses raisons, pour atteindre 137 sites (258 ha) au 15 septembre 2009.

En vue d'accélérer et de faciliter le réaménagement des SAR, le Gouvernement a, entre autres, procédé à un toilettage des textes législatifs, mais surtout dégagé des moyens financiers importants via le mécanisme de financement alternatif SOWAFINAL. Ainsi, une enveloppe globale de 110,5 millions € lui a été allouée. Selon l'IWEPS, ce mécanisme a permis « une augmentation d'environ 170 % par rapport aux moyens consacrés annuellement sur la période 2001 à 2005 »<sup>69</sup>.

La Région wallonne a soutenu le réaménagement de 1.012 ha entre 1995 et 2008 (72 ha/an), ce qui est supérieur à la période allant de 1983 à 1994 (53 ha/an)<sup>70</sup>.

### Evaluation et perspectives

Parmi les 137 sites, 48 sont terminés<sup>71</sup>, 13 font l'objet de travaux et 77 n'ont pas encore démarré ceux-ci au 15 septembre 2009. Parmi ces 77 projets, 71 sont reconnus en qualité de SAR et 46 ont reçu l'approbation ministérielle pour leur réaménagement.

Divers obstacles ont été rencontrés par les opérateurs au cours du processus de réaménagement, parmi lesquels (1) des difficultés de compréhension concernant le mécanisme de financement SOWAFINAL et les délais y liés, (2) des reports des

études de caractérisation des pollutions, (3) des difficultés d'acquisition des sites.

Selon l'IWEPS, le Plan Marshall a « permis d'accélérer la réhabilitation des sites »<sup>72</sup>. Par contre, il a peu d'effet sur leur destination future. Sur les 258 ha à réaménager, 113 ha seront ou devraient être affectés à une activité économique<sup>73</sup>.

La réhabilitation des sites non terminés sera poursuivie dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert. Ce dernier stipule également la réhabilitation de 70 sites (140 ha) complémentaires.

## SITES DE RÉHABILITATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

### Développement

Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, le Gouvernement arrêta une 1<sup>ère</sup> liste de 103 Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (SRPE) à assainir, dans les 5 ans, au motif qu'ils défiguraient les zones habitées.

Cette décision ayant été remise en cause par le Conseil d'Etat, une nouvelle liste a été approuvée le 10 novembre 2006 (77 sites, dont 34 prioritaires). Cette liste a ensuite été modifiée le 25 octobre 2007, par l'ajout d'un site (78 sites)<sup>74</sup>.

Par sa même décision, le Gouvernement a décidé d'actualiser la liste. Suite à l'analyse par l'administration des données communiquées par les opérateurs, 41 sites étaient considérés comme réhabilités (permis d'urbanisme délivré, bâtiment démolé,...).

Une nouvelle liste de 43 sites<sup>75</sup> a été adoptée par le Gouvernement début 2009, dont 18 prioritaires. Un financement de 36,5 millions € a été prévu.

### Evaluation et perspectives

En date du 31 décembre 2009, seuls 2 sites<sup>76</sup> ont été reconnus comme SRPE par arrêté ministériel. Si la procédure SRPE a perdu beaucoup de temps ces dernières années, la mise en œuvre des 18 sites prioritaires devrait prochainement s'accélérer.

Vu les retards accumulés, le ministre fonctionnel s'est prononcé pour une réorganisation des dispositions légales utilisées et des pratiques suivies après une évaluation de celles-ci<sup>77</sup>.

La réhabilitation des SRPE devrait, entre autres, libérer quelques 185 ha à l'activité économique dans les prochaines années<sup>78</sup>.

## Réhabilitation des friches industrielles polluées

### CONTEXTE

Outre l'amélioration du cadre de vie des riverains et de l'image de la Wallonie, la réhabilitation des friches industrielles polluées prévient ou corrige les éventuels problèmes d'environnement et de santé publique. Elle constitue également une réponse au manque d'espace nécessaire au développement d'activités économiques et à la revitalisation des centres-villes. La majorité de ces friches se localisent en milieu urbain ou périurbain. Leur réhabilitation est donc une nécessité, mais présente un coût financier souvent très élevé. Selon l'étude stratégique réalisée à l'initiative de la s.a. SPAQuE par le *Boston Consulting Group* en 2003 et réactualisée en 2008, la réhabilitation des 2.000 sites les plus contaminés coûterait entre 2,5 et 4 milliards €.

L'inventaire de la s.a. SPAQuE nous renseigne la présence de 3.656 friches industrielles potentiellement polluées en Wallonie au 15 janvier 2010. Parmi celles-ci, 1.304 friches (3.600 ha) relèvent des catégories A et B (selon l'étude susmentionnée), c'est-à-dire présentent les plus hauts potentiels de pollution. A priori, la Société s'intéresse quasiment exclusivement à ces deux catégories. Certaines de ces 1.304 friches ont fait ou font actuellement l'objet d'investigations de terrain (271), d'orientation (112), de caractérisation (87), de faisabilité (45) ou de travaux de réhabilitation (35)<sup>79</sup>.

### DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre du Plan Marshall, le Gouvernement a retenu 37 sites (515 ha) à réhabiliter prioritairement. Pour ce faire, une enveloppe de 243,7 millions € a été attribuée à la s.a. SOWAFINAL. Ce montant représente un supplément non négligeable des moyens alloués à l'assainissement des friches industrielles en Wallonie.

Outre ces sites, le Gouvernement en a inscrit d'autres dans le programme des Fonds structurels FEDER 2007-2013, soit 92 millions € supplémentaires, lesquels viennent s'ajouter aux montants alloués à la

s.a. SPAQuE via son contrat de services (18,5 millions €/an indexés). C'est ainsi que, depuis l'an 2000, la Société a réhabilité 23 friches industrielles polluées (374 ha).

### EVALUATION ET PERSPECTIVES

Au 31 décembre 2009, parmi les 37 sites pollués retenus, 9 (120 ha dont 51 ont été rendus à l'activité économique) sont finalisés<sup>80</sup>, 15 sont actuellement en cours de travaux et 8 sont encore au stade des études préparatoires aux travaux qui sont programmés pour les années 2010 à 2012<sup>81</sup>. Selon la s.a. SPAQuE l'ensemble des sites devraient libérer quelque 300ha à l'activité économique.

Selon l'IVEPS, les 37 sites retenus « visent essentiellement à améliorer le cadre de vie (...) et très peu le développement économique régional »<sup>82</sup>.

Au cours du processus d'assainissement, différents obstacles ont été soulevés par la s.a. SPAQuE, parmi lesquels l'accès aux sites et l'ampleur des pollutions constatées.

Le Gouvernement a prévu de prolonger l'action entreprise à travers le Plan Marshall, et en retenant 125 millions € pour la réhabilitation d'au moins 13 sites supplémentaires dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert.

Au total, depuis 2000 et à l'issue des différents programmes engagés (Plan Marshall, Plan Marshall 2.Vert, FEDER, autres financements divers), soit vers 2015, ce sont près de 60 sites de friches industrielles polluées (750 ha) qui auront ainsi été rendus à l'activité économique et sociale<sup>83</sup>.

- 
43. Par manque de variété dans la taille des parcelles, la localisation, l'accessibilité ou l'équipement.
44. Si l'on enlève les superficies brutes relatives aux équipements et aux terrains non viabilisables, ce chiffre atteint 3.689 ha.
45. Source : « *Évaluation des besoins en matière de zones d'activité économique* », notes de recherche n° 2, CPDT, mai 2007.
46. Des regroupements entre parties de parcs ont ramené la liste initiale à 29 PAE.
47. Un SAR est un site désaffecté, ayant accueilli une activité économique ou non (sauf logement) désigné par le Gouvernement wallon pour être réhabilité.
48. Un SRPE est un site non contaminé où doivent être menées de simples opérations d'embellissement compte tenu de son impact paysager négatif.
49. Source : « *Présentation du Ministre en charge du Développement territorial, Wallonie : terres d'accueil pour les investisseurs* », 1<sup>er</sup> forum du développement territorial, 9 avril 2008.
50. Aéroports régionaux, RER...
51. Ces plans sont localisés à Andenne, Beauraing, Marche-en-Famenne, Perwez et Waremme.
52. Parmi ces 2.581 ha, 1.783 ha concernent l'extension de ZAE existantes.
53. Source : PW/session 2007-2008/année 2008/n°608.
54. Source : Cellule des Stratégies transversales/Secrétariat général/SPW.
55. Source : DEPA/DGO6/SPW.
56. Source : DEPA/DGO6/SPW.
57. Ces ZAE sont localisées à Tournai, Pont-à-Celles, Tubize et Jodoigne-Hélécine-Orp-Jauche.
58. Source : Cellule du Développement territorial (CDT).
59. Source : « *Présentation du Ministre en charge du Développement territorial, Entreprendre et construire en Wallonie : bilans et perspectives* », 2<sup>ème</sup> forum du développement territorial, 21 avril 2009.
60. Ce sont les ZAE "Orientis" à Ath et Lessines et "Polaris" à Beloeil et Péruwelz.
61. Sources : CDT et Intercommunale d'Etudes et de Gestion.
62. L'évaluation s'est portée sur 35 projets parmi les 57 projets en charge des IDE.
63. Source : « *Rapport d'évaluation du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon* », IWEPS, mars 2008, p. 117.
64. Source : PW/CRIC n° 48 (2009-2010), p. 34-35.
65. Source : PW/CRIC n° 48 (2009-2010), p. 35.
66. Ceux-ci sont : le Trilogiport pour le PAL, le terminal bimodal d'Auvelais pour le PAN, l'aménagement de la zone portuaire de Farciennes pour le PAC, le terminal trimodal de Garocentre ainsi que la zone logistique de Vaulx et l'extension d'une zone existante à Strépy pour le PACO.
67. Source : DRDU/DGO2/SPW.
68. Soit parce qu'ils sont réaménagés par le public, soit par le privé, soit parce qu'ils sont réaffectés à 100% sans réaménagement, soit parce qu'ils sont recolonisés naturellement par la végétation (carrières, terrils...).
69. Source : « *Rapport d'évaluation du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon* », IWEPS, mars 2008, p. III.
70. Source : DAO/DGO4/SPW.
71. Parmi ces 48 sites, 16 ont été finalisés sans recours aux crédits SOWAFINAL et 31 ont été finalisés en ayant recours à ceux-ci.
72. Ce constat a été établi sur la base de l'étude de 27 sites parmi les 167 sites issus des 4 listes initiales.
73. Source : CDT.
74. Source : PW/CRIC n° 90 (2007-2008), 16 avril 2008, pp. 44-45.
75. Ce chiffre correspond à 77 sites + 1 site - 41 sites + 6 nouveaux sites
76. Ces sites sont la gare de Trooz à Trooz et l'ancienne sucrerie de Genappe
77. Source : PW/CRIC n° 30 (2009-2010), 24 novembre 2009, p. 36.
78. Source : DAO/DGO4/SPW.
79. Source : s.a. SPAQuE.
80. Ces sites sont : Saféa, UBELL et Javel-Lacroix à La Louvière, centrale électrique à Farciennes, Tubize Plastics à Tubize, carrière et cimenterie de Barges à Tournai, usine céramique et centrale électrique d'Amay, centrale électrique de Péronnes à Binche et Cockerill II à Sclessin.
81. Source : s.a. SPAQuE.
82. Source : « *Rapport d'évaluation du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon* », IWEPS, mars 2008, p. 106.
83. Source : s.a. SPAQuE.



# Les ménages

## Les revenus des ménages wallons

### SELON LES STATISTIQUES FISCALES

A la lecture des statistiques fiscales de 2006 (revenus 2006, exercice 2007), on peut constater que le revenu moyen par habitant déclaré à l'impôt des personnes physiques (IPP) est de 13.297 € en région wallonne et de 14.173 € pour le royaume, la Wallonie accusant un déficit de l'ordre de 6,6%. En comparaison avec le revenu moyen par habitant en Flandre (15.032 €), le retard wallon atteint 13%. Signalons encore que la région bruxelloise (11.988 €) connaît le revenu moyen par habitant le plus faible. Selon cette source, il ressort que sur une échelle d'indice de richesse où la Belgique équivaut à 100, la région flamande se situe à 106, la région wallonne à 94, la Communauté germanophone à 91 et la région de Bruxelles-Capitale à 85.

En examinant plus spécifiquement les données wallonnes, il convient de noter que les provinces wallonnes présentent des situations contrastées. Ainsi, selon les statistiques fiscales, si globalement la région wallonne se situe à 94 sur une base

nationale de 100, la province du Brabant wallon se situe elle à 114, la province de Namur à 95, la province de Liège à 93, la province de Luxembourg à 95 et finalement la province de Hainaut à 88, sans compter qu'il existe encore de nombreuses disparités entre arrondissements d'une même province. Nous retiendrons donc que la situation de la région wallonne est loin d'être homogène.

Par ailleurs, les statistiques fiscales de 2006 nous apprennent également que 56,9% des déclarations fiscales en Wallonie correspondaient à des revenus nets imposables inférieurs à 20.000 €, alors qu'en Flandre la proportion de déclarations dans cette classe de revenus était de 50% et à Bruxelles de 61%, la moyenne nationale étant de 53,3%.

### SELON L'ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES 2007

En se basant sur les données issues de l'Enquête sur le budget des ménages 2007 (voir le tableau du haut de la p.68), on peut relever que le revenu moyen

disponible des ménages wallons s'élevé à 34.530 € (soit une diminution de 1,1% par rapport à 2006), celui des ménages flamands à 38.726 € (+ 0,6%) et celui des ménages bruxellois à 33.965 € (+ 1,3%) pour une moyenne belge de 36.835 € (+ 0,1%). Contrairement aux

autres régions dont le revenu moyen disponible est en légère progression, le revenu moyen disponible des ménages wallons est en légère diminution et accentue ainsi son retard de l'ordre de 6,6% par rapport à la moyenne nationale et de 12,1% par rapport à la Flandre.

l'activité économique apporte 73,3% des revenus, les allocations sociales contribuant aux revenus pour 14%.

## Les dépenses des ménages

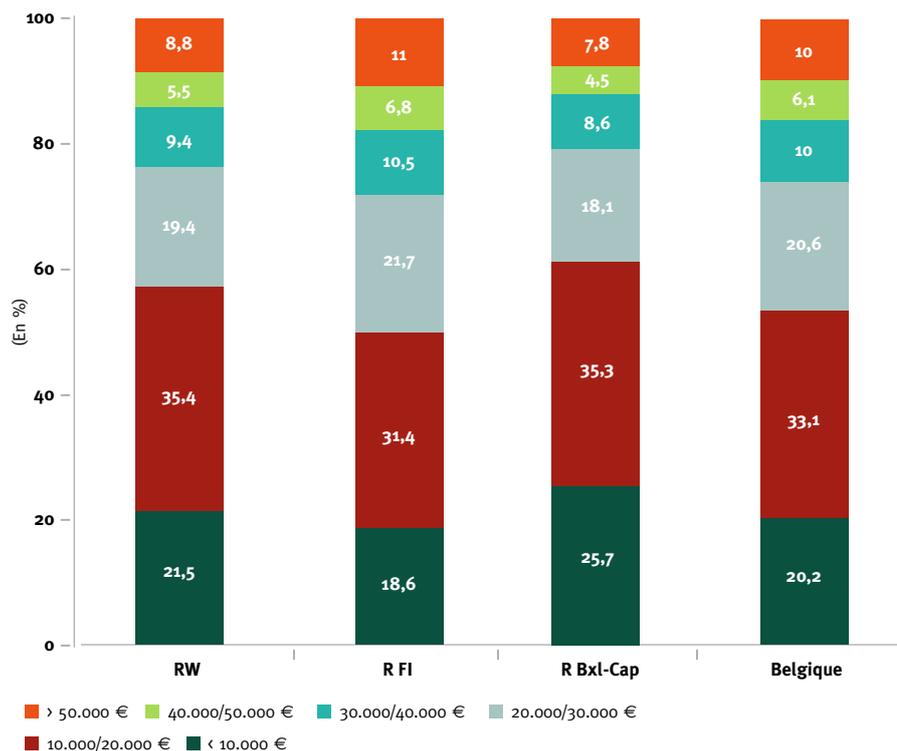
Selon l'enquête sur le budget des ménages 2007 (voir le tableau en bas de la page 68), les dépenses des ménages wallons (31.130 € en moyenne) se répartissent entre les postes suivants : le logement (en ce compris les charges liées au chauffage, à l'électricité, au gaz etc.) (24,7%), les autres biens et services (18,9%)<sup>84</sup>, les transports et communications (15,7%), l'alimentation, boissons, tabac (16,1%), le poste culture, loisirs et enseignement (8,3%), les meubles et appareils ménagers (7,1%), les dépenses de santé (4,9%) et enfin les articles d'habillement et chaussures (4,2%).

Une comparaison des frais de logement à l'échelle du pays laisse apparaître que ce sont les Bruxellois qui consacrent la plus grande part à ce poste (28,9%), puis les Wallons (24,7%) et enfin les Flamands (23,5%).

On relèvera que si, en moyenne, les ménages wallons consacrent un quart de leur budget à se loger, cette part varie fortement en fonction du niveau de leurs revenus. Le logement occupe en effet une place d'autant plus importante que les revenus sont faibles. Ainsi, pour les ménages les plus favorisés (quartile de revenu 4), les frais de logement représentent 18,6% du budget, ces dépenses atteignant 35% pour les ménages wallons les moins riches (quartile de revenu 1).

Si l'on additionne les dépenses de toute première nécessité que sont le logement et l'alimentation (en ce compris boissons et tabac), on peut noter que les ménages wallons y consacrent en moyenne 12.723 € (soit 40,8% de leurs dépenses). Une répartition par quartile montre que les personnes aux revenus les plus faibles y consacrent en moyenne 8.876 € par an, soit 52,7% de leur budget de dépenses, et que les plus nantis réservent à ces deux postes 16.945 €, soit près du double en chiffres absolus, mais seulement 32,6% de leurs dépenses. On constatera dès lors que les maigres marges à la disposition

### PART DES DÉCLARATIONS FISCALES PAR CLASSE DE REVENU TOTAL NET IMPOSABLE, BELGIQUE ET RÉGIONS - STATISTIQUES FISCALES (REVENUS 2006 - EXERCICE 2007)



En ce qui concerne les sources de revenus des ménages wallons, on constate qu'en moyenne, 55,2% proviennent de l'activité économique, 31,4% émanent d'allocations sociales et que 12,8% sont issus du patrimoine. Pour la région flamande, ces valeurs sont portées à respectivement 59,3%, 25,8% et 12,5% et pour Bruxelles-Capitale à 57,9%, 28,3% et 11%. Par rapport à 2006, on relèvera une augmentation de la part des revenus provenant de l'activité économique en Flandre et en Wallonie et une diminution de celle-ci dans la région de Bruxelles-Capitale. La part des revenus émanant des allocations sociales quant à elle diminue en Flandre et augmente en Wallonie et à Bruxelles par rapport à 2006.

Une répartition du revenu moyen disponible des ménages wallons (34.530 €) par

quartile de revenus laisse apparaître un écart important entre le revenu moyen perçu par les 25% des ménages les plus riches (60.463 €) et le revenu moyen des 25% des ménages les moins aisés (15.896 €). Ce rapport interquartile, qui s'élevé à 3,8 pour les revenus 2007, est en diminution par rapport à 2006. Cet écart était passé de 5,1 en 2000, à 4,2 en 2004, à 3,9 en 2005 et à 4,3 en 2006. Lorsque l'on examine les sources des revenus en fonction des quartiles de revenus, on peut constater que les allocations sociales (essentiellement les pensions et les allocations de chômage) constituent 71,5% des revenus des ménages aux revenus les moins élevés (1<sup>er</sup> quartile), l'activité économique n'intervenant que pour 14,2% dans le revenu disponible. Par contre, parmi les 25 % les plus riches (4<sup>ème</sup> quartile),

## REVENUS MOYENS DES MÉNAGES EN 2007, BELGIQUE ET RÉGIONS

	Belgique		Région wallonne		Région flamande		Région Bruxelles-Capitale	
	€	%	€	%	€	%	€	%
REVENUS DISPONIBLES	36.835	100	34.530	100	38.726	100	33.965	100
Provenant de l'activité économique	21.325	57,9	19.082	55,2	22.949	59,3	19.657	57,9
Provenant de l'activité principale	20.397		18.344		21.897		18.803	
Avantages en nature	675		441		810		679	
Provenant d'activités accessoires	229		282		210		172	
Provenant du patrimoine	4.582	12,4	4.410	12,8	4.850	12,5	3.705	11
Revenus nets de biens immobiliers	4.381		4.236		4.620		3.571	
Revenus nets de biens mobiliers	201		174		230		134	
Provenant d'allocations sociales	10.228	27,8	10.836	31,4	9.993	25,8	9.614	28,3
Pensions	6.084		6.212		6.203		5.074	
Allocations de chômage	1.497		1.861		1.210		1.888	
Indemnités pour incapacité de travail	542		592		557		310	
Allocations familiales et primes	1.196		1.266		1.148		1.236	
Versements par la mutuelle	577		618		574		466	
Autres allocations sociales	333		287		300		641	
Autres revenus transférés	446	1,2	167	0,5	558	1,4	711	2
Charges relatives aux revenus	253	0,7	35	0,1	376	1	278	0,8

SOURCE : SPF ÉCONOMIE (DGSIE) - ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES 2007 - CALCULS PROPRES.

## DÉPENSES DES MÉNAGES EN WALLONIE EN 2007 - PAR QUARTILE DE REVENUS - ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES EN 2007

	Belgique		Wallonie			Quartile 1		Quartile 2		Quartile 3		Quartile 4		Rapport interquartile
	En €	%	En €	%	Ecart par rapport au pays en %	En €	%	En €	%	En €	%	En €	%	
CONSOMMATION TOTALE	32.577	100,0	31.130	100,00	- 4,4	16.832	100,0	24.039	100,0	31.518	100,0	52.000	100,0	3
Alimentation, boissons et tabac	5.068	15,5	5.026	16,1	- 0,8	2.978	17,7	4.105	17	5.732	18,2	7.275	14	2,4
Articles d'habillement et chaussures	1.606	4,9	1.310	4,2	- 18,4	448	2,6	917	3,8	1.351	4,3	2.518	4,8	5,6
Habitation principale ou secondaire	7.949	24,4	7.697	24,7	- 3,1	5.898	35	7.901	32,8	8.115	25,7	9.670	18,6	1,6
Meubles, appareils ménagers	2.105	6,4	2.233	7,1	+ 6	787	4,7	1.546	6,4	2.255	7,1	4.330	8,3	5,5
Dépenses de santé	1.532	4,7	1.520	4,9	- 0,78	1.000	5,9	1.323	5,5	1.543	4,9	2.210	4,2	2,2
Transports et communications	5.213	16	4.878	15,7	- 6,4	2.183	12,9	2.954	12,3	4.408	14	9.938	19,1	4,5
Culture, loisirs et enseignement	2.704	8,3	2.591	8,3	- 4,2	1.243	7,4	2.109	8,8	2.566	8,1	4.433	8,5	3,5
Autres biens et services <sup>85</sup>	6.401	19,6	5.875	18,9	- 8,2	2.295	13,6	3.995	16,6	5.549	17,6	11.626	22,3	5

SOURCE : SPF ÉCONOMIE (DGSIE) - CALCULS PROPRES

des ménages aux revenus les moins élevés, une fois le logement et la nourriture payés, devront être réparties entre les postes restants que sont l'habillement, les transports et communication, les meubles et appareils ménagers, les dépenses de santé, la culture, les loisirs et enseignement et les autres biens et services.

Enfin, si l'on se réfère à la répartition des dépenses moyennes par ménage wallon, selon le statut professionnel de la personne de référence, on relèvera que les dépenses moyennes des indépendants s'élèvent à 48.940 €, soit un écart de + 57,2% par rapport à la moyenne régionale. Celles des ouvriers, des employés et des pensionnés s'élevant respectivement à 31.035 € (- 0,3%), 37.265 € (+ 19,7%) et 24.935 € (- 19,9%). (Voir à cet égard les tableaux fournis dans l'annexe statistique - www.cesrw.be).

### Le taux de risque de pauvreté<sup>86</sup>

Selon l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC 2007), le taux de risque de pauvreté s'élève en Wallonie à 18,8%. Cela signifie que près d'un cinquième de la population vit sous le seuil de pauvreté<sup>87</sup>, ces personnes disposant d'un revenu net inférieur à 878 € par mois (10.538 € par an) pour un isolé et à 1.844 € par mois (22.129 € par an) pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants.

### EVOLUTION DU TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ (2006-2007)

	Belgique			Région wallonne			Région flamande		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
2006	14,7	15,6	13,7	17,1	17,7	16,2	11,4	12,3	10,5
2007	15,2	15,9	14,4	18,8	19,9	17,7	10,9	11,6	10,2

SOURCE : SPF ECONOMIE (DGSIE) – EU – SILC 2006 ET 2007

Les disparités régionales sont importantes. En effet, en Flandre, ce taux s'élève à 10,9%, pour une moyenne belge de 15,2%<sup>88</sup>. Une comparaison avec les données de 2006 montre que le taux wallon a connu une augmentation significative de 1,7% en 2007<sup>89</sup>, alors que, dans le même temps, le taux flamand baissait de 0,5%.

Sur le plan international, la Belgique fait mieux que la moyenne de l'Union européenne (UE-25) dont le taux de risque de pauvreté est de 16% (17% pour les femmes et 15% pour les hommes) et se place en milieu de peloton des pays étudiés (les taux des autres pays se situent entre 10% et 20%). Par contre, la Wallonie se place nettement au-delà de cette moyenne s'approchant des moins bons scores européens. Par ailleurs, en regard des pays limitrophes, la Belgique comme la Wallonie se trouvent en position défavorable (10% aux Pays-Bas, 13% en France et 14% au Luxembourg).

Le taux de risque de pauvreté wallon cache cependant des disparités importantes lorsque l'on détaille les données en fonction de critères comme le sexe, l'âge, le statut professionnel ou encore le type de ménage auquel on appartient. Ainsi, certains profils de personnes semblent particulièrement à risque. Pour la Wallonie, ce sont essentiellement :

- les femmes (19,9%) (pour 17,7% chez les hommes) ;
- les enfants (21,2% pour les 0-15 ans), les jeunes (22% pour les 16-24 ans) et les personnes de 65 ans et + (23,5%) (pour 16,5% chez les 25-49 ans et 14,9% chez les 50-64 ans) ;
- les personnes sans emploi (28,9%) dont les chômeurs (40,6%), les pensionnés (20%) et les autres inactifs (31,1%) (pour 5,6% pour les personnes ayant un emploi) ;
- les isolés (28,5%) avec une situation particulièrement préoccupante pour les femmes seules de plus de 65 ans (31,8%) ;
- les familles monoparentales (43,8%) ;
- les locataires (35,4%) (pour 13,3% parmi les propriétaires et les personnes qui ne payent pas de loyer).

Une étude de la Fédération des CPAS wallons<sup>90</sup> parue en janvier 2010 dresse le portrait-robot de l'« Homme » le plus pauvre de Wallonie. En partant notamment des statistiques de la pauvreté évoquées ci-dessus, l'étude arrive à la conclusion que cet « homme-type » serait une femme, chômeuse, de 34 ans, vivant dans un ménage monoparental, avec un niveau d'étude peu élevé et un réseau social limité, ayant une santé fragile et un logement en mauvais état. Il s'agit là d'une moyenne qui montre un profil cumulant les difficultés rencontrées par les groupes à risque évoqués ci-dessus. Notons toutefois que ni les données de l'enquête EU-SILC ni le portrait-robot de l'Homme le plus pauvre de Wallonie qui en résulte ne permettent de rendre compte des situations d'extrême pauvreté, celles-ci étant généralement insaisissables par ce type d'enquête.

## SEUIL DE PAUVRETÉ >> SALAIRE MINIMUM GARANTI >> PRINCIPALES ALLOCATIONS DE REMPLACEMENT DE REVENUS<sup>91</sup> - MONTANTS MENSUELS

### Seuil de pauvreté 2007 (revenus 2006)

Isolé : 878 €

Ménage de 2 adultes et 2 enfants : 1.845 €

### Salaire minimum garanti

21 ans et + : 1.387 €

21,5 ans et 6 mois d'ancienneté : 1.424 €

22 ans et 12 mois d'ancienneté : 1.441 €

### Principales allocations de remplacement pendant la vie active

Type d'allocation de remplacement	Isolé	Cohabitant avec charge de famille	Cohabitant
Allocations d'attente	- de 18 ans : 279 € 18-20 ans : 438 € 21 ans et + : 726 €	982 €	- de 18 ans : 239 € 18 ans et + : 382 €
Allocations de chômage (6 premiers mois de chômage)	Min : 847 € Max : 1.324 €	Min : 1.007 € Max : 1.324 €	Min : 634 € Max : 1.324 €
Revenu d'intégration sociale	726 €	968 €	484 €
Incapacité primaire de travail			
<i>salarie</i>	Min : 726 € ou 1.005 € Max : 1.847 €	Min : 968 € ou 1.256 € Max : 1.847 €	Min : 726 € ou 845 € Max : 1.847 €
<i>indépendant</i>	921 €	1.213 €	771 €
Invalité			
<i>salarie</i>	Min : 726 € ou 1.005 € Max : 1.693 € ou 1.706 €	Min : 968 € ou 1.256 € Max : 2.000 € ou 2.016 €	Min : 726 € ou 845 € Max : 1.231 € ou 1.241 €
<i>indépendant</i>	921 € ou 1.005 €	1.213 € ou 1.256 €	771 € ou 845 €

84. Cette rubrique recouvre des postes tels que les soins corporels, les articles personnels, les dépenses dans le secteur horeca, les voyages touristiques, les assurances, etc.

85. Incluant les soins corporels, articles personnels, dépenses dans le secteur HORECA, voyages touristiques, services financiers et assurances, etc.

86. Source : DGSIE - Enquête EU-SILC 2007 (revenus 2006).

87. Le taux de risque de pauvreté se base sur un seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu national médian équivalent (soit 17.563 € pour l'enquête 2007), le revenu médian étant celui qui se situe au centre de la distribution des revenus. Les données régionales sont calculées sur base d'un seuil de pauvreté établi au niveau national, ce qui permet d'un côté de comparer les situations de pauvreté selon un référent unique mais qui a pour effet, d'un autre côté, de rehausser le seuil pour la Wallonie.

88. Le taux annoncé pour la région de Bruxelles-Capitale est de 28,2%. Toutefois, il faut tenir compte d'une large marge d'erreur pour cette donnée, compte tenu de la faible taille de l'échantillon.

89. Notons que l'enquête 2007 porte sur les revenus 2006, et que donc les effets de la crise financière ne se sont pas encore faits sentir.

90. R. CHERENTI, Mesure anthropométrique de l'Homme le plus pauvre de Wallonie, Fédération des CPAS, UVCW, janvier 2010.

91. Sources : Enquête EU-SILC 2007, CNT, ONEM, SPP Intégration sociale, ONP, INASTI, INAMI et Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « Des faits et des chiffres : Quels sont les montants des allocations minimales et du salaire minimum ? », septembre 2009. Les différents montants sont arrondis à l'unité inférieure ou supérieure. Pour plus de détails, voir annexe statistique.

Glossaire  
Bibliographie  
Définitions

# Glossaire

**AST**

Agence de Stimulation Technologique

**AWEX**

Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers

**AWIPH**

Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

**BFP**

Bureau Fédéral du Plan

**BN**

Banque Nationale de Belgique

**CCE**

Conseil Central de l'Economie

**CDT**

Cellule du Développement Territorial

**CET**

Centre d'Enfouissement Technique

**CPDT**

Conférence Permanente du Développement Territorial

**CREG**

Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz

**CRIC**

Compte Rendu Intégral de Commission

**CSE**

Conseil Supérieur de l'Emploi

**CSF**

Conseil Supérieur des Finances

**CWaPE**

Commission Wallonne pour l'Energie

**CWATUPE**

Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie

**DAO**

Direction de l'Aménagement Opérationnel

**DEPA**

Direction de l'Equipement des Parcs d'Activités

**DIRD**

Dépenses Intérieures brutes de Recherche - Développement

**DRDU**

Direction de la Réglementation et des Droits des Usagers

**EFT**

Enquête sur les Forces de Travail

**EH**

Equivalent Habitant

**ETP**

Equivalent Temps Plein

**FEDER**

Fonds Européen de Développement Régional

**FMI**

Fonds Monétaire International

**FNRS**

Fonds National de la Recherche Scientifique

**FOREM**

Office régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi

**FRS**

Fonds de la Recherche scientifique

**FSE**

Fonds Social Européen

**GES**

Gaz à Effet de Serre

**GRD**

Gestionnaire de Réseau de Distribution

**HT**

High Tech

**ICN**

Institut des Comptes Nationaux

**IDE**

Intercommunales de Développement Economique

**INASTI**

Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

**IRES**

Institut de Recherches Economiques et Sociales (UCL)

**ISBL**

Institutions Sans But Lucratif

**IWEPS**

Institut wallon de l'Evaluation,  
de la Prospective et de la Statistique

**MHT**

Medium High Tech

**OEB**

Office Européen des Brevets

**ONEM**

Office National de l'Emploi

**ONSS**

Office National de Sécurité Sociale

**OPNV**

Office de Promotion des Voies  
Navigables

**PAC**

Port Autonome de Charleroi

**PACO**

Port Autonome du Centre et de l'Ouest

**PAE**

Parc d'Activité Economique

**PAL**

Port Autonome de Liège

**PAN**

Port Autonome de Namur

**PAP**

Plan d'Actions Prioritaires

**PIB**

Produit Intérieur Brut

**PMC**

Plastics - Métaux - Cartons à boisson

**PP**

Plan Prioritaire

**PW**

Parlement Wallon

**R&D**

Recherche et Développement

**RER**

Réseau Express Régional

**RETI**

Régions de tradition industrielle

**RESA**

Décret-programme de Relance  
Economique et de Simplification  
Administrative

**SAED**

Site d'Activité Economique Désaffecté

**SAR**

Site à Réaménager

**SOFICO**

Société wallonne de Financement  
complémentaire des Infrastructures

**SOWAFINAL**

Société wallonne pour la gestion d'un  
Financement alternatif

**SPAQuE**

Société Publique d'Aide à la Qualité de  
l'Environnement

**SPF**

Service Public Fédéral

**SPP**

Service Public de Programmation

**SPW**

Service Public de Wallonie

**SPGE**

Société Publique de Gestion de l'Eau

**SRPE**

Site de Réhabilitation Paysagère et  
Environnementale

**TBRI**

Tableau de Bord de la Recherche  
et de l'Innovation

**UE**

Union européenne

**URE**

Utilisation Rationnelle de l'Energie

**UWE**

Union Wallonne des Entreprises

**ZAE**

Zone d'Activité Economique

**SPW**

Service Public de Wallonie

**DGO1**

Direction Générale Opérationnelle  
Routes et Bâtiments

**DGO2**

Direction Générale Opérationnelle  
Mobilité et Voies hydrauliques

**DGO3**

Direction Générale Opérationnelle  
Agriculture, Ressources naturelles et  
Environnement

**DGO4**

Direction Générale Opérationnelle  
Aménagement du Territoire, Logement,  
Patrimoine et Energie

**DGO5**

Direction Générale Opérationnelle  
Pouvoirs Locaux, Action sociale et  
Santé

**DGO6**

Direction Générale Opérationnelle  
Economie, Emploi et Recherche

**DGO7**

Direction Générale Opérationnelle  
Fiscalité

# Bibliographie

- ATLAS ÉNERGÉTIQUE DE WALLONIE, 2007
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE – CENTRALE DES CREDITS AUX PARTICULIERS  
*Statistiques au 31/12/09*
- BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (BNB)  
*Le Bilan Social 2008, Revue Économique, Décembre 2008.*
- BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN  
*Institut des Comptes Nationaux, Prévisions économiques 2010-2011, Septembre 2009, PP 16-17*
- COMMISSION DE REGULATION DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (CREG)  
<http://www.creg.be>
- COMMISSION WALLONNE POUR L'ENERGIE (CWAPE)  
<http://www.cwape.be>
- CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE  
*Rapport technique du Secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial, 12 novembre 2009*
- CONSEIL SUPERIEUR DES FINANCES  
*Évaluation 2008-2009 et trajectoires budgétaires en préparation au prochain programme de stabilité (janvier 2010), section « besoins de financement des pouvoirs publics »*
- DEXIA  
*Revue « Finances locales », décembre 2009.*
- EUROPEAN ECONOMIC FORECAST  
*autumn 2009, Economic & Financial Affairs, European Commission, 2009.*
- FEDERATION DES CPAS DE WALLONIE  
*R. Cherenti, « Mesure anthropométrique de l'homme le plus pauvre de wallonie, fédération des CPAS, UVCW, janvier 2010*
- FEDERATION ROYALE DU NOTARIAT BELGE  
*Baromètre des Notaires, octobre - décembre 2009*
- FINANCES LOCALES, COMMUNES ET PROVINCES  
*DEXIA, juin 2009.*
- INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD)  
<http://www.icedd.be>
- INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD)  
*Bilan énergétique de la région wallonne 2005 – rapport juin 2007 – pour le compte du Ministère de la Région wallonne DGTRE*
- INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD)  
*Bilan énergétique wallon 2007, consommation du secteur domestique – rapport octobre 2009 – pour le compte du SPW DGO4*
- INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD)  
*Bilan énergétique wallon 2003, consommation du secteur logement – rapport octobre 2005 – pour le compte du Ministère de la Région wallonne DGTRE*
- INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD)  
*Bilan énergétique de la Région wallonne, bilan provisoire 2008 – rapport octobre 2009 – pour le compte du ministère de la région wallonne DGTRE*
- INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE (INAMI)  
*Montants des indemnités d'incapacité et d'invalidité*

- INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR TRAVAILLEURS INDEPENDANTS (INASTI)  
*Montants de pension minimum (Indépendants)*
- INSTITUT WALLON DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE (IWEPS)  
*Évaluation du plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon, période 2006/2008, mars 2009.*
- INSTITUT WALLON DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE (IWEPS)  
*Les chiffres-clés de la wallonie, n°10, décembre 2009*
- MRW, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE, DIVISION DU LOGEMENT  
*Enquête sur la qualité de l'habitat en région wallonne 2006-2007 – études et documents, logement 5*
- OBSERVATOIRE DU CREDIT ET DE L'ENDETTEMENT (OCE)  
- *Analyses au 25 janvier 2010*  
- *Enquête auprès des services de médiation de dettes agréés en région wallonne, 2008.*
- OFFICE NATIONAL DES PENSIONS (ONP)  
- *Montants de pension minimum (salariés)*  
- *Montants de la GRAPA*
- OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI (ONEM)  
*Données relatives aux montants des allocations d'attente et allocations de chômage*
- PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES 2008-2014,  
*Bureau du Plan, juillet 2009.*
- SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE  
*« Des faits et des chiffres : quels sont les montants des allocations minimales et du salaire minimum ? », septembre 2009*
- SERVICE PUBLIC FEDERAL (SPF) ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE – EN 2001  
*Enquête socio-économique générale de L'INS*
- SERVICE PUBLIC FEDERAL (SPF) ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE DIRECTION GENERALE STATISTIQUE ET INFORMATION ECONOMIQUE (DGSIE)  
*<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/index.jsp>*
- SERVICE PUBLIC FEDERAL (SPF) ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE – DGSIE  
- *Statistiques fiscales*  
- *Enquête sur le budget des ménages 2007*  
- *Données relatives aux permis de construire, 2010*  
- *Données relatives aux immatriculations de voitures*  
- *Enquête EU-SILC 2007 (enquête européenne sur les revenus et conditions de vie)*
- STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR, BULLETIN TRIMESTRIEL 2009-II,  
*Banque Nationale de Belgique, 2009.*
- STATISTIQUES DES FAILLITES,  
*IWEPS, décembre 2009.*

# Définitions

## **Actif en chômage**

Ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans sans emploi, disponibles sur le marché du travail et qui recherchent un travail. En pratique, le chômage comprend l'ensemble des demandeurs d'emploi inoccupés.

## **Consommation énergétique finale**

Consommation d'énergie finale de tous les secteurs économiques, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie.

## **Croissance économique nominale**

La croissance économique nominale d'un pays ou d'une région équivaut au taux de variation annuel du PIB à prix courants du pays ou de la région considérée.

## **Croissance économique réelle**

La croissance économique nominale d'un pays ou d'une région équivaut au taux de variation annuel du PIB à prix constants du pays ou de la région considérée.

## **Emploi intérieur**

Ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans qui travaillent au moins une heure par semaine dans une unité de production résidente (concept basé sur le lieu de travail).

## **Emploi non salarié**

Ensemble des personnes qui exercent une activité sans être liées par un contrat de travail ou un autre statut avec un employeur, soit l'ensemble des travailleurs indépendants et des aidants non rémunérés. Un indépendant est une personne qui dirige pour son propre compte un ou plusieurs établissements commerciaux ou industriels dont elle est propriétaire ou copropriétaire ainsi que celle qui exerce une profession libérale. Un aidant non rémunéré est une personne qui aide habituellement un indépendant membre du ménage dans l'exercice de son activité sans qu'elle soit rémunérée à cet effet.

## **Emploi salarié**

Ensemble des travailleurs sous contrat de travail ou dans une situation statutaire et des aidants rémunérés pour le travail qu'ils effectuent chez un indépendant membre de leur famille. Les travailleurs à temps partiel comptent chacun pour une unité.

## **Industrie manufacturière de haute technologie**

Industrie pharmaceutique, fabrication de machines de bureau et de matériel informatique, fabrication d'équipements de radio, télévision et communication, fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie, construction aéronautique et spatiale.

## **Industrie manufacturière de moyenne-haute technologie**

Industrie chimique sans la pharmacie, fabrication de machines et équipements, fabrication de machines et appareils électriques, construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques, fabrication d'autres matériels de transport, hors construction navale et construction aéronautique et spatiale.

## **Nombre de postes de travail**

Nombre de personnes employées (en partie ou temps plein) en tant que salariées ou indépendantes. Une personne travaillant à temps partiel occupe un poste de travail.

## **PIB/habitant**

Le Produit intérieur brut (PIB) par habitant est un indicateur économique qui donne la mesure de la production de biens et services d'un pays ou d'une région par habitant. Sachant que le PIB et le PIB par habitant sont des indicateurs de l'activité de production dans un pays ou une région, leur utilisation est adéquate lorsque l'on mesure ou lorsque l'on compare le niveau de développement économique des pays ou des régions. Cependant, le PIB n'est pas un indicateur de revenu. A titre d'exemple, un PIB par habitant dans une région A supérieur à celui d'une région B ne permet pas d'affirmer que la population de la région A est plus riche que celle de la région B. En particulier, on peut noter que le flux de travailleurs migrants journaliers peuvent fausser les comparaisons entre régions.

## **Population active**

Ensemble des personnes résidentes âgées de 15 à 64 ans présentes sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou en chômage (concept basé sur le lieu de résidence).

## **Services de haute technologie**

Télécommunications, activités informatiques, recherche et développement expérimental

## **Solde frontalier**

Différence entre les travailleurs sortants (résidents travaillant dans une unité de production non résidente) et les travailleurs entrants (non-résidents travaillant dans une unité de production résidente). Au niveau régional, le solde frontalier inclut les flux interrégionaux de travailleurs (navetteurs).

## **Solde migratoire**

Différence entre les entrées de population sur le territoire et les sorties de population vers l'extérieur.

## **Solde naturel**

Différence entre les naissances et les décès.

## **Taux d'activité**

Rapport entre la population active et la population âgée de 15 à 64 ans.

## **Taux d'emploi**

Rapport entre la population occupée et la population âgée de 15 à 64 ans.

# Table des matières

<b>Présentation</b> .....	<b>2</b>	<b>Le contexte - Chiffres et analyses</b> .....	<b>35</b>	<b>Les infrastructures et l'aménagement du territoire</b> .....	<b>59</b>
<b>Préface</b> .....	<b>4</b>	<b>La recherche-développement et l'innovation</b> .....	<b>38</b>	Équipement et mise à disposition d'espaces dédiés aux activités économiques .....	59
<b>L'impact de la crise</b> .....	<b>7</b>	Les dépenses de recherche-développement .....	38	Réaménagement des sites désaffectés non ou peu pollués .....	62
<b>1. L'impact de la crise sur l'activité économique</b> .....	<b>8</b>	Les ressources humaines .....	39	Réhabilitation des friches industrielles polluées .....	64
Perspectives européennes .....	9	La valorisation des résultats de la R&D .....	40	<b>Les ménages</b> .....	<b>66</b>
Principaux agrégats macro-économiques en Wallonie .....	11	Conclusion .....	42	Les revenus des ménages wallons .....	66
<b>2. L'impact de la crise sur le marché du travail</b> .....	<b>17</b>	<b>L'éducation et la formation</b> .....	<b>43</b>	Les dépenses des ménages .....	67
L'évolution de l'emploi .....	18	Niveau d'instruction de la population wallonne .....	43	Le taux de risque de pauvreté .....	69
L'évolution du chômage et de la demande d'emploi .....	20	Des indicateurs de formation .....	46	<b>Glossaire</b> .....	<b>72</b>
<b>3. L'impact de la crise sur les ménages</b> .....	<b>25</b>	<b>L'environnement</b> .....	<b>49</b>	<b>Bibliographie</b> .....	<b>74</b>
Les investissements des ménages ..	26	La biodiversité .....	49	<b>Définitions</b> .....	<b>76</b>
Le surendettement .....	27	Les déchets .....	50		
Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) .....	28	L'eau .....	52		
<b>4. L'impact de la crise sur les finances</b> .....	<b>30</b>	Les gaz à effet de serre .....	52		
Les finances publiques belges .....	31	<b>L'énergie</b> .....	<b>54</b>		
Les finances des entités fédérées ..	32	Le prix de l'énergie en région wallonne .....	54		
Les finances des pouvoirs locaux ..	33	L'énergie et le logement .....	56		



**Regards  
sur la Wallonie 2009  
est une publication  
du Conseil économique  
et social de la Région  
wallonne.**

**Editeur  
responsable**  
Jean-Pierre DAWANCE

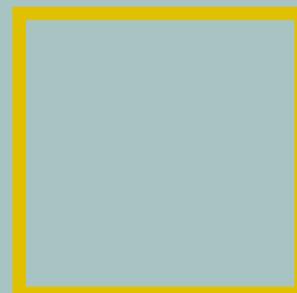
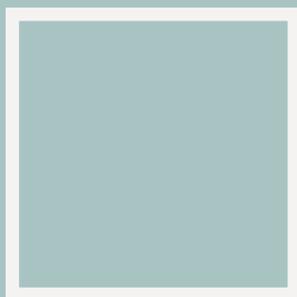
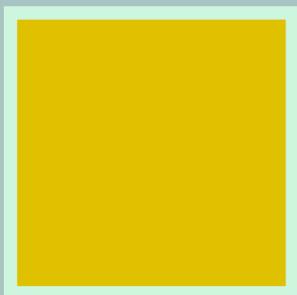
**CESRW**  
Rue du Vertbois 13C  
4000 Liège  
Tél. {04} 232 98 11  
Fax {04} 232 98 10  
info@cesrw.be  
<http://www.cesrw.be>

**Conception  
graphique**  
Agence àpropos  
Rue Grandgagnage, 30  
4000 Liège  
Tél. {04} 266 52 15  
apropos@agenceapropos.be  
[www.agenceapropos.be](http://www.agenceapropos.be)

**Impression**  
SNEL  
Z. I. des Hauts Sarts - Zone 3  
Rue Fond des Fourches 21  
4040 Herstal-Vottem  
Tél. {04} 344 65 65  
info@snel.be  
[www.snel.be](http://www.snel.be)

**Photographies**  
Couverture (Maison passive) :  
M. STEFFENS (Architects Team)  
© Fotalia; Belpress;  
Art Photo Laurent (p.59)





CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
ET SOCIAL  
DE LA RÉGION  
WALLONNE

Rue du Vertbois 13C  
4000 Liège  
Belgique  
Tél. {04} 232 98 11  
Fax {04} 232 98 10  
info@cesrw.be  
<http://www.cesrw.be>